

388 w5  
=  
-

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2000.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Monsieur Loïc LESERRE, voulez-vous bien rejoindre la tribune pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel.

(Monsieur LESERRE procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BOINE, BROCHEN, Mmes BRUNET, BUFFIN, MM. BURIE, BUTSTRAEN, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, MM. COURTIN, CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, DURAND, DURIEZ, Mme ESCANDE, M. FACQ, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. HUTIN, KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PATTOU, PETITE, PEUZIN, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SELLANI, SENAME, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : M. FALISE (pouvoir), Mme GEORGET (pouvoir), M. MARCHAND, Mme MATTIGHELLO (pouvoir), MM. RENAR (pouvoir), SAVOYE (pouvoir), SINAGRA (pouvoir).

Merci.

**Carnet**

Je commencerai par évoquer la nomination de notre collègue, Monsieur Bernard DEROSIER, Député-Maire de la Commune Associée d'Hellemmes, en qualité de Parlementaire en mission auprès du Premier Ministre, Lionel JOSPIN.

Consacrée à la professionnalisation des mouvements associatifs, cette mission comporte trois aspects :

- l'exercice de la fonction de bénévole,
- la situation des cadres des associations,
- et l'actualisation du principe de gestion désintéressée.

Nous sommes heureux de féliciter Bernard DEROSIER, je le fais en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal.

(applaudissements)

Merci.

**Décès**

Tout récemment, l'un d'entre nous a connu le deuil. En effet, le 20 avril, notre collègue Monsieur Michel CUCHEVAL a perdu sa mère, Madame Adrienne CUCHEVAL, âgée de 87 ans. Selon son vœu, ses obsèques se sont déroulées dans l'intimité que nous avons respectée.

.../...

En cette douloureuse circonstance, je vous renouvèle à vous, Monsieur CUCHEVAL, ainsi qu'à votre famille, l'expression de mes sincères condoléances et de celles du Conseil Municipal.

D'autre part, Madame Jean DESCAMPS s'est éteinte le 21 avril dernier à l'âge de 91 ans. Madame DESCAMPS avait été Conseillère Municipale de Lille durant un mandat, de 1965 à 1971. Ses responsabilités associatives étaient nombreuses : Vice-Présidente de la section de Lille de l'Association Nationale des Veuves Civiles chefs de familles, Présidente de l'Association des Résistantes, Secrétaire Générale Adjointe de la section lilloise de l'Union Féminine Civile et Sociale, responsable de la commission Logement de cet organisme, Administrateur du PACT.

Ses fonctions l'ont tout naturellement amenée à siéger au sein des commissions Municipales suivantes : instruction publique, jeunesse, éducation physique et sports, arts et affaires culturelles, hygiène et santé, affaires sociales et familiales, habitations et rénovation urbaine.

Au nom du Conseil Municipal, j'adresse à sa famille l'expression de nos sincères condoléances en cette pénible circonstance.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire.

00/184 - Séance du 7 février 2000 - Procès-verbal.

00/185 - Séance du 19 mars 2000 - Procès-verbal.

Avez-vous des observations à formuler sur ces deux procès-verbaux ? (non)

Il n'y en a pas. Ils sont adoptés.

#### **Communications**

J'ai une communication à vous faire concernant les événements de Lille-Sud.

Dans la nuit du 15 au 16 avril dernier, un véritable drame s'est produit dans le quartier de Lille-Sud, avec la mort du jeune Riad HAMLAOUI. Il ne m'appartient pas ce soir de revenir sur les faits eux-mêmes car la justice suit son cours dans cette douloureuse affaire.

Collectivement, ce drame nous a profondément bouleversés. C'est pourquoi il est bien d'avoir ce recul d'un mois pour être en mesure de l'analyser avec le maximum d'objectivité et d'en tirer quelques enseignements.

Tout d'abord, il doit être évident pour tous que ces événements ne sont pas liés au quartier dans lequel ils se sont produits. Ils auraient pu survenir dans n'importe quel autre quartier populaire de Lille ou d'une autre ville française.

Dans les jours qui ont suivi la mort de Riad, nous avons vécu un enchaînement très rapide d'événements. De nombreux habitants de Lille-Sud se sont spontanément réunis autour d'une famille honorablement connue pour exprimer leur compassion et partager son deuil.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai tenu, aux côtés de la famille, du Préfet, et du Consul Général d'Algérie à Lille, à être présent à la levée du corps.

.../...

Mais de l'émotion initiale, certains sont très vite passés à la brutalité et au vandalisme. Des groupes ont en effet choisi de réagir en incendiant des véhicules, en saccageant des équipements publics et en détruisant des entreprises implantées dans la zone franche. Puis ils ont propagé de manière totalement irresponsable un climat de violence qui n'a pas manqué d'inquiéter l'ensemble de la population lilloise.

Cette attitude est intolérable et je la condamne avec la plus grande fermeté.

Les services de Police ont réagi comme il se doit et je les en remercie pour rétablir au plus vite le calme dans ce secteur de la ville. Il a été procédé à de nombreuses interpellations, dont certaines ont été suivies de comparutions immédiates devant la Justice et de condamnations.

Dans cet enchaînement de faits que nous avons connus, l'attitude de la Police précisément a souvent été évoquée et parfois mise en cause.

Je rappellerai sur ce point que Lille-Sud fait l'objet depuis quelques mois d'une expérience de Police de proximité, en permettant aux policiers d'être connus et reconnus de la population du quartier, cette initiative dépasse largement l'ancien dispositif de l'ilotage.

Aussi, dès le 27 avril, à l'occasion d'une question orale au Sénat, je faisais part à Monsieur Jean-Pierre CHEVENEMENT, Ministre de l'Intérieur, de mon souci que soient élargis les effectifs de la Police de proximité pour que les missions couvrent des secteurs plus larges pendant des plages horaires elles-mêmes élargies.

En réponse, Monsieur CHEVENEMENT m'a notamment indiqué qu'il envisageait effectivement d'étendre les plages horaires et d'affecter des policiers supplémentaires sur le terrain.

Face à cette exceptionnelle situation de crise, à ce passage subit de l'émotion à la violence, comment avons-nous réagi ?

Il s'agissait d'abord de manifester notre sympathie et notre soutien à la famille du jeune Riad. C'est ce que Martine AUBRY et moi-même avons fait immédiatement en soutenant moralement et matériellement cette famille plongée brutalement dans la douleur.

Je veux d'ailleurs saluer tout particulièrement Mme la Première Adjointe qui a fait face avec efficacité et détermination à la montée de cette crise en ouvrant le dialogue et en prenant toutes les mesures d'urgence nécessaires.

Moi-même, j'étais absent de Lille au moment des événements et je suis rapidement revenu à Lille. Nous nous sommes retrouvés ensemble pour faire face à cette situation.

Je veux aussi remercier Monsieur Pierre de SAINTIGNON qui était l' élu de permanence ainsi que les élus de quartier, Monsieur Jean-Claude SABRE, Madame Caroline CHARLES, Madame Marie-Christine STANIEC et Monsieur Bernard ROMAN, qui ont suivi heure par heure les événements sur le terrain.

J'ai moi-même présidé durant plusieurs jours, tous les matins, une cellule de crise associant élus et fonctionnaires de la Ville pour prendre en temps réel toutes les dispositions indispensables.

Je ne veux pas oublier non plus le rôle médiateur joué par le Recteur de la mosquée de Lille-Sud, Monsieur Amar LASFAR.

.../...

Le calme revenu, il nous fallait effacer au plus vite les cicatrices de cette crise en aidant les victimes de dégradations.

A ma demande et aux côtés des services de l'Etat, la Ville a mis en place des dispositions d'urgence pour accompagner les entreprises menacées dans leurs activités.

C'est ainsi que la Direction de l'Action Economique de la Ville s'est immédiatement rendue sur les lieux pour rencontrer les chefs d'entreprises, évaluer les dégâts et proposer les mesures nécessaires.

Dès le mercredi 19 avril, une cellule d'urgence s'est mise en place en coordination entre les services de la Ville de Lille et ceux de la Préfecture.

Les compagnies d'assurances des entreprises ont également été réunies afin d'accélérer les modalités d'avances.

Toutefois, si les entreprises ont pu en quasi-totalité être relogées dans l'urgence, la couverture des risques dont elles disposent est inégale. Or, la reprise de l'activité repose pour certaines d'entre elles sur la mobilisation d'un fonds d'urgence estimé à 1 million de francs.

Ce fonds sera abondé par la Ville de Lille, à hauteur de 250.000 F. Madame AUBRY vous présentera tout à l'heure une délibération en ce sens.

S'agissant des particuliers, victimes essentiellement de dégradations commises sur leurs véhicules, j'ai demandé à Madame Marie-Thérèse ROUGERIE, chargée dans sa délégation de la Maison de la Médiation et du Citoyen, d'étudier les possibilités d'indemnisation des propriétaires de véhicules dégradés et de les aider dans leurs démarches.

Les problèmes rencontrés portent principalement sur la couverture de la franchise ou sur la valeur d'épaves.

J'ai demandé qu'une dotation de 100.000 F soit attribuée au C.C.A.S. pour permettre l'indemnisation sous forme de secours exceptionnels de ces propriétaires de véhicules, surtout lorsqu'ils sont de condition modeste.

Ce dispositif s'est activé rapidement, en liaison avec Monsieur Patrick KANNER, Vice-Président du C.C.A.S., et une trentaine de dossiers sont aujourd'hui en cours d'instruction.

Enfin, la Ville a pris toutes dispositions pour réparer les dégradations graves commises sur les équipements publics : éclairage (armoires électriques, points lumineux), bâtiments (vitres et portes).

Quels enseignements pouvons-nous tirer de ces quelques jours de crise intense ?

J'ai reçu à ce sujet un certain nombre de lettres de Lillois et de non Lillois et j'ai constaté que la presse avait elle aussi été destinataire de nombreuses correspondances.

Certaines d'entre elles, la plupart anonymes, contenaient d'inacceptables propos racistes. Et beaucoup d'autres, identifiables celles-là, me faisaient part de réflexions nettement plus sérieuses et j'ai tenu à répondre personnellement à chacun de leurs auteurs.

.../...

D'abord en affirmant que d'une manière générale, face à une crise telle que celle que nous avons connue, la pire des choses est de susciter la division, les haines communautaires et le racisme.

Ensuite en montrant que Lille-Sud n'est pas le quartier en crise que certains dénigrent en permanence. Certes, Lille-Sud connaît une forte concentration urbaine, un chômage important et de la précarité, mais Lille-Sud est surtout riche de sa diversité, de sa démographie, de sa jeunesse, de ses équipements publics que nous avons fortement multipliés et diversifiés au cours de ces dernières années, de son réseau associatif, de sa zone franche et de son potentiel de développement économique.

Ce soir, il était prévu à l'ordre du jour initial que Monsieur Alain CACHEUX vous présente le nouveau schéma de quartier prévoyant ses grands axes de développement.

J'ai souhaité différer cette présentation à la rentrée afin de nous laisser le temps de poursuivre la concertation -et je la souhaite grande, forte et large- autour d'un document-cadre qui concerne fondamentalement les habitants de ce quartier et toutes ses forces vives, évidemment, en liaison avec les associations.

Pour ma part, à l'occasion d'une communication sur le thème de l'emploi à Lille que je ferai lors du prochain Conseil Municipal le 10 juillet, je développerai l'impact extrêmement positif des mesures mises en œuvre en ce domaine à Lille-Sud.

Loin de remettre en cause les principes de notre action, comme certains pourraient avoir la tentation de le dire un peu vite, le drame de Lille-Sud renforce notre mobilisation pour assurer le développement durable de ce quartier, comme celui de l'ensemble des quartiers de la ville. Car nos quartiers sont riches de leurs diversités sociales et culturelles et constituent un défi de citoyenneté que la Ville doit relever en toutes circonstances.

Tout à l'heure, lorsque nous aborderons les problèmes de la zone franche, vous aurez les uns et les autres la possibilité de vous exprimer sur ce sujet.

Nous avons les premiers dossiers qui sont les dossiers du Maire.

Vous avez adopté les procès-verbaux.

00/186 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

00/187 - Article L 2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégations aux Conseils Consultatifs des Communes Associées et aux Maires Délégués.

La délégation accordée au Maire, cela revient à chaque Conseil Municipal, vous êtes tous d'accord.

Ensuite, délégations aux Conseils Consultatifs des Communes Associées et aux Maires délégués. C'est une formalité mais je constate votre accord.

Adoptés.

.../...

00/188 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Monsieur le Maire, comme lors des séances précédentes, quelques modifications.

Conseil de Quartier de Lille-Sud :

- pour remplacer Madame Philomène BLEYS, Monsieur Francis WAVRANT.

Conseil de Quartier de Wazemmes :

- pour remplacer Monsieur André HOUTTEMANE, Monsieur Georges JEME,

- pour remplacer Monsieur Jean-Paul DUPONT, Monsieur Hervé DUCROCQ.

Et si vous voulez bien ajouter, concernant le Conseil de Quartier de Fives, notre ami Henri THIOT qui faisait déjà partie, en son temps, du Conseil de Quartier de Fives et qui n'a pas été, pour les raisons que vous savez, maintenu au Conseil Municipal. Il réintègre le Conseil de Quartier de Fives.

Monsieur le Maire - Merci.

Tout le monde est d'accord ? (oui)

Adopté.

Voilà pour le premier dossier.

Maintenant, j'ai un certain nombre de rapports qui, comme vous le savez ont été examinés en Commissions, en Conseil de Municipalité, et n'ont fait l'objet, tout à l'heure, en Conseil Privé, (c'est-à-dire avec tous les membres du Conseil Municipal) d'aucune observation. Par conséquent, ils peuvent être adoptés sans débat.

Voici quels sont ces dossiers

- dossier n°2 de Monsieur DEROSIER

- dossier n°3 de Monsieur DURAND

(Monsieur DURAND demande la parole)

Monsieur DURAND.

M. DURAND - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'ai pas de problèmes particuliers sur les dossiers concernant la ville associée de Lomme mais puisque c'est la première fois que je m'exprime devant vous à ce Conseil Municipal en tant que Maire de la Ville de Lomme, qui constitue avec vous tous une nouvelle entité juridique, permettez-moi de me féliciter du travail très important qui a été fait à la fois par les services de la Ville de Lille et les services de la Commune de Lomme pour que nous puissions dès ce soir intégrer dans les documents budgétaires, que nous allons d'ailleurs examiner dans la chemise n°6, les propositions qui ont été faites par la Commune associée de Lomme.

.../...

Celles-ci permettront d'ailleurs de démontrer que, dans la vie quotidienne, notre démarche est un progrès considérable pour la vie des Lommois et je le sais aussi pour la vie des Lillois.

Je voulais tout simplement marquer devant vous tous cette satisfaction, cette première étape de notre collaboration, de notre association et montrer combien déjà elle est bénéfique pour la vie quotidienne de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur le Député-Maire de Lomme, effectivement, nous nous étions déjà réunis mais c'était la séance d'installation, c'est la première séance du Conseil Municipal avec à la fois les Lommois et les Hellemmois, je salue en particulier ceux qui arrivent, c'est-à-dire les Lommois et vous-même.

Je me félicite de cette première collaboration mais elle sera longue et nous aurons bien des choses à faire ensemble.

Donc, les dossiers qui ne font pas l'objet de discussions :

- la chemise n°2 de M. DEROSIER
- la chemise n°3 de M. DURAND
- la chemise n°7 de M. FREMAUX
- la chemise n°9 de M. BURIE
- la chemise n°10 de Mme ROUGERIE
- la chemise n°12 de M. DELGRANGE
- la chemise n°13 de Mme HENAUT
- la chemise n°15 de M. FLORENCE
- la chemise n°16 de Mme BUFFIN
- la chemise n°17 de M. BROCHEN
- la chemise n°18 de Mme WARDAVOIR
- la chemise n°20 de Mme FILLEUL
- la chemise n°21 de M. SULMAN
- la chemise n°22 de M. CUCHEVAL
- la chemise n°23 de M. PARGNEAUX
- la chemise n°24 de M. DEMAILLE
- la chemise n°26 de M. ROUGERIE

.../...

- la chemise n°28 de M. de SAINTIGNON
- la chemise n°29 de Mme DAVIDT
- la chemise n°30 de M. MARCHAND
- la chemise n°31 de Mme STANIEC

Ce sont donc beaucoup de dossiers que je soumetts à votre approbation sans discussion.  
Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, comme je l'ai indiqué tout à l'heure en Conseil privé, sur la chemise n°3, en l'absence de l'Opposition lommoise, mais en relation avec elle, nous votons contre la délibération 211 et nous nous abstenons sur les délibérations 215, 217 et 220.

Monsieur le Maire - On vous donne acte de votre déclaration.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,  
Maire délégué

#### COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

00/190 - Commune Associée d'Hellemmes - Prêts bonifiés au commerce et à l'artisanat - Signature de la convention - Versement d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole.

00/191 - Commune Associée d'Hellemmes - Association pour le développement de l'animation et de la culture sur Hellemmes - Versement d'une subvention.

00/192 - Commune Associée d'Hellemmes - Journées du Patrimoine 2000 - Versement de subventions.

00/193 - Commune Associée d'Hellemmes - Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de l'école Herriot - Versement d'une subvention.

00/194 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Primes à l'amélioration de l'habitat.

00/195 - Commune Associée d'Hellemmes - Service extérieur des Pompes Funèbres - Compte Administratif 1999.

00/196 - Commune Associée d'Hellemmes - Service extérieur des Pompes Funèbres - Affectation des résultats 1999.

00/197 - Commune Associée d'Hellemmes - Service extérieur des Pompes Funèbres - Compte Administratif 2000 - Période du 1er janvier au 29 février 2000.

00/198 - Commune Associée d'Hellemmes - Service extérieur des Pompes Funèbres - Affectation des résultats 2000 - Période du 1er janvier au 29 février 2000.

00/199 - Commune Associée d'Hellemmes - Service extérieur des Pompes Funèbres - Budget Primitif 2000 - Période du 1er mars au 31 décembre 2000.

.../...

00/200 - Commune Associée d'Hellemmes - Subventions destinées à des associations hellemmoises dans le cadre de la Prévention de la Délinquance.

00/201 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "DECLIC" - Versement d'une subvention de fonctionnement.

00/202 - Commune Associée d'Hellemmes - Associations sportives - Ecoles de sports - Subventions.

Adoptés.

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,  
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

00/203 - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures - Cassettes vidéo.

00/204 - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures - Illuminations de fin d'année.

00/205 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Clôtures.

00/206 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Electricité.

00/207 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Plomberie et sanitaires.

00/208 - Commune Associée de Lomme - Aide au maintien des courées de la Commune.

00/209 - Commune Associée de Lomme - Contrat de Ville - Programme intermédiaire 2000.

00/210 - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures - Livres pour enfants et adultes.

Adoptés.

00/211 - Commune Associée de Lomme - Affectation des résultats 1999.

Adopté à la majorité (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" votant contre).

00/212 - Commune Associée de Lomme - Constatation des résultats 2000.

00/213 - Commune Associée de Lomme - Bilan des acquisitions et cessions - Année 1999.

00/214 - Commune Associée de Lomme - Bilan des acquisitions et cessions - Année 2000.

Adoptés.

00/215 - Commune Associée de Lomme - Marché de maîtrise d'œuvre sur concours pour la construction d'un stade.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" s'abstenant).

.../...

00/216 - Commune Associée de Lomme - Opérations Ville - Vie-Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord.

Adopté.

00/217 - Commune Associée de Lomme - Compte Administratif 1999 - M4.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" s'abstenant).

00/218 - Commune Associée de Lomme - Compte Administratif 99 - M14.

00/219 - Commune Associée de Lomme - Compte Administratif 2000 - M4.

Adoptés.

00/220 - Commune Associée de Lomme - Compte Administratif 2000 - M14.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" s'abstenant).

00/221 - Commune Associée de Lomme - Compte de gestion 1999 - M4.

00/222 - Commune Associée de Lomme - Compte de gestion 1999 - M14.

00/331 - Commune Associée de Lomme - Compte de gestion 2000 - M4.

00/443 - Commune Associée de Lomme - Compte de gestion 2000 - M14.

Adoptés.

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,  
Conseiller municipal délégué

#### PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

00/295 - Indemnité pour participation aux travaux des jurys de concours ou d'examens.

00/296 - Emploi de directeur du parc zoologique de la Ville de Lille - Rémunération.

00/297 - Prise en charge partielle du poste de référent R.M.I. à la Section Hellemmoise du C.C.A.S. de Lille.

00/298 - Paiement des actes d'huissiers intervenus lors des élections du C.O.S.

00/299 - Rémunération des guides conférenciers au Musée des Beaux-Arts de Lille.

Adoptés.

.../...

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur BURIE,  
Conseiller municipal délégué

00/308 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Maison d'Accueil du Jeune Travailleur M.A.J.T.).

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

ACHATS PUBLICS

00/309 - Equipements communaux - Fourniture de matériels divers et d'outillage durant les années 2000 à 2002 - Marchés à commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

00/310 - Parc Automobile - Fourniture de pièces et réparation de véhicules durant les années 2000 à 2002 - Marchés à commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

00/311 - Parc automobile - Acquisition de matériels espaces verts - Marchés sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

00/312 - Fourniture de produits d'hygiène et de nettoyage en milieu collectif destinés au fonctionnement des services municipaux - Appel d'offres ouvert - Années 2000 à 2002.

00/313 - Fourniture de champagnes destinés aux manifestations organisées par le service du Protocole - Appel d'offres ouvert - Années 2000 à 2002.

00/314 - Acquisition de papier par la Centrale d'Achats - Procédure d'appel d'offres ouvert pour les années 2001 à 2003.

Adoptés.

Chemise n°10

Rapporteur : Madame ROUGERIE,  
Conseiller municipal délégué

CITOYENNETE - MEDIATION

00/315 - Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir - Lille" - Attribution d'une subvention.

00/316 - Confédération Syndicale du Cadre de Vie Moulins-Belfort - Attribution d'une subvention.

00/317 - Association S.A.F.I.A. (Solidarité aux Femmes d'Ici et d'Ailleurs) - Attribution d'une subvention.

00/318 - Association "Les Enfants du Dimanche" S.O.S. Enfants du Divorce 59 - Attribution d'une subvention.

Adoptés.

.../...

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,  
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE

00/321 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

Adopté.

Chemise n°13

Rapporteur : Madame HENAUT,  
Conseiller municipal délégué

DROITS DE LA FEMME

00/322 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes - Associations à vocations féminines.

00/323 - Association "Le Nouveau Planning Familial du Nord".

Adoptés.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur FLORENCE,  
Adjoint au Maire

PROPRETE

00/346 - Nettoyement de la voie publique et des espaces publics de Lille intra-muros - Avenant n° 1 - Rectification de la T.V.A.

Adopté.

Chemise n°16

Rapporteur : Madame BUFFIN,  
Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT CULTUREL

00/347 - Bibliothèque Municipale - Subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/348 - Bibliothèque Municipale - C.N.L. - Demande de subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/349 - Bibliothèque Municipale - DSU - Demande de subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/350 - Bibliothèque Municipale - Convention de mise à disposition d'un point d'accès multimédia.

.../...

00/351 - Bibliothèque Municipale - Convention entre l'Etat, le Conseil Régional et la Ville de Lille.

00/352 - Bibliothèque Municipale - DSU de Lille-Sud - Demande de subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/353 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès du Conseil Général - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/354 - Palais des Beaux-Arts - Distribution des catalogues "KIJNO" et "Les Dessous du dessin" par la R.M.N. (Réunion des Musées Nationaux).

00/355 - Palais des Beaux-Arts - Révision des conditions de réservation des visites guidées.

00/356 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille.

00/357 - Palais des Beaux-Arts - Opération de restauration d'œuvres d'art - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

00/358 - Palais des Beaux-Arts - Restauration de tapisseries - Admission en recettes du mécénat du Crédit du Nord - Ouverture du crédit d'emploi.

00/359 - Palais des Beaux-Arts - Proposition d'activité réservée au public "Sénior".

00/360 - Palais des Beaux-Arts - Opération de partenariat entre l'ESC (Ecole Supérieure de Commerce de Lille) et le Musée dans le cadre du Salon "Créatinove".

00/361 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Lille au XVIIème siècle, des archiducs au Roi Soleil" - Admission en recettes de subventions et de mécénat - Ouverture du crédit d'emploi correspondant.

00/362 - Palais des Beaux-Arts - Formule d'adhésion aux activités des Musées de Lille - Carte "Partenaire" proposée aux entreprises.

00/363 - Palais des Beaux-Arts - Convention entre l'Office du Tourisme de Lille et les Musées de Lille pour la mise en place d'un passe touristique intitulé "Lille Métropole City Pass".

00/364 - Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'œuvres d'art.

00/365 - Palais des Beaux-Arts - Dépôt par le Musée d'Orsay d'un tableau de Manet "Berthe Morisot à l'éventail" - Information.

00/366 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Le Siècle de Tiepolo" - Marché sur appel d'offres restreint - Demande de subvention.

00/367 - Palais des Beaux-Arts - Délégation de service public pour la gestion de l'Auditorium.

00/368 - Palais des Beaux-Arts - Conventions liant la Ville de Lille, le Ministère de la Défense, le Conseil Général du Nord, la Préfecture du Nord/Pas-de-Calais et le Rectorat relatives à des dépôts d'œuvres.

00/369 - Palais des Beaux-Arts - Régularisation de la convention liant la Ville et l'association Interlignes dans le cadre de la mise en place d'un atelier d'art, de création et d'image numérique au Palais des Beaux-Arts.

.../...

00/370 - Palais des Beaux-Arts - Bâtiment lame - Climatisation - Appel d'offres ouvert.

00/371 - Palais des Beaux-Arts - Don de la Société des Amis des Musées de Lille, 18 bis rue de Valmy à Lille d'une somme de 50.000 F pour l'acquisition d'un buste en plâtre de l'atelier d'Augustin PAJOU.

00/372 - Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'un buste de l'architecte De Wally, plâtre de l'atelier d'Augustin PAJOU.

00/373 - Musée d'Histoire Naturelle - Mise en vente d'un cahier de "Bibliothèque de Travail" sur les ter- rils - Tarifs - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/374 - Musée d'Histoire Naturelle - Projet "les pierres vous racontent" - Convention avec la Maison de la Nature et de l'Environnement et le Conservatoire des sites naturels du Nord/Pas-de-Calais dans le cadre du parrainage par Naturalille.

00/375 - Musée d'Histoire Naturelle - Poursuite du réaménagement des locaux - Demande de subven- tion - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/376 - Musée d'Histoire Naturelle - Acquisition d'une armure Kiribati - Subvention du FRAM - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/377 - Musée d'Histoire Naturelle - Restauration du fonds archéophotographique - Demande de sub- vention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/378 - Musée d'Histoire Naturelle - 1er juin/31 octobre 2000 : Exposition sur les maquettes - Vente de petits journaux.

00/379 - Musée d'Histoire Naturelle - Fête de la Science - Ouverture exceptionnelle et gratuite le samedi après-midi 21 octobre 2000 - Gratuité exceptionnelle le dimanche 22 octobre 2000.

00/380 - Musée d'Histoire Naturelle - Etude de positionnement.

00/381 - Musée d'Histoire Naturelle - Travaux d'aménagement et de mise en sécurité - Appel d'offres.

00/382 - Musée d'Histoire Naturelle - Déménagement des collections du Musée Industriel et Commercial vers le Musée d'Histoire Naturelle et la Halle aux Sucres.

00/383 - Musée d'Histoire Naturelle - Don d'une pièce de collection par la Société des Amis des Musées de Lille.

00/384 - Musée de l'Hospice Comtesse - Acceptation du don d'un ensemble de 6 carreaux par la Société des Amis des Musées.

00/385 - Musée de l'Hospice Comtesse - Adhésion à l'Association Internationale des Musées d'Histoire.

00/386 - Restauration des tableaux de l'Eglise Saint-Maurice - Modification.

00/387 - Lille Eglise Saint-Maurice - Restauration d'objets mobiliers classés - Financement.

00/388 - Monuments Historiques - Porte de Gand - Participation financière aux travaux d'étaie- ment de la façade extérieure.

.../...

00/389 - Attribution de subventions aux associations patrimoniales.

00/390 - Fondation Wicar - Pensionnaires pour 2001 et 2002.

00/391 - Train Littérature Europe - Convention entre la Ville de Lille et la Mission 2000 en France.

00/392 - Mission confiée à Marc Sadaoui concernant l'Opéra de Lille.

Adoptés.

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,  
Adjoint au Maire

### ACTION CULTURELLE

00/393 - Don de Judith Debruyne - Acceptation.

00/394 - Exposition temporaire KIJNO - 13 mai 2000/15 octobre 2000 - Vente de produits dérivés - Tarification - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/395 - Exposition temporaire KIJNO - 13 mai 2000/15 octobre 2000 - Admission en recettes de subventions - Ouverture du crédit d'emploi.

00/396 - Exposition temporaire KUNO - 13 mai 2000/15 octobre 2000 - Convention de partenariat liant la Ville de Lille à la société CPC.

00/397 - Subvention compensatoire versée aux associations utilisatrices du Théâtre Sébastopol.

00/398 - Remise gracieuse par la Ville de Lille pour le prêt contracté par l'Association le Kaméléon.

00/399 - Attribution de subventions aux associations culturelles liées au spectacle vivant, aux arts plastiques et aux nouveaux médias.

00/400 - L'Afrique en Créations - Sollicitations de subventions - Admission en recettes de subventions - Ouverture du crédit d'emploi.

00/401 - L'Afrique en Créations - Contrat du Commissaire général, Ibrahim Loutou.

00/402 - Conservatoire National de Région - Concert organisé à Avelin avec la participation de l'Atelier Choral - Montant à payer par l'organisateur - Admission en recettes.

00/403 - Conservatoire National de Région, place du Concert - Avenants.

Adoptés.

.../...

Chemise n°18

Rapporteur : Madame WARDAVOIR,  
Conseiller municipal délégué

ECOLES DE MUSIQUE - CHORALES

00/404 - Attribution de subventions aux associations culturelles de pratiques musicales amateurs.

Adopté.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame FILLEUL,  
Conseiller municipal délégué

PERSONNES AGEES

00/426 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur SULMAN,  
Conseiller municipal délégué

ENFANCE - POUPONNIERE  
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

00/427 - Contrat Enfance - Subventions 2000 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

00/428 - Subventions 2000 destinées aux halte-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

00/429 - Associations ERAS - Versement d'une subvention.

00/430 - Associations de la Petite Enfance Saint-Maurice Pellevoisin - Justification du versement d'une subvention.

00/431 - Association A Venir Enfance - Versement d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,  
Adjoint au Maire

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

00/432 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

.../...

Chemise n°23

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,  
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT

00/433 - Attribution d' une subvention à l'Association E.D.A. (Environnement et Développement Alternatif).

00/434 - Les engagements de l'Agenda 21 lillois.

Adoptés.

ESPACES VERTS

00/435 - Opération "Environnement à tous les âges" - Convention avec la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité (F.L.R.T.P.) - Programme 2000.

00/436 - Convention-cadre entre l'Etat, le Conseil Régional et la Ville de Lille visant à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'Environnement et à l'Amélioration du Cadre de Vie dans les quartiers, dans le cadre de la Politique de la Ville - Signature de l'avenant n°1.

00/437 - Taille, abattage et essouchage des arbres de la Ville de Lille - Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres restreint.

Adoptés.

ECLAIRAGE PUBLIC

00/438 - Présentation de la programmation des travaux d'éclairage public pour l'année 2000 sur Lille et Hellemmes - Mise en œuvre du Plan Lumière (ex. : Villa Lisbeth à Hellemmes).

Adopté.

Chemise n°24

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,  
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE - LUTTE CONTRE  
LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

00/439 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

00/440 - Diagnostic Santé - Observatoire Régional de la Santé - Financement - Encaissement de la participation financière du Conseil Général du Nord.

00/441 - Prévention de la Délinquance - Subventions de la Ville à diverses associations.

00/442 - Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'Actions de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie - Programme 2000 - Adoption - Subventions de la Ville - Répartition.

Adoptés.

.../...

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,  
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

00/449 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

00/450 - Expertise et destruction d'un véhicule automobile - Remise gracieuse du titre de recette.

00/451 - Contrat local de sécurité - Avenant.

Adoptés.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

00/452 - Stationnement sur voirie - Approbation du budget prévisionnel 2000.

00/453 - Gestion du Parking du Nouveau Siècle - Approbation du budget prévisionnel 2000.

00/454 - Gestion du Parking des Tanneurs - Approbation du budget prévisionnel 2000.

00/455 - Changement de dénomination et numérotation.

00/456 - Présentation de la journée "En ville, sans ma voiture ?".

00/458 - Adhésion de la Ville à l'Association "En Ville sans ma voiture".

Adoptés.

Chemise n°28

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,  
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

00/472 - Programme «Nouveaux Services - Nouveaux Emplois» - Aides au développement de nouvelles activités - Tableau récapitulatif.

00/473 - Programme «Nouveaux Services - Nouveaux Emplois» - «Volet 200 adultes - Création de Postes».

00/474 - Programme «Nouveaux Services - Nouveaux Emplois» - Soutien à deux associations d'utilité sociale pour la création d'un outil de communication en direction des bénéficiaires de leurs services.

00/475 - Programme «Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » - Préparation de jeunes lillois à des recrutements en Emploi Jeune dans le secteur de la médiation.

00/476 - Programme « Emplois de Services » - Programme Insertion - Contribution à l'opération «Localille - vélo » menée par Lille Sud Insertion - Régie Technique de proximité.

.../...

00/477 - 3ème Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi

00/478 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 2000. - Subvention au C.C.A.S.

00/479 - Association AC ! Métropole Lilloise - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement - Subvention

00/480 - Comité de Bassin d'Emploi de Lille - Subvention de la Ville pour le fonctionnement de l'Espace Jeunes Diplômés

00/481 - Programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » - Contribution aux nouvelles activités mises en œuvre par l'Association Lille Sud-Insertion - Modification de la délibération n° 98/334 du 29 juin 1998

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Madame DAVIDT.  
Adjoint au Maire

#### INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

00/482 - Marché Communication sur appel d'offres.

00/483 - Photothèque - Fixation des redevances.

Adoptés.

#### TOURISME

00/484 - Office de Tourisme de Lille - Subvention versée sur les recettes de la taxe de séjour.

00/485 - Festival des Excellences - Convention entre la Ville de Lille et l'Association des Excellences Nord/Pas-de-Calais.

00/486 - Opération "Village des Régions" à Lyon du 2 au 6 mai 2000 - Subvention spécifique à l'Office de Tourisme de Lille.

Adoptés.

#### PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

00/487 - Association Parc de matériel Région Nord/Pas-de-Calais - Adhésion de la Ville.

00/488 - Prêts de salles - Réactualisation des tarifs.

00/489 - Service Logistique des Manifestations - Acquisition de matériel - Appel d'offres ouvert.

Adoptés.

.../...

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

00/490 - Réhabilitation de la salle des Amicales Laïques, place Sébastopol - Lot n°8 : Peintures, Revêtements de sols - Avenant.

00/491 - Immeuble sis à Lille 70, rue des Sarrazins - Local mis à la disposition de la Ville de Lille par Lille Métropole Communauté Urbaine - Convention.

00/492 - Immeuble sis à Lille, 73, boulevard Montebello - Local mis à la disposition de la Ville de Lille par Lille Métropole Communauté Urbaine - Convention.

Adoptés.

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur le Maire,  
en l'absence de Monsieur MARCHAND  
Conseiller municipal délégué

ANIMATION

00/493 - Associations La Deûle et Union Française de la Jeunesse - Versement des soldes au titre de l'an 2000 - Délégation Animation.

00/494 - Soutien à la vie associative - Attribution de subvention.

00/495 - Convention avec l'Office de Tourisme - Subvention de régularisation.

Adoptés.

Chemise n°31

Rapporteur : Madame STANIEC,  
Conseiller municipal délégué

JEUNESSE

00/496 - Associations de Jeunesse - Subvention de fonctionnement au titre de l'an 2000 - Délégation Jeunesse.

00/497 - Association des Maires des Grandes Villes de France - Opération "Initiative Ville 2000" - Informations sur le dispositif.

00/498 - Programme d'Animation Jeunesse 2000 - Loisirs des jeunes dans le Nord - Opérations Ville-Vie-Vacances - Attributions de subventions.

00/499 - Projets Jeunesse-Animation - Attributions de subventions.

00/444 - Programme d'actions et prioritaires 2000 du P.L.A. Jeunesse.

00/457 - Convention entre la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord pour le dispositif "Camps Autonomes" - Admission en recettes.

Adoptés.

.../...

Nous prenons maintenant les dossiers qui sont soumis à votre approbation avec, le cas échéant, une discussion.

C'est la chemise n°4, Madame AUBRY, Première Adjointe au Maire.

Chemise n°4

Rapporteur : Madame AUBRY,  
Premier Adjoint

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

00/223 - Création d'une association de Chefs d'Entreprise sur le territoire de la Zone Franche de Lille - Subvention à l'Association Objectif Sud.

(voir discussions et vote infra).

00/224 - Association TGVILLES-RAFHAEL - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Association - Subvention.

00/225 - Base de données des voies de Base-îlots - Utilisation de fichiers I.G.N. - I.N.S.E.E. par la Ville.

00/226 - Renouvellement de la cotisation de la Ville à l'Association « Lille Place Financière ».

Adoptés.

00/334 - Création d'un fonds d'aide d'urgence pour les entreprises sinistrées à la suite d'un incendie criminel à Lille-Sud - Participation de la Ville de Lille.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, deux délibérations particulières, en liaison avec votre intervention préliminaire sur Lille-Sud.

Tout d'abord, la 223 : la Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 60.000 F pour aider à la création d'une association de chefs d'entreprises qui existe en fait depuis plusieurs mois sur le territoire de la zone franche de Lille-Sud. Elle regroupe aujourd'hui 45 entreprises pour un effectif total de 1.070 personnes.

La plupart de ces entreprises se sont installées sur le territoire de la zone franche et elles ont décidé, avec des commerçants et artisans de Lille-Sud, de constituer cette association afin de dynamiser le quartier et de réaliser un certain nombre de rencontres.

Ceci paraît tout à fait intéressant dans la logique actuelle de la dynamisation économique de Lille-Sud.

Un mot aussi sur la délibération 334 qui met en place le fonds d'urgence dont vous avez parlé tout à l'heure pour les entreprises sinistrées à la suite de l'incendie dans le quartier de Lille-Sud. 13 entreprises ont été touchées, employant 135 personnes.

La Ville de Lille, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, a mis en place une cellule d'urgence d'aide aux entreprises. Elle a mis en place un lieu unique où elles ont pu rencontrer à la fois les assurances, l'URSSAF, les impôts, pour régler le problème de paiement.

.../...

La Ville de Lille a mis en place un gardiennage des bâtiments et avec l'Etat nous avons décidé la mise en place d'une cellule d'urgence qui est par ailleurs aidée à hauteur de 250.000 F par le Département du Nord et par la Chambre de Commerce et d'Industrie qui fera fonctionner cette cellule d'urgence.

Il est donc proposé d'y verser une contribution de 250.000 F.

Voilà les deux délibérations, Monsieur le Maire, sur lesquelles je souhaitais dire un mot et qui concernent toutes les deux le quartier de Lille-Sud.

Monsieur le Maire - On a convenu que ceux qui voudraient s'exprimer sur les événements de Lille-Sud pourraient le faire à l'occasion de ces délibérations.

Par conséquent, j'ouvre la discussion, sachant que Monsieur PETITE veut intervenir sur le 223 et Monsieur RICHIR sur le 334. Mais il y en a d'autres qui sont inscrits, Monsieur BERNARD, Monsieur SELLANI et Monsieur DELGRANGE.

(Monsieur DECOCQ demande la parole)

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, un petit point d'ordre. Je crois qu'il faut dire les choses sincèrement.

Sur la 334, nous étions convenus que pour le jugement que nous portons, certes critique, sur l'ensemble de la politique municipale à Lille-Sud, ce serait le Docteur RICHIR qui s'exprimerait.

Pour des raisons qui nous échappent, le Docteur RICHIR n'est pas là. Il est en retard, il est bloqué, on ne va pas immobiliser le Conseil Municipal.

Sur un autre sujet, j'aurais improvisé sans difficultés, je vous le dis très sincèrement, mais ce dossier est tellement grave qu'il faut s'exprimer avec détermination, avec mesure et je dirai avec une préparation qui ne s'improvise pas.

Dans ces conditions, nous voterons la délibération 334 mais nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer et nous le ferons à une autre occasion, en accord avec vous, Monsieur le Maire. Je ne peux pas réagir différemment.

Monsieur le Maire - D'accord. Vous avez tout à fait raison, sur ces problèmes, il faut s'exprimer en y ayant bien réfléchi et en s'y étant préparé. Si Monsieur RICHIR n'est pas là, je comprends tout à fait cela.

Sur la 223, c'est Monsieur PETITE. Mais vous avez Monsieur PETITE et Monsieur BERNARD ?

M. BERNARD - Nous avons deux interventions.

Monsieur le Maire - Vous exagérez un peu, vous êtes un groupe très minoritaire.

M. BERNARD - Mais je synthétise pour n'en faire qu'une, Monsieur le Maire.

.../...

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une délibération nous est proposée sur un fonds d'aide d'urgence pour des entreprises qui, peut-être, n'avaient pas apprécié les risques à leur juste valeur en s'installant dans cette zone franche urbaine de Lille-Sud.

Effectivement, les problèmes financiers qui ont été liés aux actes criminels consécutifs au drame qu'a connu Lille-Sud posent de réels problèmes à ces entreprises.

Cela pose, de façon plus générale, la question de la situation de cette zone franche puisqu'on a aussi une autre délibération concernant l'Association Objectif Sud dont la mission est urgente car elle est de dissuader les candidats au départ.

A l'origine de ces problèmes, la mort d'un jeune, événement tout à fait regrettable comme est regrettable la mort d'un policier ou celle d'un enfant à naître. Mais les conséquences de l'une et des autres ne sont manifestement pas les mêmes, ce qui doit correspondre quelque part à une différence de mentalité.

Comment comprendre en particulier certains jeunes de Lille-Sud qui iraient détruire un outil de travail qui, en partie tout au moins, a été conçu pour eux ?

Nous sommes arrivés ainsi à la fin d'un processus que nous avons toujours dénoncé et qui ne peut, si on ne fait pas machine arrière, qu'amener des désillusions engendrées par cette utopie que vous avez bien voulu instaurer et développer sur Lille-Sud.

Sur les événements qui se sont déroulés, je dirai que, malheureusement, c'est chaque fois le même scénario qui se produit où, dès qu'un policier commet une faute impardonnable, la dénonciation est si virulente qu'elle s'apparente à ce qu'on pourrait appeler un racisme anti-flic où, dans le rôle des dénonciateurs intransigeants, il peut être choquant de voir certains membres du Conseil Municipal en première ligne.

Certains peuvent s'estimer forts de détenir une bavure policière -ce n'est pas notre cas- et de ne trouver dans ce policier aucune circonstance atténuante.

Qu'on me comprenne bien, Monsieur le Maire, il ne s'agit pas de dédouaner ce policier d'un acte difficilement qualifiable. Si les faits sont établis, la condamnation est nécessaire mais il faut prendre en compte également le contexte difficile de la mission des policiers dans ce secteur.

Alors, comment dénoncer des circonstances avant même que toute enquête soit diligentée ?

Comment ne pas dénoncer, comme certains syndicats de policiers, l'attitude hâtive de certains responsables politiques ?

Or, il existe une menace réelle dans ces quartiers, pour les habitants, pour les policiers qui y circulent, où généralement le couvre-feu est de rigueur.

On peut aussi s'interroger sur la remise en liberté du co-auteur de l'infraction.

Cela pose de façon plus générale la question du rôle de la Police de proximité dans ce secteur, en trop petit nombre, confrontée aux pressions réelles, dans un état physique et moral que les pouvoirs publics ne peuvent tolérer.

.../...

Alors, Monsieur le Maire, comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas pratiqué la récupération sélective des morts et des événements.

Ce que ce drame nous jette à la figure, c'est également l'échec politique d'une intégration dans une zone franche prise pour cible où la politique d'emplois-jeunes peut conduire parfois à certains débordements. Ces incidents peuvent être considérés comme une guerre civile qui ne veut pas dire son nom.

Ces événements sont aussi la remise en cause d'une Police de proximité où l'ilotage est insuffisant, les effectifs trop réduits, où la Police n'a pas pour vocation première de jouer les rôles de médiateur.

Ces événements ont enfin mis en lumière le rôle des autorités politiques qui se doivent de ne pas jouer aux apprentis sorciers. Il est inconcevable de « comprendre » que les policiers soient devenus des cibles dans certains quartiers. Il est choquant d'approuver la célérité de l'inculpation d'un policier. Cela signifie-t-il qu'il existe dans la Police des fonctionnaires qui oeuvrent avec la volonté déliée de donner la mort ?

Je ne le pense pas et personne ici ne pourrait le penser.

Enfin, la justice n'est pas juste quand les citoyens ne sont pas protégés à la mesure du danger. Il ne faut pas se sentir coupable de dénoncer certains agissements déviants. Il serait grave de ne pas juger en droit mais en fonction du pouvoir de rétorsion que certains pourraient avoir.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'esprit républicain devrait nous pousser tous à ne pas enfoncer et déconsidérer la Police aux yeux de ceux qui ne la respectent plus et qui, au nom de la colère, pillent et saccagent. Rien n'autorise des jeunes à répondre par la violence à un drame, si atroce soit-il.

Excusez-moi de passer à un dossier plus technique qui concerne l'Association Objectif Sud. Deux, trois observations concernant ce dossier.

D'abord sur le nombre d'entreprises qui seraient amenées à participer à cette association. Leur nombre est tout à fait dérisoire alors que le projet mériterait une participation bien plus générale.

Si on examine les délibérations qui attribuent des subventions aux unions commerciales, d'ailleurs dans le même dossier, on remarque qu'elles représentent en moyenne 28% des budgets des manifestations alors que la totalité des aides subventionnées pour Objectif Sud représentent 77%.

Enfin, les membres des unions commerciales ne bénéficient pas des avantages fiscaux exorbitants du droit commun aux entreprises de la zone franche.

Vous comprendrez donc, dans ces conditions, que nous votions contre cette délibération.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD, vous êtes-vous rendu compte que vous avez fait quand même une intervention outrancière ? Le véritable problème, c'est qu'un jeune a été tué. Il ne s'agit pas de faire d'amalgame.

.../...

M. BERNARD - Ce n'est pas moi qui ai fait l'amalgame.

Monsieur le Maire - Vous faites l'amalgame, les policiers, les jeunes, etc ... Nous respectons tous la Police de la République. J'ai simplement dit au Ministre de l'Intérieur que, sans doute, il fallait donner davantage d'importance à la Police de proximité.

Nous avons connu cette Police de proximité il y a plusieurs années. Il y avait des flotiers, ensuite, il y a eu des policiers à bicyclette, puis à motocyclette, puis en voitures et puis, plus rien. Si, des brigades anti-criminalité sont sans doute indispensables pendant la nuit, elles ne sont pas appropriées pour constituer la Police de proximité des quartiers.

Nous souhaitons qu'il y ait une réorganisation sur ce plan, c'est ce que j'ai demandé au Ministre de l'Intérieur, et il en convient. Qu'on rétablisse une Police de proximité et une Police de commissariat.

Ce que je veux dire c'est que, vis-à-vis de la Police, nous nous sommes exprimés, nous avons dit le sentiment que nous pouvons avoir à l'égard de la Police, il n'empêche qu'un jeune a été tué et que cela pouvait légitimer une grande émotion et une grande colère. Les événements ont débuté de cette manière. Ce ne sont pas des violences urbaines pour des raisons sociales, saccages de grandes surfaces, etc... Cela a été essentiellement des heurts entre la Police et ces jeunes, avec pour certains d'entre eux -je ne sais même pas si ce sont certains d'entre eux, je dirai plutôt certains individus, qu'ils soient d'origine maghrébine ou qu'ils soient simplement d'origine maghrébine mais français- qui se sont livrés à des exactions, sans doute liées comme toujours à un trafic mafieux de drogue, etc... qui existe et que nous condamnons.

Nous, nous ne faisons pas d'amalgame. Nous condamnons les exactions de certains, quels que soient ces jeunes ou ces adultes. Nous condamnons tous ceux qui généralisent vis-à-vis de la Police d'une manière abusive mais enfin nous avons été dans l'émotion devant la mort de ce jeune.

Je dois dire que pour la majorité de la population, le comportement de ceux qui sont autour de la mosquée et des autres, de tous les jeunes, a été tout à fait exemplaire dans ces journées très difficiles.

Et nous voulons faire un acte de confiance et d'espoir vis-à-vis des jeunes de ces quartiers avec qui nous voulons travailler pour effacer ce souvenir terrible, laisser la Justice suivre son cours, et faire en sorte que ce quartier s'intègre davantage.

Je sais bien que vous n'êtes pas pour une politique d'intégration, je sais bien que vous la condamnez. Je connais les idées que vous portez, qui commencent d'ailleurs à faire des petits en Europe et cela est tout à fait regrettable. Mais nous, nous sommes pour une politique d'intégration et nous sommes persuadés que dans la République française tout le monde se reconnaîtra comme citoyen et citoyenne et que nous améliorerons les situations qui posent peut-être des problèmes maintenant mais qui seront surmontés. On l'a fait pour d'autres jeunes et adultes d'autres nationalités qui sont français à part entière et ces jeunes sont aussi français à part entière. Et vous n'y pourrez rien faire, Monsieur BERNARD ! Et tous ceux qui s'opposeront à cette politique d'intégration finalement rendront un très mauvais service à ces jeunes, à la République et à la France.

Monsieur SELLANI.

M. SELLANI - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je n'interviendrai pas sur les délibérations techniques, je voulais simplement donner mon sentiment général sur ces malheureux événements.

.../...

Ce soir, ici, devant vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, vous aussi, Mesdames et Messieurs les journalistes, je voudrais vous faire mesurer à quel point je suis désarmé et peiné. Je ne me suis jamais senti aussi désarmé pour exprimer le gouffre, le vide, la tragédie vécue par une famille, celle de Madame et Monsieur HAMLAOUI, la mère et le père de Riad HAMLAOUI, décédé d'une balle dans la nuque la nuit du 15 au 16 avril.

Je ne veux que m'effacer devant la douleur. Je ne me suis jamais senti aussi peiné à cette même place car je me sens incapable d'exprimer par les mots la disparition d'une personne que j'ai connue.

Et pourtant, je dois et je veux témoigner car je suis moi aussi un de ces enfants issus de l'immigration comme Riad, car je suis moi aussi un de ces enfants nés et qui ont grandi à Lille-Sud.

Si la mort de Riad HAMLAOUI a provoqué autant de douleur parmi les populations, filles et garçons confondus, c'est tout simplement parce qu'il était l'image de notre propre miroir, un garçon qui espérait, après avoir trouvé un emploi, faire ce qu'il y a de plus humble et de plus beau, en l'occurrence, vivre, travailler et fonder une famille. Est-ce trop demander ?

Riad est mort, tué d'une balle par un policier. On a tout dit de lui. On n'a rien dit sur lui.

D'ailleurs, que pourrait-on dire ? Sinon qu'il est mort injustement. Dans ces cas-là, croyez-moi, il n'y a pas de mort propre, il n'y a pas de mort juste. Il n'y a que des peines et des douleurs qu'une famille devra côtoyer jour après jour, toute une vie durant.

N'oublions jamais cette cicatrice inscrite dans les chairs et qui jamais ne s'effacera pour cette famille.

Riad n'est pas le cliché du délinquant. Il n'était pas ce qu'on a écrit ou dit ici ou là. Il était rien de moins qu'un jeune homme responsable, diplômé d'un bac + 2, et un citoyen respectueux, investi dans le tissu associatif. Il était un animateur poli et patient, s'occupant d'enfants de la banlieue lilloise, rien de moins et pourtant quoi de plus honorable que de faire rire, courir ou participer des enfants à des activités ? Quelque part, il a mis en germe de futurs citoyens, cette génération qui nous succédera.

Que reste-t-il aujourd'hui de Riad, sinon un miroir brisé, l'image déformée par une balle, d'un Riad à jamais disparu et d'une famille endeuillée, amputée d'un de ses fils ?

Si je m'exprime aujourd'hui, ce n'est pas uniquement pour faire part de demandes, c'est plutôt pour rappeler un manque qui est aussi le signe d'un devoir civique, mon devoir civique, celui de la mémoire, notre devoir civique. Notre mémoire, que nous soyons de Droite ou de Gauche, qu'importe.

Il ne devrait plus exister de différences, seulement la quête d'une vérité et le respect d'un deuil.

La mort de Riad HAMLAOUI s'inscrit dans cette mémoire qui fonde à jamais notre histoire collective.

J'avais sincèrement espéré en entrant en politique être au cœur de la cité et non en dehors de ce qui est arrivé, la mort de Riad, c'est être en dehors de la cité. Aujourd'hui, je me sens exclu, oui, exclu, parce qu'il y a un corps qui est exclu, parce qu'un de mes amis a été exclu. Je le répète, un jeune homme a été tué et cette mort aurait pu être évitée.

.../...

Tout ce que je peux espérer, c'est que la mort de Riad ne tombe pas dans l'oubli. Nous ne devons pas oublier car oublier la mort, c'est renier notre engagement envers ceux qui nous ont accordé leur confiance, les femmes et les hommes de Lille, et les femmes et les hommes de Lille-Sud ont droit à notre confiance, à toute notre confiance.

Elle a été trahie, bafouée, humiliée. Mon souhait est qu'elle soit rétablie par la Justice. Mon souhait est que le policier inculpé pour homicide volontaire ne soit pas requalifié en homicide involontaire. La population sera à l'écoute et je veux croire que toute la lumière sera faite sur ce décès, et ce, dans les règles de la loi républicaine égale pour tous.

Ne commettons pas une deuxième erreur, ne commettons pas ce crime de la mémoire par l'ajout d'une deuxième injustice. Cette décision de la Justice a été exemplaire, qu'elle le reste jusqu'au bout.

Je ne qualifie pas toute la Police de responsable, bien au contraire, elle est un corps de l'Etat indispensable. La Police de proximité doit être maintenue, je suis le premier à croire en cette Police, au plus près du terrain, en contact constant avec les populations. Je fais même le rêve de voir émerger une Police en symbiose avec le tissu social dont une partie de ses membres serait des enfants des banlieues, respectueux des principes de la République. Oui, je rêve de cette Police-là.

D'ici là, je ne peux que constater que, actuellement, il y a des dérives de certains policiers avec les populations, notamment celles de l'immigration. Je ne néglige pas le fait que dans ces mêmes quartiers il existe des éléments perturbateurs. La défiance existe entre policiers et jeunes des quartiers.

Néanmoins, accordez-moi qu'être ici, face à vous, n'est-ce pas la preuve qu'on peut combattre les antagonismes ? Je suis issu du quartier de Lille-Sud et j'ai opté pour la politique alors que beaucoup d'enfants comme moi d'origine maghrébine s'en détournent. Laissez le temps au temps, laissez les mentalités changer. Il en sera de même avec la Police, seulement si elle adopte elle aussi le consensus et le dialogue. Car on a beau faire ou dire, pour qu'il y ait dialogue, il faut être deux. Je ne suis pas sûr que les policiers qui étaient à Lille-Sud lors de cette bavure aient voulu dialoguer, à moins qu'ils aient un sens du dialogue que je ne partagerai jamais.

J'ai rencontré des policiers à Lille-Sud au sein de ce commissariat pilote. Que veulent-ils ? Ils veulent faire leur métier honorablement, sans anicroches. Seulement, nombre d'entre eux déplorent le manque de moyens mis à leur disposition.

Il est facile de vouloir instaurer un nouvel esprit, seulement, si les policiers ne peuvent mettre en action leurs désirs, alors tout changement restera un vœu pieux.

Je voudrais juste vous rappeler que quinze jours avant la mort de Riad HAMLAOUI, j'avais alerté le Préfet de Police, Monsieur FRANQUET, j'avais alerté Monsieur Bernard ROMAN des tensions croissantes à Lille-Sud faisant suite à l'agression d'un policier par des jeunes de la cité. Tout était parti d'un contrôle musclé sur deux mineurs. L'intervention a vite dégénéré à l'empoignade puis au pugilat.

Un jeune du quartier de Lille-Sud, Mourad BADAOUI est intervenu pour séparer certains jeunes qui maltraitaient un officier de Police. Bien mal lui en a pris, il est depuis plusieurs semaines incarcéré à la prison de Loos. Mourad BADAOUI est inconnu des services de Police et s'apprêtait à passer son baccalauréat en juin prochain. Son innocence n'a pas à payer pour autrui. S'il y a coupables, que la Justice les châtie, que la Justice sanctionne mais pas en condamnant celui qui dans cette agression, Mourad BADAOUI, était celui qui avait pour mission d'apaiser les esprits échauffés.

.../...

Je le souligne volontairement une seconde fois, j'avais prévenu Monsieur FRANQUET et Monsieur ROMAN de certains agissements de la brigade anti-criminalité.

A ce moment, le seul sentiment qui prédominait chez certains de ces policiers vis-à-vis des jeunes de Lille-Sud était la vengeance. Ce n'est pas que mon sentiment, je vous restitue le sentiment de nombre d'habitants de la cité.

J'étais intervenu auprès des forces de l'ordre pour que cessent sur le champ ces mesures vexatoires à l'encontre d'une partie de la population. Les services de Police m'avaient assuré qu'elles seraient éradiquées. Malheureusement, elles se sont poursuivies.

J'ai alors réitéré ma mise en garde et j'ai affirmé à nouveau qu'on était à la veille d'un drame. La mort de Riad HAMLAOUI a hélas confirmé les craintes que j'avais émises.

Permettez-moi de citer les paroles d'un père qui du jour au lendemain s'est retrouvé privé d'un de ses enfants, la chair de sa chair : « Après 30 ans de travail en France, voilà le cadeau que la France m'a fait. »

Riad, ce fils de France, pose dans toute son urgence, dans toute sa cruauté et son horreur, le problème de l'intégration. Que ceux qui ne veulent pas de cette intégration le disent ! Que l'on cesse enfin de nous faire croire que, parce que Lille-Sud est une mosaïque de communautés, nous n'aurions pas les mêmes droits.

Existe-t-il alors une politique de la ville à deux vitesses ? Qu'on vienne me le dire, je ne veux pas le croire. J'aime trop Lille-Sud qui est un formidable terreau de vitalité, un quartier de près de 23.000 habitants, pour avoir à baisser les bras.

Lille, notre ville, est l'une des plus innovantes. Ce ne sont pas les quelques journalistes ici présents qui me contrediront. Seulement, cette innovation ne doit pas s'arrêter devant les boulevards extérieurs. Lille-Sud, Moulins, Wazemmes, Faubourg de Béthune, et pardon pour les autres que j'oublie, doivent également profiter de cette manne de l'innovation urbaine.

Et si c'est une utopie que de croire à cet embellissement des quartiers périphériques, je persisterai en combattant pour faire en sorte que les maux des cités régressent jour après jour.

Ce combat, la Ville l'a initié par des efforts pour insérer des jeunes des cités au sein des emplois-jeunes, au sein d'administrations ou d'entreprises privées. Il faut poursuivre ces efforts.

Lille-Sud, comme d'autres quartiers de la périphérie, a quelque peu bénéficié d'entreprises nouvellement installées. Seulement, s'il pouvait y avoir un juste retour des choses, en particulier que ces entreprises embauchent des femmes et des hommes de ces zones périphériques.

Si j'insiste, Mesdames et Messieurs, avec autant d'obstination, ce n'est pas pour prêcher pour ma chapelle. Mon intention est simplement de faire barrage à l'exclusion galopante. Je voudrais témoigner pour ces familles, pour ces mères qui vivent sous le seuil de pauvreté, oui, à Lille-Sud, dans notre ville, en France. Vivre sous le seuil de pauvreté est une réalité quotidienne pour ces familles.

Qu' avons-nous à proposer à ces femmes et à ces hommes et à ces jeunes ? Un devenir sans fond ?

.../...

Ces personnes qui pour beaucoup d'entre elles ont consommé le divorce avec le politique, consommé le divorce avec l'espoir, consommé le divorce avec la confiance ne sont pour rien dans ce refus. On les y a contraintes et amenées de force.

J'essaie, à mon échelle, de réinstaurer ce dialogue. Ces femmes, ces jeunes et ces hommes ont justement envie de travailler, envie d'une vie civile, semblable à des millions d'autres Français. Ne peut-on pas essayer ? Dites, ne peut-on pas raisonnablement essayer ou espérer ? Exclure l'espoir, c'est faire le lit du rejet, de l'exclusion sociale. Je lutterai à jamais pour y faire opposition.

Je ne suis pas seul, il y a au sein des quartiers de la périphérie une prise de conscience des populations. Ces volontés se traduisent par un nouvel essor dynamique, la plupart des personnes issues de l'immigration qui comptent dans ces quartiers sont profondément laïques et républicaines. Elles sont déjà des acteurs-clés du nouveau social, économique et culturel.

Ne nous trompons pas d'interlocuteur.

Je terminerai donc sur une lueur d'espérance. Riad HAMLAOUI est décédé. Si sa mort peut servir à remédier à certains abus ou dérives, rendons-lui cet hommage car la population de Lille-Sud n'est pas fermée au dialogue, elle est avide, avide de participer aux projets de la métropole. Je ne pense pas que laisser au bord de la route 23.000 habitants soit une solution. Je m'efforcerai de dialoguer, de dialoguer encore jusqu'à repousser le front des désillusions sociales.

Je voudrais aussi remercier les autorités algériennes qui ont enterré le corps de Riad HAMLAOUI avec tous les honneurs.

En accord avec vous, Monsieur le Maire, je voudrais, en hommage à cet enfant de Lille comme vous l'avez si bien dit, et par égard pour la famille de Riad HAMLAOUI, demander une minute de silence.

Monsieur le Maire - Ecoutez, vous venez, de manière émouvante d'évoquer le souvenir de Riad et vous savez de quelle façon nous nous sommes associés -j'ai moi-même participé à la levée du corps- à la peine de la famille, Madame AUBRY également et tous ceux qui sont ici. Alors, je pense que cet hommage, nous l'avons rendu.

Que chacun, à cet instant, après vous avoir entendu, s'associe par la pensée au souvenir de ce jeune, je pense que le Conseil Municipal peut le faire. Mais vous savez que les opinions ici sont assez contrastées sur tous ces sujets, sauf, je l'espère, sur l'injustice de la mort d'un jeune. Voilà.

Je donne la parole à Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Après ces trois journées de douleur, de souffrance, de folie, nous pensons que la principale victime de journées comme celles-là en fait c'est l'idéal républicain, c'est la démocratie qui n'en sort jamais grandie.

Je crois que chacun ne peut que s'incliner devant la souffrance d'une famille face à la mort d'un des siens dans des circonstances aussi difficiles. Mais je pense également, après cet hommage rendu, cet hommage sincère, qu'on ne peut pas s'arrêter à cette seule émotion. L'émotion est importante en ce qu'elle permet d'aller vers un discernement qui permet d'analyser les situations pour qu'on puisse dire demain « plus jamais ça ».

.../...

Ce qui me frappe dans ce quartier de Lille-Sud, ce qui nous frappe, et Nicole MALLEVILLE qui exerce dans ce quartier pourrait aussi en parler, d'autres ici peuvent en témoigner, c'est que ce quartier, de par sa situation comme toutes ces zones dites de banlieue, encore que Lille-Sud ne soit pas une banlieue, Lille-Sud est au cœur de la ville et depuis longtemps, ces quartiers vivent en permanence une dualité. Et ce qui me frappe c'est que la vie y est relativement facile, agréable, le jour, et que, dès que le soir arrive, on entre dans un autre monde où des forces de violence, des forces de manipulation s'emparent du terrain.

J'y étais encore vendredi soir où je terminais des visites assez tardives et c'est vrai qu'à partir d'une certaine heure, entre chien et loup, ce quartier bascule dans un autre monde, il n'est pas le seul, beaucoup sont comme cela, et à ce moment-là on sent bien que toutes les situations de conflit, de difficultés deviennent irrationnelles et peuvent aboutir à des drames.

Quand il s'agit de faire un bras d'honneur le jour à un car de Police-Secours qui passe, ce n'est pas bien mais, voilà tout. Quand il s'agit de procéder à des contrôles d'identité dans ce quartier ou Porte des Postes, on voit bien des situations de tension mais, dès que la nuit tombe, immédiatement, une autre atmosphère s'empare de ce quartier.

Je crois aussi que c'est à cette aune-là qu'il faut essayer de comprendre et de réfléchir à ces événements au caractère irrationnel de ces jeunes pour qui, pour une partie d'entre eux en tout cas, la Police constitue une espèce d'ennemi de classe, alors même qu'on sait qu'elle est un des piliers qui garantissent la solidité de nos démocraties et de nos républiques, et le risque également à l'inverse que pour les policiers, pour certains d'entre eux en tout cas, le jeune, le jeune immigré mais peut-être le jeune soit dans ce quartier-là et tard le soir le fauteur de troubles en puissance.

On se rend bien compte à ce moment-là que, quelles que soient les situations, ces situations-là favorisent des comportements d'extrémisme quels qu'ils soient.

Et c'est bien là en fait effectivement qu'il faut en venir au fonctionnement de la base de ce qui constitue notre démocratie et la République auxquelles, je l'espère en tout cas, nous sommes tous profondément attachés.

Il est clair aujourd'hui, lorsqu'on discute avec les uns et les autres qu'être jeune dans un quartier comme Lille-Sud, ce n'est pas facile. Etre policier dans un quartier comme Lille-Sud, c'est particulièrement difficile également. Et il faut entendre la peur des uns de ne pas être intégrés, d'être rejetés, et la trouille des autres d'y travailler et d'y intervenir.

On ne peut pas à la fois être compréhensif avec les policiers lorsqu'ils enterrent l'un des leurs et, de façon globale, brocheter le monde de la Police au motif que tel ou tel comportement, parfois de façon volontaire, plus souvent, nous voulons le croire, de façon accidentelle, dans un métier -et nous sommes quelques-uns à exercer ces types de métiers où parfois il faut prendre des décisions dans la seconde et on sait bien que ces métiers où il faut prendre des décisions rapidement comportent une charge de risque, une charge d'émotionnel beaucoup plus forte que des métiers où on peut prendre le temps de réfléchir avec du recul-, on comprend bien que dans ces attitudes puissent apparaître des drames.

Ceci étant, cela ne les excuse pas. Cela permet en tout cas d'essayer de chercher à comprendre.

Pour conclure cette intervention, je pense quand même que dans un quartier comme Lille-Sud, depuis un certain temps -on y reviendra d'ailleurs peut-être dans d'autres délibérations ce soir-, de toute façon, le courant ne passait pas bien dans un certain nombre de domaines. Un certain

.../...

nombre de corps intermédiaires dans ce quartier sont à nouveau en crise alors que les choses allaient plutôt mieux pendant un temps. Et si on peut se réjouir de la reprise économique, on peut craindre que cette reprise amenant plus de prospérité pour certains, des emplois plus faciles auxquels accédés pour certains, on peut craindre qu'à nouveau ces tensions apparaissent vivement dans ces quartiers.

En météorologie, les orages apparaissent toujours lorsqu'il y a friction entre une zone chaude et une zone froide. Je pense que dans les crises urbaines, les frictions apparaissent toujours à la zone de jonction entre des espaces de prospérité et des espaces de précarité, d'angoisse ou de désespérance.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut donner un second souffle à ces politiques dans ces quartiers, on y reviendra tout à l'heure à propos de la zone franche, et il faut travailler à rétablir le contact et le dialogue dans ce quartier.

Et là, sans vouloir ouvrir de polémique, nous posons un certain nombre de questions.

Est-ce que dans cette ville la démocratie locale au travers des Conseils de Quartier n'est pas depuis quelques années en panne ?

Est-ce que, après des époques prometteuses, ces Conseils de Quartier constituent bien, au sein des quartiers, les relais d'expression, de médiation qu'ils sont censés remplir dans leurs statuts ?

Est-ce que, aujourd'hui, le fonctionnement d'un certain nombre d'associations et de structures de quartier répondent bien aux attentes de la population ?

Vous nous permettez ce soir d'en douter.

Et je terminerai sur une note un peu plus polémique mais je pense que c'est notre rôle d'opposants démocrates que d'évoquer ces questions.

En 1994, Monsieur le Maire, lors de l'inauguration de la mairie de quartier de Lille-Sud, à la fin de votre discours, devant un public qui vous était assez largement acquis, vous nous aviez dit, à Alex TURK et à moi-même qui étions là avec deux ou trois militants, un an avant les élections « Vous êtes venus ici sur mes hautes terres ».

Sous cette appellation « hautes terres », vous sembliez parler d'un fief qui vous était acquis, conception un peu dangereuse d'ailleurs parce que la notion de hautes terres et de fief un peu acquis laisse à penser qu'on organise un peu soi-même -je vous rassure, je vous sais démocrate, je ne vous accuse pas de cela-.

Mais il n'en reste pas moins que, à un niveau intermédiaire sur le plan politique, lorsqu'on fonctionne sur un quartier à la manière d'une haute terre, on prend le risque que les corps intermédiaires qui doivent faire fonctionner et respirer la démocratie au sein d'un quartier ne fonctionnent plus comme des espaces de respiration de la démocratie mais se mettent progressivement à fonctionner comme des espaces, disons, de quadrillage, de prise en main, d'instrument, d'outil. On pourrait employer des mots plus durs. Et à ce moment-là, au bout d'un certain temps, on ne permet plus dans ces quartiers l'expression saine du fonctionnement de ces corps intermédiaires.

Il est d'ailleurs paradoxal que l'un des corps intermédiaires qui a le mieux fonctionné au cours de ces malheureux événements et qui ait été le mieux structuré autour d'un lieu de culte, d'une communauté bien implantée dans ce quartier, c'est en l'occurrence la mosquée et le Recteur Amar LASFAR, dont chacun s'est plu à juste titre à souligner le rôle tout à fait modérateur.

.../...

Ce que je veux dire en conclusion c'est que ces événements, il faut les déplorer, les causes, il faut les combattre, il faut les extirper, mais la démocratie au sein de ces quartiers, il faut tout faire pour la faire vivre au sein de l'ensemble des corps intermédiaires, il faut en respecter l'expression, il faut en garantir la liberté, prendre le risque de la liberté, et il est vrai qu'en politique, il est parfois difficile de prendre le risque de la liberté, parce que finalement le plus important dans ces quartiers c'est bien ce que j'appellerai le juste respect des droits et des devoirs pour chacun. Et dans cette expression « juste respect des droits et des devoirs », les quatre notions comptent : la justice du respect, le respect lui-même, les droits de chacun et les devoirs de chacun.

J'ai le sentiment qu'à ces conditions, oui, nous pourrons faire de ces quartiers ce qu'ils sont, des morceaux de ville qui ont complètement leur place, avec des habitants qui ne demandent qu'à retrouver leur place au sein de ces quartiers, au sein de notre ville. Et ainsi nous aurons combattu ce risque de déchirure urbaine qui menace la société et nous aurons réussi à combattre ce qui menace en fait tous ces quartiers et qui est l'expression de la violence au travers de divers extrémismes.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR, je voudrais simplement vous dire un mot. J'ai écouté toute la première partie de votre intervention et je crois que les observations que vous avez faites pouvaient être entendues par les uns et par les autres.

A la fin, vous avez fait toute une intervention qui était liée simplement au rappel, selon vous, de ce que j'aurais prononcé il y a presque six ans, lors d'une période électorale. Je ne veux pas infirmer, etc... vous dites vous souvenir de cela .

Je n'ai pas l'habitude de parler "de hautes terres", c'est une expression qui ne me correspond pas tout à fait.

En tout cas, ce que j'ai pu dire c'est que, effectivement, je me sens chez moi dans ce quartier que j'ai représenté pendant 20 ans à l'Assemblée Nationale.

Je peux même vous dire, Monsieur RICHIR, que cette population du quartier de Lille-Sud m'a donné des scores tels qu'elle m'a permis d'être Maire de Lille. Cela, je le sais. Je sais aussi que les Maires de Lille, Roger SALENGRO, Pierre MAUROY et bien d'autres, ont été élus grâce à une participation active de la population du Sud et aux suffrages qu'elle leur a apportés.

Il est vrai que les circonstances économiques, que le chômage, ont entraîné une dégradation, que malheureusement des idées nouvelles du Front National, si terribles contre la République et si terribles contre la population elle-même, ont amené une certaine dégradation. Encore que l'essentiel de la population soit restée fidèle à ses idéaux.

Sur ce plan, je n'ai qu'une idée : j'ai entendu ce que Monsieur SELLANI a dit, avec à la fois un sentiment de solidarité et un sentiment de générosité.

C'est maintenant Monsieur ROMAN qui est le Député de cette circonscription. Je ne suis plus son Député mais je suis toujours avec le même sentiment comme Maire à l'égard de cette population, même s'il y a eu des évolutions.

Ces évolutions, vous en parlez comme cela, c'est simple, où sont les corps intermédiaires ? Il y a certainement un problème de représentation. Je préside la Commission de Décentralisation et pour la première fois sans doute nous ferons des propositions au Gouvernement pour la décentralisation dans la décentralisation, c'est-à-dire pour une certaine décentralisation dans les quartiers, conformément à ce que nous avons fait à Lille mais en l'adaptant à des situations nouvelles.

.../...

Par conséquent, sur ce plan, nous sommes les premiers à avoir innové, c'est vrai, et nous continuerons à le faire.

Il y a une situation qui est changeante. Vous dites : « c'était bien et puis cela s'est dégradé ». Vous savez, ce qu'on apprend avec modestie dans ces quartiers compte tenu des évolutions, c'est que ce qui est vrai un jour, ce qui est vrai une semaine, ce qui est vrai un mois, ce qui est vrai un an, deux ans, après, il faut essayer de trouver autre chose et c'est certainement cela qu'il nous faut trouver et c'est sur ce point qu'on vous fera des propositions.

Monsieur DELGRANGE.

M. DELGRANGE - Le temps n'est pas si loin où la sueur de nos pères se mélangeait au béton qui servit à bâtir nos cités. Le labeur de nos aînés était fondateur d'une vie meilleure pour leurs enfants, pour leurs familles.

Cette nuit-là, tout s'est transformé en un invraisemblable cauchemar. Riad est fauché à l'aube de sa jeunesse.

Le respect de sa mémoire impose le silence car il n'est de mots assez forts face à une telle douleur. Ce silence auquel nous appelait quelques jours plus tard ses amis et sa famille.

A cet instant, je voudrais mettre en garde les vautours de toute espèce qui font planer à nouveau le spectre de la haine à l'endroit d'une communauté en pleine souffrance. Plus rien ne sera jamais comme avant.

Entre participation et violence, le juste milieu n'est pas à choisir. Dans l'espoir d'un avenir meilleur auquel elle aspire secrètement, notre jeunesse a choisi le chemin dont chacun comprendra qu'il est parfois dur de ne pas s'en écarter.

Il nous faut poursuivre nos efforts. Demain reste à construire. La clé de voûte de cette cité à bâtir, chacun d'entre nous le sait, reste la justice, la justice sociale, la justice économique, la justice pour Riad.

C'est cela qu'il nous faut sereinement travailler dans les jours à venir. Merci.

Monsieur le Maire - Je voudrais dire que Bouziane DELGRANGE a été avec nous de longues heures et je tiens à le remercier pour tout ce qu'il a fait durant ces journées difficiles.

Monsieur DEGREVE, je le regrette, n'était pas inscrit et il demande la parole. Au Conseil Municipal, quand même, c'est un débat qui est organisé. Bouziane DELGRANGE -c'était parfaitement normal,- souhaitait parler le dernier. Alors, je vous donne la parole mais, franchement, il ne faut pas être dans une improvisation constante, il faut aussi un peu d'organisation.

M. DEGREVE - Je ne suis pas dans une improvisation, il y a assez d'élus pluriels à mes côtés pour attester que je l'avais demandé au Conseil privé. Ceci étant dit, je peux comprendre que, compte tenu du nombre de dossiers, vous n'avez pas eu le temps d'inscrire la totalité des demandes d'inscriptions qui se sont manifestées. Je vous en sais gré d'avoir rectifié et de me permettre de prendre la parole.

De toute façon, je vous ai dit que je le ferais de façon concise parce qu'il ne me semble pas que ce soit le Conseil Municipal qui, en lui-même, soit la seule assemblée qui permette de résoudre un chantier aussi interpellant que les événements que nous venons de vivre pour nous permettre de ne pas le revivre une autre fois.

.../...

En premier point, je partage justement, Monsieur le Maire, vos propos liminaires, dans leur intégralité. Peut-être avec une nuance, c'est peut-être pour cela que vous ne vouliez pas me donner la parole, pour préciser que dans les élus que vous aviez cités, il y avait les élus communistes qui, dès la première heure, s'étaient mis au service des habitants et de la Ville, sans avoir un objectif d'énoncé politique dans leur présence.

La question qui nous est effectivement posée aujourd'hui est de savoir s'il est encore possible de transformer la ville pour qu'elle soit elle-même, la ville, un facteur d'intégration, un facteur de tolérance, un facteur de pluralisme, de plein emploi et de sécurité.

Dans ce que j'ai entendu précédemment, même s'il y a eu aussi beaucoup d'émotion dans ce qui a été dit, ce qui caractérise cela c'est qu'on parle de la violence de la rue mais il y a aussi la violence du capital financier qui, lui, est plus immatériel dans son apparence mais pas moins meurtrier dans ses conséquences et qui touche la nature de ce qui se passe à l'intérieur de la ville et de ces quartiers.

Pourquoi dis-je cela ?

C'est parce que je pense que les habitants de Lille-Sud, tout comme ceux du Faubourg de Béthune, comme ceux d'Hellemmes comme ceux de Lomme, pensent être d'abord des citoyennes et citoyens de la cité qu'il convient de ne pas "ghettoïser" à l'intérieur d'un quartier avec des problématiques. Et leur champ d'adhésion va sur la libre circulation des accès et à une ville égalitaire dans la réponse à leurs besoins. Il nous faut réfléchir à ces questions.

Je pense aussi qu'il est nécessaire, avec sérénité, d'accepter, l'examen collectif des procédures de mise en œuvre des politiques de la ville et leur application. Ne pas craindre aussi le constat d'insuffisance de pertinence des réponses apportées aux gens qui y habitent. Il nous faut avec sérénité l'examiner.

Ce n'est pas le problème de se remettre en cause ou de remettre en cause une logique de la politique de la ville, c'est de savoir comment aujourd'hui, à partir de l'ensemble de cette expérience, on peut rendre pertinent au quotidien, pour ceux qui l'occupent, un projet sur lequel ils peuvent adhérer dans la ville. Il nous faut faire cette analyse.

Et ce n'est pas une analyse qui doit être faite de façon rapide, bousculée, émotionnelle. Il est nécessaire de reconstruire les forums de la cité, dans une réflexion avec l'ensemble des acteurs, du monde associatif à celui des chercheurs, mais aussi ceux qui ont leurs propres problématiques à l'intérieur de la cité, des quartiers, pour reconstruire des réponses ensemble qui puissent trouver leur pertinence au quotidien et qui nous permettent aussi de pouvoir rêver à la ville de demain.

C'est sur ce chantier en tout cas que s'engagent les élus communistes, hors d'un champ polémique sur lequel on voudrait bien nous faire venir et qui ne ferait que renforcer les attitudes d'intégrisme et de rejet, mais celle au contraire d'une recherche de construction avec des vérités applicables et qui permettent de modifier le quotidien pour chacun de ces citoyens.

Voilà le propos que je voulais donner, Monsieur le Maire, pour compléter les interventions de ce soir.

Monsieur le Maire - Je vous en remercie très vivement.

Madame AUBRY.

.../...

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, je pourrais peut-être ajouter deux éléments par rapport à ce qui a été dit par Monsieur RICHIR.

Effectivement, je partage son analyse, quand la croissance est là et quand le chômage recule, ceux qui restent sur le côté sont peut-être encore plus impatients.

Je voudrais néanmoins souligner que sur la seule année 1999, le chômage a baissé de 8% à Lille-Sud, ce n'est pas rien, ce n'est pas tout non plus.

Nous savons aussi que sur les 242 emplois jeunes de la Ville de Lille, 53 jeunes sont issus de Lille-Sud, 22%, c'est dire combien la Municipalité y met un objectif prioritaire.

Mais je partage l'avis selon lequel nous devons continuer. L'Etat d'ailleurs comme la Ville, avec la même énergie, a travaillé dans ces quartiers maintenant que la croissance est revenue et que le chômage baisse comme il n'avait jamais baissé dans notre pays.

La deuxième remarque que je voulais faire c'est que, bien évidemment, la démocratie locale doit toujours continuer à s'améliorer et nous serons sans doute amenés à en reparler.

Mais je voudrais dire que dans le cadre du G.P.V., c'est-à-dire du Grand Projet de Ville que nous sommes en train de préparer, nous reparlons de ces problèmes. Comment accroître la démocratie locale ? Comment laisser plus de place à la citoyenneté ?

Pour répondre à l'une de vos autres questions, comment faire en sorte que les centres sociaux fonctionnent autrement pour, aujourd'hui, attirer encore des jeunes ?

Il est vrai qu'on n'attire plus des jeunes de 6 à 15 ans en leur faisant faire les activités qu'on leur faisait faire il y a 15 ans.

Alors, plutôt que de polémiquer sur ces questions, je pense que nous devons nous poser ces questions et nous y travaillons actuellement pour apporter de véritables réponses à ce quartier qui, comme beaucoup d'autres à Lille, a besoin de plus d'attention.

Voilà les quelques propos que je voulais apporter.

Je voudrais simplement dire aussi, puisqu'il a été dit tout à l'heure que l'association de chefs d'entreprises comportait peu d'entreprises, qu'elle comprend 45 entreprises, plus de 1.000 salariés sur Lille-Sud. Et je voudrais dire au représentant du Front National qui est intervenu que cette association -mais peut-être ne connaît-il pas bien Lille-Sud- existe depuis un an maintenant, je suis allée à plusieurs de ses réunions, et qu'elle n'existe pas pour empêcher les entreprises de se délocaliser mais au contraire pour attirer d'autres entreprises.

Car ce que pensent les chefs d'entreprises de cette association que je connais bien, c'est qu'il faut au contraire expliquer aux entreprises qu'on peut venir s'installer à Lille-Sud, qu'on peut y vivre, qu'on peut y faire travailler les habitants de Lille-Sud. C'est l'objectif de cette association et c'est d'ailleurs pourquoi nous l'aidons.

Monsieur le Maire - Merci.

Je mets aux voix les rapports de la chemise n°4.

Ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main :

.../...

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National qui vote contre (rapport 223)

contre : le Front National (rapport 223)

Le rapport 223 est adopté à la majorité.

les rapports 224 à 334 sont adoptés.

### POLITIQUE DE LA VILLE

00/227 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Actions reconduites - Participation de la Ville - Première répartition.

00/228 - Association CREF-ILEP - Accueil et accompagnement de projet personnel - Faubourg de Béthune.

00/229 - Institut Supérieur d'Agriculture de Lille - Opération « Erika » - Subvention de la Ville.

00/230 - Centre de Soins infirmier du Faubourg d'Arras (Centre de Santé) - Annulation de subvention.

Adoptés.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,  
Conseiller municipal délégué

### COMMERCE

00/231 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale Lille Sud.

00/232 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale Gambetta.

00/233 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale et Artisanale de Fives.

00/234 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale de la rue des Postes.

00/235 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association Regroupement Esquermoise Renouveau (R.E.R.).

00/236 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention au Comité d'Animation du Vieux Lille.

.../...

00/237 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association Lille Flandre.

00/238 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale de Wazemmes Artois Hugo.

00/239 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale des Arts.

00/240 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association Union Commerciale Hôpital Militaire.

00/241 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention au Groupement des Acteurs Economiques du Centre Lille.

00/242 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention au Comité d'Animation de Saint Maurice -Pellevoisin.

00/243 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association Vauban Esquermes.

00/244 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires.

Je souhaitais simplement, à l'occasion de la délibération 244, évoquer un problème particulier, à savoir la mise aux normes européennes de nos marchés dès demain 16 mai.

Cette communication a pour but de tempérer les inquiétudes d'un certain nombre de commerçants non sédentaires. Cette mise aux normes décidée à Bruxelles n'apporte aucune obligation particulière pour les municipalités. Mais je souhaitais dire que bien évidemment la Ville de Lille va accompagner les commerçants qui travaillent sur nos 11 marchés lillois afin qu'ils puissent répondre au mieux à ces nouvelles obligations.

Dans les semaines qui viennent, nous aurons à mettre en place des points d'eau sur trois marchés : Wazemmes, Sébastopol et Concert. Avec mes collègues de Lomme et d'Hellemmes, nous allons étudier un nouveau procédé, visant la mise en place de bornes électriques sur nos marchés lillois, hellemmois et lommois.

Monsieur le Maire - Merci.

Vous adoptez les délibérations de la chemise n°5 ? (oui)

Merci. Adoptées à l'unanimité.

.../...

Chemise n°6

Rapporteur : Monsieur ROMAN,  
Adjoint au Maire

FINANCES

00/245 - Ville de Lille - Compte Administratif - Exercice 1999 - Ratification.

(voir discussion et vote page 45)

00/246 - Ville de Lille - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 1999 - Ratification.

00/247 - Ville de Lille - Affectation des résultats de l'exercice 1999.

Adoptés.

00/248 - Ville de Lille - Compte Administratif - Période du 1er janvier au 29 février 2000 Ratification.

(voir discussion et vote page 45)

00/249 - Ville de Lille - Ancienne collectivité - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2000 (période du 1er janvier au 29 février) - Ratification.

00/250 - Affectation des résultats de la période du 1er janvier au 29 février 2000 cumulée à l'affectation des résultats de l'exercice 1999.

Adoptés.

00/251 - Ville de Lille - Budget Primitif 2000 - Nouvelle collectivité (période du 1er mars au 31 décembre 2000).

Adopté à la majorité (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National votant contre).

(voir discussion infra).

00/252 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 2000 - Décision Modificative n°1.

Adopté.

00/253 - Association Lille-Lomme - Tarification différenciée - Harmonisation.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" s'abstenant).

(voir discussion infra).

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a un certain nombre de dossiers dans cette chemise n°6 pour le Conseil Municipal d'aujourd'hui, l'essentiel tenant néanmoins au vote qui vous demandera comme chaque année, M. le Maire, de nous laisser quelques instants au moment de la ratification du Compte Administratif des budgets 1999 et d'une Décision Modificative qui, pour l'essentiel, affecte le résultat positif de ce Compte Administratif à de nouvelles dépenses.

.../...

Avant de présenter en quelques mots ce Compte Administratif et cette Décision Modificative, je voudrais évoquer rapidement deux délibérations.

La première concerne nos collègues de la commune associée de Lomme et toute la population de la commune de Lomme puisque, comme nous nous y étions engagés lors de la signature du contrat d'association entre nos deux communes, la délibération 253 harmonise l'ensemble des tarifications qui jusqu'à présent étaient supérieures pour les habitants des autres communes par rapport à celles des communes de Lille et d'Hellemmes.

A partir de maintenant, cela est vrai par exemple pour la piscine Marx Dormoy ou pour la bibliothèque municipale, tous les habitants de la commune associée de Lomme sont des habitants de la ville de Lille, ils ont ces deux qualités en même temps et ils auront donc des tarifs identiques à ceux que payaient jusqu'à présent les citoyens lillois et hellemmois, c'est-à-dire des tarifs inférieurs à ceux qui étaient affectés aux extra-muros.

Deuxième délibération, simplement pour ordre, sur laquelle je voudrais intervenir, c'est la délibération 273 qui prévoit une subvention exceptionnelle à une manifestation qui sera organisée début juillet au Palais des Congrès et de la Musique, un congrès « Evénement France », organisé par la Maison de France à Londres et qui a lieu chaque année dans une grande ville de France.

Nous avons proposé en Commission des Finances d'affecter une subvention de 50.000 F à cette association. Simplement, nous avons prévu de le faire en direction de la Maison de la France. Or, la Maison de la France est un groupement d'intérêt économique et donc dans ces conditions nous ne pouvons pas subventionner ce type de structure. Nous proposons donc de transférer la subvention sur le Comité Régional de Tourisme qui organisera l'ensemble de cette manifestation, en liaison avec la Maison de la France de Londres.

Il ne s'agit donc pas d'une modification de montant mais d'une modification de destinataire pour le même objet.

J'en viens au Compte Administratif et, en propos introductif, pour la bonne lisibilité des 8 premiers rapports qui sont présentés, je me dois de faire un peu de méthode.

Au 1er mars dernier, est entrée en vigueur l'association entre Lille et Lomme et ce faisant les personnalités juridiques existantes ont disparu au profit d'une nouvelle entité, Lille-Lomme-Hellemmes.

Cela explique que vous trouviez à côté du traditionnel Compte Administratif de l'exercice clos en 1999 un Compte Administratif arrêté au 29 février 2000 qui concerne la période du 1er janvier au 29 février.

A partir du 1er mars, nous aurons un Compte Administratif à présenter l'année prochaine sur le budget de la nouvelle entité.

Ces différentes opérations de clôture de comptes et d'affectation de résultats ont été rendues nécessaires pour que puissent être refondus en un seul document les budgets primitifs de Lille et de Lomme qui correspondent au budget primitif 2000, nouvelle collectivité, c'est le rapport 251.

Ce nouveau budget ne comporte pas de nouveautés puisqu'il est une compilation comptable des budgets qui ont été votés et des reports qui ont été arrêtés au Compte Administratif à la fois de la commune de Lille-Hellemmes et de celle de Lomme avant l'association.

Par contre, j'ai souhaité derrière ce nouveau budget primitif isoler dans un rapport spécifique toutes les opérations nouvelles. C'est l'objet du rapport 252.

.../...

Ceci étant précisé en terme de méthode, je voudrais d'abord m'associer à ce qu'a dit notre collègue Yves DURAND tout à l'heure pour saluer le travail exceptionnel auquel j'associe d'ailleurs celui des deux Trésoriers, travail exceptionnel qui a été réalisé par les services de la Ville de Lille et de la commune de Lomme pour permettre de présenter aujourd'hui l'ensemble de ces documents.

Alors, quelques constatations rapides sur le Compte Administratif.

Le montant des dépenses repris à 738 M.F. peut paraître important en investissement. En fait, il faut le relativiser par des opérations d'ordre qui, globalement, représentent 158 M.F., et par des mouvements de renégociation d'emprunts et d'aller-retour sur le crédit long terme renouvelable pour près de 220 M.F.

Le solde représente le remboursement de dette en capital de l'année, 184 M.F., et les dépenses d'équipement, 173 M.F.

Plusieurs constatations à ce stade, je veux y insister.

Le niveau des investissements demeure significatif avec 173 M.F. d'investissement, mais le recours à l'emprunt constaté en 1999 est maintenu à 80 M.F.

Je vous rappelle que dans la perspective de désendettement de la ville, nous avons fixé une fourchette de 80 à 120 M.F. En 1999, nous n'aurons emprunté que 80 M.F. pour un montant d'investissement réalisé de 173 M.F.

Investissements toujours dynamiques mais maîtrise de l'endettement. Je pense que cela sera à réaffirmer lorsque nous examinerons dans quelques instants le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

En fonctionnement, on observe une bonne maîtrise globale des dépenses dont l'évolution d'une année sur l'autre est contenue puisque nous avons fixé l'objectif de contenir l'évolution de la dépense à moins de 3% et que nous sommes exactement à + 2,87% par rapport au Compte Administratif de 1998.

Côté recettes, je veux souligner l'excellente tenue des produits d'exploitation et du domaine.

Une Dotation de Solidarité Urbaine qui a progressé de plus de 11 millions de francs en 1999, passant de 15 M.F. en 1998 à 26 M.F. en 1999.

Et, il est essentiel de le dire, là aussi, dans la perspective d'une discussion ultérieure, le dynamisme des bases fiscales de la Ville de Lille qui nous a permis d'obtenir des recettes supplémentaires dans les rôles complémentaires en cours d'année de près de 20 M.F. par rapport aux prévisions du budget primitif.

Globalement, l'ensemble de ces éléments permettent de dégager un excédent disponible d'un peu plus de 18 M.F., contre 17 M.F. au Compte Administratif précédent. Nous vous proposons d'utiliser cet excédent dans le cadre de la Décision Modificative n°1 qui est jointe à ces rapports, avec deux ou trois caractéristiques.

En investissement, c'est la traditionnelle ouverture de crédits de paiement dans le cadre des autorisations de programmes que nous avons ouvertes lors du vote du budget primitif.

.../...

La Ville de Lomme, Monsieur le Maire de la commune associée, nous rejoint dans cette démarche pour un montant complémentaire, pour la première fois, d'un peu plus de 9 M.F. qui s'ajoutent aux inscriptions de ce budget primitif.

Et nous ouvrons pour la commune associée d'Hellemmes les crédits de paiement qui correspondent aux autorisations de programmes que nous avons ouvertes en février.

En section de fonctionnement, il s'agit presque exclusivement de l'utilisation de l'excédent que je viens d'évoquer. Une partie des dépenses nouvelles concernent le réemploi de subventions, une autre est relative à la couverture d'un rattachement de charges pour le Plan Lillois d'Insertion, une troisième partie concerne le personnel.

Enfin, je veux ajouter pour bien montrer que nous sommes dans le sens de la proximité et que sur les quelque 200 lignes budgétaires qui figurent dans cette Décision Modificative n°1, plus de 150 ont trait à des équipements ou des actions de proximité qui concernent les quartiers.

Voilà, Monsieur le Maire, présentés en quelques mots le Compte Administratif et la Décision Modificative qui figurent à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur le Maire - Merci.

J'ouvre le débat. Monsieur BERNARD, l'incontournable Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur ROMAN a évoqué au cours de son intervention un petit document que vous avez bien voulu nous communiquer et dont on nous a pour l'instant épargné la lecture, il est vrai que 18 pages, cela aurait pris l'ensemble du temps du Conseil Municipal, mais il faut dire que la lettre d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes...

Monsieur le Maire - On parlera après là-dessus.

M. BERNARD - Monsieur ROMAN en a parlé dans son intervention donc je pensais qu'on liait les deux.

Je m'en tiendrai donc au débat sur le Compte Administratif, même si certaines observations formulées par la Chambre recourent évidemment certaines critiques que nous formulons depuis 1995, même si l'analyse financière porte en grande partie sur l'ancien mandat.

Tout d'abord, concernant l'effort d'investissement, Monsieur ROMAN nous dit que les investissements reprennent. Fort bien. C'est quand même, malgré ce soubresaut des ratios, relativement en panne par rapport à la grande époque et, on le comprend, l'épargne disponible n'est guère suffisante pour faire face aux ambitions que vous voulez donner à la Ville pour le XXIème siècle.

Ce qui est sûr, malgré une certaine décélération, c'est que la dette reste élevée, comme les dépenses de personnel qui augmentent de 2,5 fois le taux de l'inflation.

On peut s'interroger en effet sur la maîtrise réelle des dépenses de personnel, surtout quand on imagine le sort de l'incorporation des emplois jeunes dans le futur.

C'est la raison pour laquelle il est plus que jamais nécessaire, pour restaurer la marge d'autofinancement, de surveiller ces dépenses mais, de façon plus générale, l'ensemble des dépenses de gestion.

.../...

Concernant la fiscalité, c'est un leitmotiv et comme la Ville est pauvre, on lui impose un handicap supplémentaire puisqu'on pressure davantage le contribuable, le coefficient de mobilisation fiscale est de 1,3, ce qui est quand même relativement élevé.

Monsieur ROMAN a évoqué la fiscalité directe. Outre le fait qu'il serait intéressant de connaître le solde des fermetures/ouvertures d'entreprises pour connaître le véritable effet bases dont vous parlez et avoir communication, au moins de façon synthétique, des différents rôles, nous pourrions véritablement mesurer le dynamisme économique de Lille.

Enfin, j'en viens à une délibération dont vous avez évoqué la teneur, à savoir l'harmonisation des communes de Lille, Lomme et Hellemmes en ce qui concerne la suppression de l'abattement général à la base de 15% contre laquelle nous avons voté et qui crée le fameux alourdissement sur les classes moyennes que dénonçait la Chambre Régionale des Comptes, cela impose des charges sur les contribuables qui ne bénéficient pas de dégrèvement total ou partiel. C'est donc une mesure particulièrement nocive contre laquelle nous voterons.

Après cette analyse, je ne vous surprendrai pas en vous disant que le groupe Front National votera contre le Compte Administratif qui vient de nous être présenté.

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, à travers le Compte Administratif qui est présenté ce soir, c'est en fait plus le bilan du mandat qui va prochainement s'achever qu'il nous faut analyser plutôt que le compte Administratif de l'exercice 1999 lui-même.

En effet, nous retrouvons dans ce Compte Administratif 1999 les mêmes ingrédients que ceux des exercices précédents, c'est-à-dire une section d'investissement, je vous le rappelle, réalisée sans plan pluriannuel et un investissement peu dynamique, ce qui vous permet de sauver la face au niveau de l'autofinancement.

Un montant de fonctionnement qui galope au-delà du rationnel, sans évoquer les dépenses de personnel tel que cela vient d'être fait dans la section de fonctionnement. On voit globalement que celle-ci augmente de 2,88% pour 1999.

Des impôts élevés en matière de fiscalité directe, mais cela n'est pas nouveau, il n'y a pas d'enrichissement véritable au niveau de la taxe professionnelle et un endettement hors du commun.

Bref, comme je l'ai souvent dit lorsque nous avons examiné les budgets et les comptes administratifs, une gestion au jour le jour et sans cap réel, réalisée selon l'humeur du moment et surtout en fonction de la comptabilisation du nombre d'électeurs potentiels en matière de fiscalité.

Je ne voudrais pas anticiper sur les propos qui vont être tenus tout à l'heure par Christian DECOCQ mais vous conviendrez que cette gestion de la commune est relativement floue et que votre sens de la communication en ce qui concerne un certain nombre de dossiers de la ville fait l'objet d'une attitude un peu fumeuse.

Vous vous êtes bien gardé de nous communiquer le rapport qui va être évoqué tout de suite de la Chambre Régionale des Comptes, pourtant, on y retrouve beaucoup d'arguments que j'ai développés lors des comptes administratifs et du budget.

Monsieur le Maire - Vous l'avez dans vos dossiers.

.../...

M. BIENVENU - Oui, on l'a eu il n'y a pas longtemps mais on ne l'a jamais eu en Commission des Finances.

Monsieur le Maire - Il ne faut pas continuer à mentir, Monsieur BIENVENU. Vous l'avez dans votre dossier, par conséquent, ne venez pas nous dire que vous ne l'avez pas !

M. BIENVENU - J'aurais aimé être tenu au courant plus vite et, en particulier au niveau de la Commission des Finances, j'aurais aimé que ce rapport soit communiqué, ce qui n'a jamais été fait.

Vous vous êtes bien gardé de nous le communiquer, vous ne pouvez pas nier que cela n'a pas été communiqué aux élus.

Monsieur le Maire - Vous l'avez dans vos dossiers, je n'ai pas d'autre obligation.

M. BIENVENU - Il n'en demeure pas moins que dans ce rapport que vous nous avez communiqué dans nos dossiers il y a quelques jours, je vous ai souvent développé lors de mes interventions les arguments qui sont repris dans ce rapport.

Une fiscalité au-dessus de la moyenne, un endettement démesuré, pas de plan pluriannuel, vous pouvez regarder dans les procès-verbaux des Conseils le nombre de fois où je vous ai demandé un plan pluriannuel d'investissement, cela n'a jamais été fait et c'est repris dans le rapport.

Des engagements externes au-delà du raisonnable et des marchés publics imprécis et, là aussi, en ce qui concerne le Palais des Beaux-Arts, j'étais moi-même membre de la commission d'appel d'offres et j'avais mis en garde la Municipalité lors de cette commission par rapport à un certain nombre de choses qui n'étaient pas apportées dans le dossier avec précision. Le rapport en fait état.

Enfin, bref, plutôt que d'informer clairement les élus, vous avez préféré, comme à votre habitude, nous cacher les choses. Ce soir, cela arrive au-delà de la mêlée. Vous comprendrez donc que compte tenu de ce qui entoure ce Compte Administratif de 1999 et compte tenu de nos mises en garde restées vaines durant plusieurs exercices, l'Opposition ne prendra pas part au vote sur le Compte Administratif de 1999.

Monsieur le Maire - Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Tout simplement pour dire que le Groupe Communiste votera ce Compte Administratif, avec une toute petite remarque après la dernière intervention.

Comment oser dire qu'il n'y a pas de plan pluriannuel d'investissement ?

Il y en a eu un et il y en a eu un deuxième qui était le programme municipal sur lequel s'est fait élire la Majorité.

Ce que vous reprochez, c'est l'exécution par la Majorité municipale des engagements qu'elle a pris devant les électeurs. C'est tout à fait votre droit puisque ce n'était pas votre programme.

Ceci étant dit, c'est un peu gros de nous en faire le reproche pour dire que ce n'est pas bien qu'on l'ait fait. D'autant plus que nous pensons que c'est une bonne chose de l'avoir fait.

(réaction de Monsieur DECOCQ)

Monsieur DECOCQ, ne soyez pas fébrile comme ça il y a encore un an avant les élections ... Affûtez vos arguments sur le fond pas sur la forme ... cela vous donnera de l'envergure ! de la perspective !

.../...

M. DECOCQ - Cela ne marche pas avec moi ... C'est fini ce temps-là !

M. DEGREVE - Ne soyez pas aussi totalitaire ni velléitaire ...

Deuxième élément. Nous avons convenu -c'est vrai, pas tout le monde dans cette assemblée- qu'il y avait un moment difficile pour la Ville. Ce moment difficile, ceux qui l'ont le plus subi, c'est ceux qui étaient les plus pauvres et ceux qui travaillaient dans la ville et qui ont permis de tenir pendant les années les plus dures pour lui redonner sa croissance et son rayonnement.

Aujourd'hui, nous avons les premiers effets 1999, c'est ce qu'a donné y compris le résultat du Compte Administratif et les excédents qui en ressortent sont prioritairement redonnés vers les quartiers et vers les opérations à l'intérieur de ces quartiers pour les besoins sociaux immédiats.

C'est une raison supplémentaire pour laquelle les Communistes votent le Compte Administratif aujourd'hui et se félicitent de la tenue de ces engagements.

Monsieur le Maire - Merci.

Madame AUBRY, vous prenez la présidence, moi, je vais faire un petit tour.

Mme AUBRY - Je donne la parole à M. ROMAN pendant que Monsieur le Maire sort.

(sortie de Monsieur le Maire)

M. ROMAN - Simplement deux mots parce que je dois dire que les arguments qu'on entend d'année en année sont toujours les mêmes mais, à la limite, il vaut mieux se répéter que se contredire, même si quelquefois il y a des contradictions exprimées par les élus de l'Opposition.

Il y avait trois objectifs au budget primitif 1999.

Le premier objectif, c'était confirmer la priorité à l'action de proximité, que ce soit sur l'investissement ou sur le fonctionnement. Toute l'analyse du Compte Administratif montre que l'effort essentiel de la Ville a été porté sur l'investissement dans les petits équipements dans les quartiers, sur la maintenance des petits équipements et sur des actions de fonctionnement en direction des quartiers. Premier objectif rempli.

Deuxième objectif : limiter l'appel à l'emprunt car, nous y reviendrons, nous avons eu des années avec 450, 500 M.F. d'investissement et il faut d'une manière drastique réduire le niveau d'investissement pour désendetter la Ville. Nous avons, fait un niveau d'investissement de 170 M.F. , un appel à l'emprunt de 80 M.F., ce qui confirme le désendettement structurel de la Ville de Lille depuis 1996. Deuxième objectif atteint.

Et puis le troisième objectif, c'était la maîtrise de la dépense publique, c'est-à-dire ne pas voir exploser nos dépenses de fonctionnement, malgré des choix prioritaires lourds que nous avons faits en faveur de l'emploi, en faveur de l'environnement, en faveur de la sécurité, en faveur du développement de la pratique sportive dans les quartiers au niveau des écoles, et nous avons une évolution du budget de fonctionnement qui est à moins de 3% par rapport à l'année précédente.

Donc, le Compte Administratif, ce n'est pas un budget. On vérifie la bonne exécution du budget par rapport aux objectifs qui ont été fixés. Eh bien, excusez-moi de vous le dire mais les objectifs n'étaient peut-être pas partagés par tout le monde mais les conditions dans lesquelles ils sont respectés, cela est objectif, et c'est la raison pour laquelle je souhaite que ce Compte Administratif soit voté par la grande majorité du Conseil Municipal.

.../...

Mme AUBRY - Merci.

Je mets aux voix le vote du Compte Administratif du budget 1999.

Qui vote pour ? les membres de la Majorité municipale

Qui vote contre ? le Front National

Qui s'abstient ? (néant)

L'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" ne prend pas part au vote.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire peut revenir.

(retour de Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire, voici le résultat du vote sur l'ensemble du Compte Administratif qui a été présenté par Monsieur Bernard ROMAN, à la fois sur le budget 1999 et sur les deux premiers mois 2000 : ces comptes ont été adoptés à une très grande majorité et nous vous en félicitons très chaleureusement.

Adoptés à la majorité.

Monsieur le Maire - C'est parfait.

Je voudrais remercier Madame la Présidente, Madame la Première Adjointe. Remercier Monsieur ROMAN puisque c'est lui qui a la charge des finances et il fait cela avec beaucoup de succès, beaucoup d'assurance et beaucoup d'expérience maintenant. Je l'en remercie très vivement.

Je voudrais remercier le Secrétaire Général, les services de la Mairie, en particulier Jean-Jacques TREELS puisque c'est lui qui a en charge directement nos finances. Je vous demande de transmettre les félicitations à l'ensemble de votre service.

Et je voudrais remercier Monsieur le Trésorier Principal, Monsieur SERRE, qui est toujours avec nous.

Monsieur le Secrétaire Général, puisque c'est l'occasion, vous voudrez bien transmettre à l'ensemble du personnel municipal à la fois mon plaisir de travailler avec lui et mes félicitations pour la façon dont il travaille, et vous-même.

Mes chers collègues, le Compte Administratif, c'est la photographie de ce que nous avons fait ensemble, je vous dis ma satisfaction d'avoir travaillé avec vous pour aboutir à ce Compte Administratif.

Merci à tous.

On vous a présenté l'ensemble des rapports, j'imagine que vous les votez avec le Compte Administratif puisqu'il y en a qui découlent du Compte Administratif. Tout le monde est d'accord ? Pas d'observations ? Ils sont adoptés.

.../...

M. BIENVENU - On n'a jamais voté le budget.

Monsieur le Maire - C'est le Compte Administratif, ce n'est pas le budget.

Celles-là sont adoptées à la majorité.

Sur les autres, pas d'observations ? Tout a été présenté ?

Sur le Compte Administratif, 8 délibérations qui se rattachent au Compte Administratif. C'est fait. Très bien.

Sur le reste ?

M. BIENVENU - Dans la délibération 251, compte tenu de la nouvelle composition du Conseil Municipal, vous présentez à nouveau le budget primitif 2000 du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2000. D'habitude, nous ne votons pas le budget, on vote même contre, on va donc voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire - Vous avez de la continuité

M. BIENVENU - On n'a pas de raisons de changer d'avis.

Monsieur le Maire - Vous ne changez pas d'avis et on en prend acte.

Monsieur BERNARD, vous ne changez pas d'avis ?

M. BERNARD - Je ne change pas d'avis non plus. Ne variatur. Même chose sur le 251 et comme je l'ai dit dans mon intervention sur le 262, contre également.

Monsieur le Maire - Sur le reste, vous votez pour. Il y a une majorité qui se dégage sur l'ensemble de ces délibérations. J'en prends acte. Elles sont adoptées.

00/254 - Budget Primitif - Transferts de crédits - Exercice 2000.

00/255 - Budget du service extérieur des Pompes funèbres - Affectation des résultats de l'exercice 1999.

00/256 - Service extérieur des Pompes funèbres - Affectation des résultats de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2000 cumulée à l'affectation des résultats de l'exercice 1999.

Adoptés.

00/257 - Pouponnière municipale - Compte Administratif de 1999 - Ratification.

(voir page 45)

00/258 - Pouponnière - Compte de gestion Trésorier Principal - Exercice 1999 - Ratification.

Adopté.

.../...

00/259 - Poupounière - Compte Administratif 2000 - Ancienne collectivité - Ratification.

(voir page 45)

00/260 - Poupounière - Ancienne collectivité - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2000 (période du 1er janvier au 29 février) - Ratification.

00/261 - Poupounière - Budget Prévisionnel 2000 - Nouvelle collectivité - Ratification.

Adoptés.

00/262 - Fiscalité Directe Locale - Exonération et abattements.

Adopté à la majorité (le Front National vote contre).

00/263 - Groupe d'Etudes et de Recherches sur l'Administration Publique G.E.R.A.P. - Organisation d'un colloque sur le financement des Parlements à Lille les 17 et 18 décembre 1999 - Subvention exceptionnelle.

00/264 - Ecole de Formation d'Animateurs Sociaux E.F.A.S. - Manifestations organisées du 2 novembre 1999 au 25 janvier 2000 dans le cadre de son 25ème anniversaire - Subvention exceptionnelle.

00/265 - Association Internationale d'Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales A.I.E.S.E.C. - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le congrès du 5 au 8 mai 2000 - Annulation.

00/266 - Armée de Terre - Gouvernement Militaire de Lille - Organisation d'une journée dédiée à la mise en valeur du patrimoine architectural militaire de Lille à la Citadelle de Lille le 8 mai 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/267 - Collège Jean Macé - Organisation d'un séjour culturel en Italie du 21 au 27 mai 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/268 - Association Congrès des Notaires de France - Organisation du congrès national des notaires à Lille du 28 au 31 mai 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/269 - Association Internationale des Facultés de Médecine Catholiques - Organisation d'un congrès international à Lille du 15 au 17 juin 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/270 - Collège Verlaine - Organisation d'un voyage à Londres en juin 2000 - Demande de subvention exceptionnelle.

00/271 - SITAN - Organisation d'un colloque national à Lille les 20 et 21 juin 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/272 - Association Crédit Social des Fonctionnaires C.S.F. - Organisation d'un congrès national à Lille du 22 au 24 juin 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/273 - Maison de la France Londres - Organisation du congrès "Evénement France" à Lille du 30 juin au 2 juillet 2000 - Subvention exceptionnelle.

.../...

00/274 - A.F.S. Vivre Sans Frontière - Organisation d'un congrès national à Lille les 23 et 24 septembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/275 - Association des Techniciens Territoriaux de France - Organisation du 32ème congrès national des A.T.T.F. à Lille du 27 au 29 septembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/276 - Association Lille Psy 2000 - Organisation du 1er congrès national des Internes en Psychiatrie à Lille les 14 et 15 septembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/277 - Projets de proximité dans les quartiers - Subventions exceptionnelles.

00/278 - Présentation du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière du Crédit Municipal en 1999.

00/279 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Primitif 2000 - Information.

00/280 - Crédit Municipal de Lille - Demande d'exonération de taxe professionnelle.

00/281 - Gestion comptable - Fonctionnement des régies de recettes et d'avances - Intégration et reconduction.

00/282 - Caisse d'Epargne de Flandre - Souscription de parts sociales.

00/283 - Institut Catholique de Lille - Opération de regroupement des activités de l'Hôpital Saint-Antoine et de la Maternité du Centre Hospitalier Saint-Philibert sur le site du Centre Hospitalier Saint-Vincent - Emprunt global de 309 831 000 F - Demande de garantie financière.

00/284 - Ecoles privées de Lille - Contrat d'Association - Participation forfaitaire de la Ville - Révision.

00/285 - Régies de recettes - Encaissement des recettes par carte bancaire - Décision.

00/324 - Groupe Réseau Autisme Flandres Lys - Organisation d'un colloque sur l'Autisme à Lille le 26 septembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

#### INFORMATIQUE

00/286 - Evolution de la structure du Réseau Informatique de la Ville de Lille.

00/287 - Nouveau bordereau de prix - Marché avec la société Alcatel pour l'achat de systèmes de radio communication.

00/288 - Modernisation de la gestion des fichiers et des résultats électoraux - Recherche de nouveaux logiciels - Lancement d'un appel d'offres.

00/289 - Fusion-Association des communes de Lille et de Lomme - Fichier électoral unique - Modification des conditions tarifaires.

Adoptés.

.../...

## DECENTRALISATION

00/290 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

00/291 - Mairie de quartier de Fives - Restructuration.

00/292 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

00/293 - Voyage annuel des personnes âgées du quartier de Lille-Centre - Modalités d'organisation.

Adoptés.

## LOSC

00/294 - Installations du Stade Grimonprez-Jooris - Convention de mise à disposition entre l'Association L.O.S.C. Lille Métropole et la Ville de Lille.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prend pas part au vote).

00/189 - Chambre Régionale des Comptes - Lettre d'observations définitives sur la gestion.

Le Conseil Municipal prend acte.

Monsieur le Maire - Nous avons un exercice supplémentaire, ce sont les observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Plusieurs choses.

D'abord, vous avez reçu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je vous rappelle qu'elle avait fait des observations générales, objet d'une première lettre volumineuse. Nous y avons répondu, de manière détaillée également, ce qui est normal. Vous avez maintenant un rapport moins volumineux, c'est celui qui sur vos tables.

Ce rapport vous est communiqué mais ce n'est pas un rapport de comptabilité et de finances, c'est le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui figure dans vos dossiers et sur lequel vous êtes plusieurs à vous être inscrits pour vous exprimer.

J'avais prévu de vous donner connaissance d'un document mais il est déjà assez tard, je vais essayer de raccourcir mon intervention. Ce document de toute façon sera diffusé, il sera dans les pièces de ce Conseil Municipal et il sera communiqué aux journalistes.

Ce que je veux d'abord vous dire sur la Chambre Régionale.

C'est moi qui l'ai créée comme Premier Ministre et je trouve que c'est bien de l'avoir fait. Auparavant, le contrôle des Préfectures sur les Conseils Municipaux était total. Le Préfet avait le droit de nous demander une deuxième lecture, il avait le droit de nous demander le retrait de telle ou telle délibération. Tout cela est terminé, les collectivités territoriales sont maintenant libres. Il était absolument nécessaire qu'avec cette liberté, il y ait la possibilité d'avoir un contrôle et celui-ci est assuré par les Chambres Régionales des Comptes qui ont autorité pour examiner les comptes des Communes, des Communautés urbaines, des Régions et des Départements.

.../...

Ce rapport comporte 5 chapitres d'inégale importance qui traitent respectivement :

- de la situation financière de la Ville
- de la rénovation du Palais des Beaux-Arts
- de l'équipement du Grand Palais
- du stationnement
- de la gestion du personnel.

Voilà les cinq sujets qui ont fait l'objet d'observations dans le rapport.

Il serait bien que vous vous exprimiez en respectant l'ordonnancement de ce rapport de la Chambre Régionale de façon à ce qu'on puisse répondre.

Ce rapport peut vous surprendre puisque vous ne l'avez jamais eu au Conseil Municipal tout simplement parce que la Chambre Régionale n'était pas venue contrôler l'Hôtel de Ville. Cela surprend toujours un peu d'avoir des observations mais pour ceux qui connaissent les rapports des autres Communes, des Régions, des Départements, etc... ils peuvent voir qu'il n'y a aucune admonestation, qu'il n'y a aucune injonction, puisque la Chambre peut dire, sur telle ou telle chose, « il faut faire autrement ou il faut faire ceci ou cela », c'est une injonction, elle est impérative. Et là, il n'y en a aucune.

Il n'y a aucune demande de redresser quoi que ce soit. Il n'y a aucune remarque qui nécessite des changements par rapport au personnel.

Je ne vous dis pas que tout est beau dans le meilleur des mondes, cela n'est pas possible, mais je vous dis que c'est un rapport tranquille, précisant un certain nombre de points, que vous connaissiez déjà d'ailleurs parfaitement. On va certainement à nouveau entendre ressasser des choses qu'on a entendues pendant des années, qui sont dans ce rapport et auxquelles je réponds.

Je ne vais pas le faire parce que cela prendrait un quart d'heure et que je ne veux pas allonger la réunion, je répondrai à vos questions, je vais vous donner la parole pour que vous puissiez vous exprimer.

Je dis simplement que ce rapport porte sur 7 - 8 ans, qu'il représente une étude de budgets cumulés d'une valeur de 21,188 milliards de francs et d'environ 650.000 pièces comptables.

Sur la situation financière de la Ville de Lille, on l'a dit, entendu, Monsieur BIENVENU, je sais que vous n'êtes pas d'accord, Monsieur DECOCQ non plus, et bien d'autres. Je voudrais simplement vous dire deux phrases.

Lille a beaucoup changé. Tout le monde parle de la métamorphose de Lille. La ville s'est embellie, vous n'y êtes pour rien puisque vous avez toujours voté contre. Nous, nous y sommes pour quelque chose. Cela, c'est la Majorité.

Effectivement, cela a coûté, nous avons été audacieux. Maintenant, nous avons passé l'orage terrible de la dépression économique et la croissance revient. Cela nous permet de décélérer et vous serez surpris de la décélération de la fiscalité et de la décélération de l'endettement.

.../...

Cela a été notre choix, ratifié par les Lillois pendant toute cette période où vous avez été régulièrement battus aux élections. C'est pourquoi, très confiants, nous nous représenterons devant les Lillois avec une belle ville que vous n'avez pas souhaitée mais que nous, nous avons voulue. Voilà le fond du problème. Vous pouvez le ressasser à nouveau mais l'essentiel est là.

A côté de ce problème de la situation financière de la Ville, il y a la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Vous observerez que les graves difficultés que nous avons pu rencontrer portent sur des sujets, sur des réalisations qui n'impliquait pas seulement la Ville. C'est une vraie difficulté que d'avoir un Palais des Beaux-Arts municipal mais qui est aussi, vous le savez, reconnu par l'Etat, avec un Conservateur d'Etat. Et lorsqu'on parle de la rénovation du Palais des Beaux-Arts, nous sommes fiers de l'avoir faite, fiers des réalisations qu'on a pu tenir dans ce Palais des Beaux-Arts mais que de difficultés avons-nous eues ! Avec des Parisiens, représentant l'Etat, avec des subventions.

Je remercie l'Etat de ce qu'il nous a donné mais je reconnais que quelquefois c'est avec bien du retard, dans une période qui a été terrible au niveau des emprunts qu'on ne trouvait pas toujours. Il y a même une partie des subventions annoncées qui n'a pas encore été versée à ce jour.

En plus, c'est une difficulté supplémentaire, j'assume complètement le choix de l'architecte, il a été génial, il a cassé le Palais des Beaux-Arts, il l'a éclairé, il en a fait quelque chose de merveilleux, mais il a été insupportable ! C'est la vérité. Je ne suis pas le seul à le dire, ce n'est pas moi qui l'ai vécu tous les jours, Madame BUFFIN qui est là pourrait vous en parler, d'autres aussi. C'est une tendance des architectes, lorsqu'ils ont remis leur petit chef d'œuvre, on n'a pas le droit d'y toucher. Pourtant, cela nécessitait quand même quelques accommodements et quelques changements.

Je veux simplement vous dire que si vous y allez, vous pouvez vous incliner devant le rouge du Palais des Beaux-Arts ... Parce que je vous assure que cela fut à l'origine d'un conflit qui a duré des semaines avec un architecte irascible, avec des partisans de Paris qui voulaient un rouge encore plus fort que celui qu'il y a actuellement, un Conservateur Général qui présentait le rouge comme on présente des tableaux, c'est-à-dire avec beaucoup de génie et de talent mais peut-être pas avec un sens administratif toujours aiguisé. Et moi qu'on appelait pour rendre des jugements de Salomon au milieu de tous ceux qui allaient dans un sens et de ceux qui allaient dans l'autre. J'ai donc été appelé à trancher sur le rouge, ce que j'ai fait. J'ai cherché l'inspiration du moment pour dire « c'est ce rouge-là qu'il faut ». Je peux vous dire que cela n'a pas été simple.

En plus, les Verts -je passe du rouge au vert- se sont amusés aussi à nous compliquer la tâche et ont fait un recours qui a été accepté par le Juge et qui nous a valu au moins un an de retard. Un an d'interruption avec tout ce que cela comporte de retards, de changements, etc ...

Ceci pour vous dire que s'il n'y avait pas eu d'observations compte tenu de cette situation ... Finalement. La chambre a reconnu qu'on avait fait une œuvre qui a permis effectivement d'ouvrir davantage Lille à la culture mais avec des difficultés administratives tout à fait normales.

L'équipement du Grand Palais. C'est une de nos plus grandes réussites. Je vous rappelle les faits. A ceux qui voudraient les oublier et nous passer des petites chansons dont ils veulent avoir le secret mais nous, nous en avons une qui est encore bien plus forte parce que non seulement c'est une chanson, mais une chanson réalisée.

Nous avions un Palais des Congrès qui nous donnait entièrement satisfaction, c'était le Nouveau siècle. Il était parfait, au cœur de la ville. Il correspondait à ce que nous souhaitions à un moment donné. On nous dit « vous êtes trop ambitieux » mais là, on avait une ambition assez limitée, on avait un palais moyen.

.../...

Jean-Claude CASADESUS a souhaité l'avoir comme auditorium. Au départ, on s'est dit qu'il fallait cohabiter, à la fois pour l'orchestre et comme équipement de congrès. Vous vous souvenez de cette période avec une occupation certains jours pour les uns et certains autres jours pour les autres.

A cette époque, j'avais dit qu'on avait tort de s'avancer dans cet accord. C'est un orchestre que j'aime beaucoup et Jean-Claude CASADESUS est un ami, vous le savez. Les congrès devenaient de plus en plus nombreux mais enfin, on l'a fait. Résultat, c'était la bagarre. Pas possible. J'ai été obligé de trancher. Terminé. On laisse le Palais des Congrès, celui du Nouveau Siècle, à Jean-Claude CASADESUS et c'est parfait. Le Palais de la Musique a donc été racheté par la Région.

Et nous, nous n'avions plus de Palais des Congrès. Et on avait une grande ambition. Mais Euralille était à peu près terminé, il a donc fallu rajouter cet équipement. Alors, quelquefois on nous dit « mais vous n'avez pas eu un plan, etc » Vous savez, on a tellement d'avatars lorsqu'on fait des grandes constructions de ce genre que si on vous présentait le Gosplan ... -c'est fini, il n'y a plus personne qui présente de Gosplan, pas même les Etats-, vous ne l'auriez certainement pas accepté et même la Majorité ne m'aurait sûrement pas suivi.

Ce n'était pas prévu. A un moment donné, il nous fallait quand même un grand équipement, nous nous sommes lancés dans cette grande construction. Maintenant, si ce splendide équipement vous paraît tout à fait normal, je puis vous assurer que pour le lancer, il fallait quand même avoir du souffle et que cela représentait beaucoup de difficultés.

Deux observations.

D'abord, un architecte connu sur le plan international. Oh, ce n'était pas le même genre d'architecte que celui du Palais des Beaux-Arts. C'était peut-être un peu plus facile, mais c'était quand même très difficile. C'est une architecture qui est signée, c'est vrai, c'est un architecte international de très grand talent. C'était véritablement une sorte de turbine tertiaire pour tenir des congrès, c'est-à-dire que l'essentiel était que les gens puissent tenir des congrès dans les meilleures conditions, avec une esthétique extérieure, qui peut-être laisse à désirer. Pour certains, ce n'est pas beau, « pourquoi on a fait ça comme ça ? », « pourquoi n'y a-t-il pas des briques ? », « pourquoi n'y a-t-il pas des pierres ? ». Je vais vous le dire.

Si on avait fait cela, on serait foudroyé par la Chambre Régionale des Comptes. Ce Palais des Congrès nous a coûté exactement 430 M.F. Si on avait utilisé des pierres ou des briques, comme on l'a fait dans un certain nombre de villes que je ne vais pas citer, c'était 800 M.F. On serait alors dans la situation de nombreuses villes où le Palais des Congrès n'est jamais rentable et où la ville, à jamais, doit apporter une très forte contribution.

Eh bien, notre Palais des Congrès -c'est cela la réussite- fait des bénéfices, c'est-à-dire qu'il ne coûte plus à la Ville.

Et puis, on ne présente pas bien les comptes sur ce plan-là et je pense que dans les prochaines années, il faudra les présenter correctement. Je reviens justement de Glasgow où on nous a dit « on a un palais des congrès, cela nous rapporte ... ». On nous a donné un chiffre, on s'est regardé en se disant que ce n'était pas possible que cela rapporte autant. Eh bien les retombées sur la ville sont comptabilisées, cela paraît normal. Il y a des équipements qui ont des retombées morales ou des retombées intellectuelles ou artistiques, mais un équipement comme le palais des congrès nous rapporte chaque année. Il faut également ajouter ce qu'il rapporte, 3 milliards sur la ville. C'est vrai, il y a les commerçants, les restaurateurs, les hôtels, etc... Il y a le tourisme qui s'est développé, il y a la manne qui est descendue sur la ville qui donnera de la fiscalité, qui donnera de l'enrichissement. Tout cela, c'est le palais des congrès.

.../...

Alors, les petites observations contenues dans le rapport, très franchement, à côté de cette évolution, vous me permettez de dire que nous avons fait le bon choix et que c'est une grande chance pour la ville d'avoir un grand équipement de cette nature.

Vous aurez peut-être ensuite quelque chose à dire sur le stationnement, je vous attends sur ce sujet.

Sachez que le stationnement et les parkings étaient de compétence communautaire. Mais Arthur NOTEBART souhaitait un changement et il n'y avait que Lille qui voulait cette compétence les autres villes n'en voulaient pas. Alors, il a dit « si la ville veut le stationnement, les parkings, qu'elle les prenne ». Voilà comment nous sommes dans une situation tout à fait exceptionnelle en ce qui concerne le stationnement et je pense qu'on a pris le meilleur parti, même si ce n'est pas toujours facile et si dans le détail vous pouvez relever là aussi un certain nombre de remarques qui sont quand même secondaires.

Sur la gestion du personnel, on a suivi les indications qui nous ont été données par l'Etat, une augmentation du personnel. Nous avons toujours donné à notre personnel ce qu'il était permis de donner, on n'a jamais refusé un avantage dès lors qu'il était décidé par l'Etat. C'est la conception de notre politique vis-à-vis du personnel.

Et Madame, vous qui vous illustrez en ce moment pour les 35 heures qui seront données pour 2002, nous, depuis les années 80, nous avons les 35 heures dans notre mairie.

Evidemment, la Chambre Régionale dit que c'est une anticipation mais elle n'est pas là pour juger cela. Cela, ce sont des problèmes d'opportunité, les 35 heures, c'était une décision politique.

Voilà ce que je voulais vous dire et maintenant j'attends vos observations.

Monsieur BERNARD, toujours l'incontournable Monsieur BERNARD

M. BERNARD - Sur ce dossier volumineux, j'ai tendance à croire que nous n'avons pas les mêmes clés de lecture

Monsieur le Maire - Cela se sait ...

M. BERNARD - Pour une fois, je suis d'accord avec vous ...

Pour moi, c'est un véritable réquisitoire qui s'égrène au long des 18 pages.

Monsieur le Maire - C'est vous qui le dites !

M. BERNARD - Non, je ne fais que lire. Je n'ai pas de lunettes mais je ne fais que lire.

Monsieur le Maire - Il n'y a aucune injonction ! C'est fait pour cela les rapports. Et c'est cela qui est l'essentiel.

M. BERNARD - C'est le problème justement, Monsieur le Premier Ministre, des Chambres Régionales des Comptes, c'est qu'elles n'ont pas d'injonctions à donner aux collectivités, hormis peut-être sur la gestion de fait.

Monsieur le Maire - Sur bien des sujets, elles font des injonctions ! Nous, nous n'en avons pas.

.../...

M. BERNARD - C'est bien le reproche que font les magistrats financiers, c'est-à-dire d'observer sans pouvoir enjoindre.

Cette lecture nous fait poser un certain nombre de questions.

Première question -vous l'avez évoquée- savez-vous que la Communauté Urbaine existe ?

Eh bien oui, elle existe et elle devrait permettre selon la Chambre d'atténuer des charges de centralité que nous supportons sur Lille. C'est un débat d'ailleurs que nous avons eu à propos de gros équipements que nous finançons sur Lille. Cela vaut pour les Beaux-Arts mais cela vaut aussi pour la piscine olympique par exemple.

Vous avez évoqué le stationnement payant, c'est une compétence légale de la Communauté. A ce moment-là, pourquoi enfreindre cette répartition de compétences, d'autant qu'il y a une cohérence entre les Plans de Déplacements Urbains et la politique de stationnement ?

Deuxième question : savez-vous si le Conseil Municipal existe ?

Je dois dire que vous êtes pris, en l'occurrence, en flagrant délit de défaut d'information sur un certain nombre de dossiers et la Chambre vous rappelle d'ailleurs à bon escient que le seul organe qui soit véritablement délibératif, c'est ce Conseil Municipal et non pas un autre cercle.

D'ailleurs, au détour de quelques pages, on vous rappelle le non-respect de règles de marchés publics. Je dois dire que ce Conseil aimerait, souhaiterait avoir une information suffisante pour pouvoir se prononcer sur bon nombre de dossiers alors que la transparence est maintes fois affirmée par vous-même et vos Adjoints.

D'ailleurs, il y aurait beaucoup de transparence, Monsieur le Maire, à nous communiquer non pas la lettre d'observations définitives que nous avons mais également la lettre d'observations provisoires que vous avez sous le coude et qui est, comme vous l'avez dit, certainement plus volumineuse car je pense que, à la fois, les observations de la Chambre mais aussi vos réponses intéresseraient le Conseil Municipal.

Troisième question : avez-vous les moyens de vos ambitions ?

Là, je crois que c'est un démenti cinglant que la Chambre vous oppose. Il est vrai qu'il est dur de vouloir à la fois soigner le contribuable et l'électeur et d'avoir des réalisations qui collent au discours.

On le sait, on l'a vu dans les dossiers financiers, Lille vit à crédit, surfant à la fois sur les engagements extérieurs qui échappent à son contrôle et sur les emprunts à différer. Cela a été rappelé aussi par l'un de nos collègues, il n'y a pas de programmation annuelle et donc forcément pas de lisibilité de l'action municipale, sauf peut-être le programme municipal évoqué lors des élections politiques, ce qui aboutit évidemment à des dérapages fréquents où la projection des coûts des grands équipements est complètement faussée.

C'est donc, sur 18 pages, une sévère mise en garde qui vous est lancée, à la fois dans la gestion des équipements communaux, dans la conduite financière des budgets annuels et dans les charges exorbitantes que supporte la Commune.

Vous parliez d'audace tout à l'heure, l'audace n'oblige pas forcément à enfreindre un certain nombre de règles. Et rien n'indique que ce qui a été observé par la Chambre jusqu'en 1996 soit désormais abandonné.

.../...

Je vous accorde, Monsieur le Maire, que c'est l'opportunité, c'est le choix politique du Conseil Municipal de décider de telle ou telle orientation. Cela dit, je pense qu'il existe des règles, auxquelles d'ailleurs vous avez participé à l'époque où vous étiez Premier Ministre et maintenant que vous dirigez la Commission de la Décentralisation, vous pourrez nous faire des propositions encore plus concrètes, mais je pense que ces règles doivent être respectées par toutes les collectivités.

Un dernier regret : que cette découverte -on l'a évoqué en introduction- ne soit pas l'occasion de sanctionner plus durement les irrégularités quand elles existent.

En conclusion, à l'heure où les initiatives parlementaires se multiplient pour limiter justement le pouvoir des Chambres Régionales des Comptes, on mesure au rendu de cette lettre d'observations l'œuvre pédagogique des juridictions financières.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Très bien. C'est un hommage indirect à moi... cela m'étonne un peu de vous...

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, je vous écoutais tout à l'heure, comme je le dis souvent, on ne s'en lasse pas c'est beau comme du Mozart mais la réalité est bien plus triste, elle est beaucoup plus austère. Effectivement, ce sont 18 pages ... comment avez-vous dit déjà, Monsieur le Maire ? de brouilles ... Les magistrats apprécieront.

Monsieur le Maire - D'observations secondaires, sans admonestations, sans injonctions.

M. DECOCQ - Je vais donc tout simplement faire le travail qui est le nôtre, celui de Conseiller Municipal, et faire les commentaires sur cette lettre d'observations.

Je sais que vous auriez bien aimé nous guider sans doute dans notre réflexion mais en plus, dans le plan même de notre intervention.

Je vous propose le plan suivant, si vous n'en êtes pas d'accord, M. le Maire, je corrigerai bien sûr...

Cette lettre nous apprend deux familles de choses.

Une première famille qui tient à la gestion financière de votre stratégie de développement de la ville.

Et la deuxième famille, c'est une énumération transversale d'une série d'anomalies de gestion administrative.

Cette espèce de porter à connaissance en deux moments guide notre double point de vue.

Le premier point de vue, c'est naturellement un point de vue d'élu d'opposition sur la gestion financière.

.../...

Et le deuxième point de vue, c'est tout simplement celui de Conseillers Municipaux qui découvrent -et pour cause- toutes ces anomalies qui nous conduisent, sans sortir de notre rôle, à une revendication d'éclaircissement, selon les moyens les plus appropriés sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

D'abord, la situation financière.

A dire vrai, nous ne sommes hélas pas surpris de voir la Chambre conforter par son analyse les prises de positions permanentes de notre groupe concernant aussi bien certaines de vos décisions que les orientations de la gestion de la politique municipale.

On a suffisamment dénoncé ce que confirme la Chambre dès les premières pages, à savoir, cet effort d'équipement dépassant les capacités d'investissements, non adossé à une épargne adaptée, et dénoncé suffisamment les conséquences de cette orientation sur l'endettement et la fiscalité.

Les chiffres, toujours les chiffres. Cette fois, ce n'est pas nous qui rappelons que le produit des quatre taxes par habitant est supérieur au maximum de l'échantillonnage des villes de référence. Ce n'est pas nous qui vous rappelons -je cite page 3- : « le produit globalisé des quatre taxes au titre de la commune et de l'établissement public excède de plus de 50% le produit qui serait obtenu en appliquant aux bases communales les taux moyens nationaux. »

Evidemment, cette fiscalité pèse lourdement sur les classes moyennes.

Mais de cela Madame AUBRY n'en a cure puisqu'elle déclarait encore dans le journal Les Echos du 7 avril 2000 que "la moitié de la population lilloise ne paie pas d'impôts".

Pour faire face à ce rythme d'équipement, tout y est passé, l'accroissement de la fiscalité, le recours à l'emprunt jusqu'au surendettement, la cession des immeubles municipaux. Et malgré tout cela, le jugement de la Chambre tombe comme un couperet, cette situation ne laisse pas de marge de manœuvre à la Commune -page 3- ou encore « les limites apparaissent aussi atteintes rendant nécessaire une pause ».

La pause, j'imagine qu'il s'agit de la pause fiscale, mais ce n'est pas une pause qu'il faudrait aux Lillois mais une baisse considérable des impôts. Par contre, la pause de la qualité de vie, certainement pas, de la sécurité, certainement pas, etc ...

Alors, j'ai bien entendu et j'entends déjà la réponse. Quelquefois, vous dites que nous ressasons. Je n'oserais pas vous dire la même chose, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Vous n'avez qu'à faire un tour de ville et vous verrez la ville que nous avons faite ! Seulement, vous, vous n'y êtes pour rien !

M. DECOCQ - J'entends bien. Et j'entends ce que vous allez me dire, qu'il vous en a bien fallu de la volonté politique pour faire cette mutation contre les anti-Lille, contre les anti-Lillois !

Mais cela ne marche plus, Monsieur le Maire, cela ne marche plus ces discours, parce que nous n'avons jamais été en désaccord sur la finalité de ces équipements.

Il est vrai par contre que nous vous avons mis en garde sur leur nature. Un seul exemple. Faut-il redire que nous étions pour Euralille mais pas pour une prouesse exorbitante. Un immeuble de grande hauteur, posé sur une gare, la gare elle-même flottant sur une nappe phréatique. Eh oui, cela coûtait déjà 170 M.F. pour arrêter l'eau souterraine au départ.

.../...

M. ROMAN - Zéro franc pour la Ville !

M. DECOCQ - Tout le reste est allé à l'avenant. Et c'est pourquoi commercialiser des bureaux à 30% au-dessus du prix du marché en pleine crise immobilière, même pour vous, Monsieur le Maire, c'était difficile à faire.

Monsieur le Maire - Et cela a été fait.

M. DECOCQ - Zéro franc pour la Ville n'oublions pas l'engagement de la Ville d'apporter les 90 M.F. à la fin, au bout de cinq ans, et nous y sommes bientôt.

Que dire de la bataille du rail que nous allons perdre. Je ne vous en fais pas reproche, vous avez annoncé cette bataille du rail, les 136 M.F.

Nous n'avons pas été contre cette ambition, Monsieur le Maire, mais elle devait se gérer avec du temps. Vous savez, le temps, c'est celui qui lisse et qui écrête les finances, mais c'est celui aussi qui offre quelquefois des nouvelles options, des nouvelles options juridiques, des nouvelles options législatives, des nouvelles options politiques même, mais ce temps-là, vous ne pouviez ou vous ne vouliez pas vous le donner puisque vous aviez choisi de caler le développement lillois sur le rythme de vos mandats par des réalisations très spectaculaires.

Et non seulement le rythme des investissements était inadapté à nos moyens, mais la Chambre relève que vous avez sous-estimé les coûts de fonctionnement, par exemple du Palais des Beaux-Arts quand elle écrit page 10 « L'état fourni, et qui d'ailleurs ne comporte pas de frais de personnel, ne constitue qu'une projection tout à fait incomplète et simplifiée du fonctionnement de cet équipement. »

Mon collègue Loïc LESERRE ne vous disait rien d'autre lorsqu'il affirmait le 20 novembre 1995 -je cite- « Il faudra bien penser au budget de fonctionnement de l'ordre de 35 M.F. Je rappelle -disait-il- qu'il était d'environ 17 M.F. dans l'ancienne structure. »

Que penser enfin de cette politique de réalisations sans plan de vol financier ?

A de nombreuses reprises, nous, l'ensemble du groupe -Alain BIENVENU en reparlait tout à l'heure-, moi-même récemment, le 7 février 2000, pardonnez-moi de me citer : Nous avons réclamé sans cesse ce plan pluriannuel. « Lorsqu'on inscrit -disais-je encore récemment- des sommes en autorisations de programmes sans révision pluriannuelle lisible dans un P.P.I. et en annonçant au passage une diminution de recettes, on peut légitimement s'interroger, etc »

Or, que vous reproche la Chambre, page 7, troisième paragraphe -je cite- « L'absence d'un plan pluriannuel a été constatée. » Et pire, au passage, nous apprenons que, pressé par la Chambre de vous justifier, vous produisez un document qualifié, c'est vrai, de façon fort peu élégante par la Chambre, de catalogue. Mais cette fois allant jusqu'à 2002, tant vous semblez refuser l'idée même d'alternance, 2002, c'est après 2001.

Mais, encore mieux, nous apprenons par la Chambre, qui vous en fait reproche, que ce plan pluriannuel -je cite la Chambre- « n'a pas été soumis à l'ensemble du Conseil Municipal ».

Je ne vais pas exagérer mais très franchement, cette façon d'anticiper comme cela et puis de ne pas soumettre au Conseil Municipal, c'est ajouter comme je le dis quelquefois du mépris au mépris. Monsieur le Maire, vous qui êtes toujours si prompt à invoquer la République, un vrai démocrate n'a pas le droit de dire à son opposant qu'il n'a pas d'avenir, il n'a pas le droit de dire cela. Or, c'est une façon de le dire !

.../...

Alors, cette gestion financière de la Ville, les Lillois la paient, ils la paieront, mais si la Chambre juge les comptes comme vous le disiez, les Lillois jugeront, eux, les comptables. Nous sommes d'accord. Pour nous, c'est déjà fait, politiquement, nous condamnons votre gestion financière.

Alors, réaction politique, réaction d'opposition, bien sûr. Mais un autre aspect de la lettre qui concerne les élus municipaux que nous sommes ne peut être justifié par nos options différentes, cela n'a rien à voir. Il s'agit là des nombreuses irrégularités relevées par la Chambre. Quelques-unes doivent être notamment pointées du doigt.

C'est le cas en premier lieu de l'incident de paiement cité page 4, paragraphe 2, à propos d'une pénalité de retard de 1 M. F. , ramenée à 661. 000 F par le créancier lui-même, sans que l'accord de l'organisme prêteur n'ait été formalisé. Qui ? Pourquoi ? Mystère.

Quant à l'ensemble des observations relatives à la pratique des commandes publiques, il atteste d' une violation systématique des règles d'appels d'offres et de mise en concurrence qui naturellement peuvent être préjudiciables aux intérêts de la collectivité mais qui, de surcroît, font toujours planer un doute sur la sincérité de la dépense dans sa quotité voire dans son objet.

C'est par exemple le cas du règlement à la SORELI d'une somme de 634.430 F pour une étude, sans mise en concurrence et sans que soient clairement établies - comme dit la Chambre page 6, paragraphe 3- les finalités et la caractéristique de l'étude à mener.

Pire. La Chambre observe que l'étude remise au cours de l'instruction regroupe des documents dont les dates d'établissement sont postérieures à la date de règlement. Il faudra bien des explications, Monsieur le Maire.

Car j'entends encore mon collègue RICHIR déclarer lors du Conseil Municipal du 14 décembre 1998 : « Si l'on regarde les différentes études confiées à la SORELI, il n'est pas sûr que ce soit une bonne solution. Nous ne sommes pas du tout persuadés que la SORELI ait vocation à faire ce genre d'études. »

En outre, pour parler du Palais des Beaux-Arts maintenant, comment expliquer que lors de la rénovation, le nettoyage des voûtes ait donné lieu initialement à une commande de 299.939 F avec une première entreprise puis à un marché négocié sans appel à la concurrence pour 699.823 F, une partie de la prestation ayant été sous-traitée à une association en relation avec la Ville pour un coût final s'élevant à 981.000 F. C'est on ne peut plus opaque et irrégulier car, à partir d'un montant de 300.000 F, la Ville, vous le savez, est tenue de publier les conditions du marché pour permettre une mise en concurrence et, au-delà de 700.000 F, il faut un appel d'offres. C'est donc bien une pratique irrégulière qui a été employée.

Plus généralement, l'ensemble des marchés relatifs au Palais des Beaux-Arts ont violé le Code des Marchés Publics dans la mesure où ils auraient dû être passés par le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, ce qui n'a manifestement pas été le cas, toujours la Chambre, page 8, paragraphes 3 et 4.

J'arrête ici et je conclus cette énumération pour aller à l'essentiel et pour nous prononcer sur cet aspect des choses.

Il ne s'agit plus, Monsieur le Maire, comme je l'indiquais d'une critique politique de votre gestion financière. Il s'agit de manquements réguliers et répétés à la mise en concurrence, à la transparence des contrats, à l'autorité du Conseil.

.../...

La simple lecture du rapport ne permet d'ailleurs pas toujours de comprendre et d'apprécier totalement la gravité des faits relevés et leur contexte.

C'est pourquoi nous réclamons en tant qu'élus plus d'explications et plus de lisibilité. Comme à de nombreuses reprises le Conseil Municipal a été contourné et que nous n'avons pu exercer notre contrôle a priori, à tout le moins, faut-il a posteriori être parfaitement en mesure d'apprécier les situations relevées par la Chambre.

C'est pourquoi nous vous demandons de faire établir un rapport circonstancié sur la présente lettre de la Chambre qui en assure la totale transparence et aussi d'en assurer, in fine, la publicité.

Cette voie nous semble à la fois démocratique et -soyez attentif- une voie proportionnée à la situation, en tout cas pour l'instant.

Ce rapport nous permettrait d'avoir les éclaircissements qui nous manquent et nous éviterait de demander ces éclaircissements par une autre voie.

La Chambre, dans sa fonction souveraine, a estimé que ces observations avaient un caractère définitif. Notre responsabilité d'élus est d'un autre ordre et nous estimons qu'en l'état, ces observations ne sont pas à nos yeux définitives.

C'est pourquoi, je le répète, nous vous demandons non seulement un rapport d'explications mais aussi, accessoirement et pour assurer la transparence, la publication intégrale de cette lettre d'observations dans le Journal de Lille.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Monsieur CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous avais prévenu que je n'avais pas grand chose à dire, Monsieur le Maire, mais puisque vous m'en donnez l'occasion, je veux rendre hommage à votre attention à faire de ce débat un débat plus animé qu'il ne l'est. J'observe en effet que, malheureusement, je ne suis pas le seul à ne pas avoir grand chose à dire.

En ce qui concerne les déclarations récentes de l'Opposition, c'est un peu une litanie alors qu'il me semble que cette lettre ne fait que refléter les audaces de la Majorité municipale prises ces dernières années avec parfois un certain succès, faut-il le dire. Eh bien, tant mieux, d'une certaine façon.

Et nous prenons, pour ce qui nous concerne, cette information telle qu'elle nous parvient et telle qu'elle nous est communiquée.

J'observe aussi au travers des réactions de l'Opposition que les Lillois savent désormais que cette Opposition n'aura pas de programme en 2001.

Ce sera tout, Monsieur le Maire.

M. DECOCQ - Ça n'a pas de sens ...

.../...

Monsieur le Maire - La vôtre n'avait pas de sens non plus. Vous aggravez les mots, là où il est indiqué « anomalies » vous dites enfin bref, vous dites ce que vous voulez après tout. Il est plus facile de dire que de faire, cher ami. C'est là où on juge une Municipalité, un Maire et des élus. Faire une ville, c'est autre chose qu'en parler comme vous le faites puisque vous nous invitez à avoir un procès permanent sur la ville.

83% des Lillois sont contents de leur ville, contents de vivre à Lille ! C'est le résultat de la dernière enquête SOFRES qu'on pourrait tout à fait vous donner et publier.

Il y aurait d'autres indications mais elles vous alarmeraient tellement que j'aime autant ne pas vous les donner pour que vous puissiez dormir jusqu'aux prochaines élections

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, je voudrais dire quelques mots à la fois sur ce que ne nous apprend pas, pour reprendre les termes de Monsieur DECOCQ, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et en même temps pour adresser une mise en garde sur quelques termes qui ont été utilisés par lui-même et par l'orateur qui l'a précédé.

Monsieur le Maire, vous avez eu raison de le dire, les termes n'ont pas beaucoup d'importance mais ce qu'ils signifient, oui.

Lorsque des magistrats d'une Chambre Régionale des Comptes se rendent compte d'une irrégularité au sens pénal du terme dans la gestion d'une collectivité, la loi, article 40 connu de tous les fonctionnaires, leur fait obligation d'en saisir immédiatement le Parquet. Et s'il y avait des irrégularités au sens où vous pouvez l'interpréter, je parle du sens pénal du terme, Monsieur DECOCQ, je reprends vos propos pour les préciser ... !

M. DECOCQ - Ce n'est pas à moitié les cours de droit, c'est tout ou rien !

M. ROMAN - Non, j'ai dit les choses parfaitement. L'article 40 oblige tout fonctionnaire d'autorité, tout magistrat, lorsqu'il constate une irrégularité au sens pénal du terme -j'ajoute, Monsieur DECOCQ- à en saisir immédiatement les autorités qui sont chargées de les sanctionner.

Cela n'a pas été le cas pour ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. J'ai eu la chance de participer à l'entretien au cours duquel le Président de la Chambre Régionale des Comptes vient rendre compte au Maire, à l'Exécutif de la collectivité de l'essentiel des recherches qui ont été menées par les magistrats.

Monsieur le Maire a raison de dire que ce document est utile, d'abord parce qu'il dénote un certain nombre de difficultés, certes, extrêmement peu nombreuses par rapport à 6 ou 7 ans d'analyse exhaustive de toutes les pièces comptables, de tous les marchés publics, des milliards de francs d'investissements, de fonctionnement mis en œuvre pour la Ville de Lille pour s'arrêter, en 18 pages, sur un certain nombre de difficultés, certes, qu'il ne faut pas nier, qu'il faut essayer d'expliquer lorsqu'elles ont des explications et dont il faut essayer de tenir compte, c'est le rôle des Chambres Régionales des Comptes, pour gérer la collectivité locale pour l'avenir, qu'il s'agisse de la Majorité ou de l'Opposition d'une manière générale.

Deuxième observation que je voudrais faire. C'est sur la situation financière de la Ville de Lille.

Est-ce une surprise ?

.../...

Et pour reprendre la question telle qu'elle était posée : avons-nous les moyens de notre ambition ?

La question ne se pose pas tout à fait comme cela. Elle se pose de la manière suivante : avons-nous les moyens de notre ambition lorsque nous l'avons décidé ? Si oui, en constate-t-on les résultats ?

Et en ce qui concerne les conséquences financières et budgétaires pour la Ville de Lille, a-t-on respecté les engagements que nous avons pris à l'époque ?

C'est là où je voudrais dire que j'attends avec impatience le prochain rapport de la Chambre Régionale des Comptes puisque « en avons-nous les ambitions ? »

Avions-nous les ambitions en 1995, alors que le niveau d'investissement moyen de la Ville de Lille est inférieur à 200 M.F., avant et après, avons-nous les ambitions pour Lille Grand Palais, pour le Musée des Beaux-Arts, pour l'implantation de l'université de Lille II à Lille, dossiers qui par ailleurs rendaient difficile une opposition systématique de l'Opposition municipale au Conseil Municipal ?

J'ai le souvenir du procès en paternité qui a été fait sur l'implantation de l'université de Lille II à Lille, chacun voulant en porter la paternité.

M. DECOCQ - La revendication

M. ROMAN - La revendication, je suis d'accord sur le terme, Monsieur DECOCQ, je vous rejoins sur le terme.

Mais avons-nous l'ambition, au lieu de faire les 200 M.F. habituels, de faire cette année-là 650 M.F. ? Avions-nous cette capacité de pouvoir le supporter ?

J'ai le souvenir, je peux vous le dire, et je suppose que certains l'ont ici, d'une question qui a été posée par le Maire, c'était la première fois que je l'entendais poser cette question au Conseil Municipal.

Lorsque nous avons décidé de faire Lille Grand Palais, il a dit au Conseil Municipal : « Vous vous rendez compte du risque que nous prenons pour l'avenir si cela ne marche pas ? 250 à 300 M.F. d'investissement, il faut que ça marche, on est condamné à ce que cela marche ». C'était la première fois que vous posiez la question comme cela. Et à l'unanimité du Conseil Municipal, on a décidé de le faire.

Est-ce qu'on a mal fait de le faire ?

Je pourrais redire, j'ai pris ce compte rendu et je vous en fais l'économie, je pourrais vous redire ce que j'ai dit au Compte Administratif de 1998 en disant « Mais vous nous dites que nous sommes endettés. Oui, nous avons choisi d'être endettés, nous avons choisi de saisir les opportunités qui se présentaient à nous. Et si nous ne l'avions pas fait, je me demande si nous ne serions pas aujourd'hui une banlieue de Bruxelles, de Londres ou de Paris. Eh bien non, Lille existe, Lille est une grande métropole qui a ménagé les bases de son avenir et cela, nous ne pouvions pas le faire sans dépenser d'argent.

.../...

Donc, nous avons décidé d'endetter la Ville pour faire ces grands équipements. Nous les avons faits. Aujourd'hui, ils marchent ces grands équipements ! Le Musée des Beaux-Arts, Lille Grand Palais, l'université de Lille II dans un quartier populaire de Lille, contrairement à ce que certains souhaitaient, le développement de la politique touristique dont nous parle parfois Madame DAVIDT, croyez-vous que cela aurait été possible si on n'avait pas fait cela ?

Les milliards qui sont dépensés par les congressistes à Lille, plus d'un million de congressistes l'année dernière -Mme DA SILVA pourrait nous le dire- qui dépensent en moyenne 1.000-1.200 F par jour dans cette ville de Lille.

Ce que je veux dire, Monsieur DECOCQ, c'est que si nous avons échoué, la Ville serait beaucoup plus pauvre au niveau de ses bases fiscales aujourd'hui. Et lorsque nous avons fait cela, nous avons dit « une fois ce choc amorti, nous désendetterons la Ville, nous baisserons la fiscalité des Lillois. »

Que se passe-t-il aujourd'hui ?

C'est là-dessus qu'il faut faire le point. Nous avons dit que nous désendettions la Ville.

En 1996, date évoquée dans ce rapport, l'encours de la dette de la Ville était de 1,5 milliard. C'était beaucoup et c'était plus que les ratios qui sont ceux des villes moyennes.

Aujourd'hui, au lieu de 1,5 milliard, nous sommes à 1,1 milliard. 400 M.F. d'encours de dette en moins entre 1996 et aujourd'hui.

L'annuité de la dette, c'est-à-dire ce qu'on rembourse chaque année : en 1996, nous remboursions 257 M.F. Nous sommes aujourd'hui à 20 M.F. de moins chaque année pour rembourser la dette.

Et enfin, pour vous dire que nous sommes arrivés, y compris grâce à notre association avec Lomme, à un niveau qui est inférieur à la moyenne nationale, Monsieur DECOCQ. C'est le niveau de dette par habitant.

En 1996, la dette de la Ville de Lille par habitant, à cause de ces grands investissements, était de près de 10.000 F, c'était bien au-dessus des ratios nationaux.

Aujourd'hui, nous étions jusqu'au 29 février à une dette par habitant qui était passée de 10.000 F à 7.000 F.

Et dans le cadre de notre association avec Lomme, nous allons passer en fin d'année à 5.600 F/habitant.

Je sais bien que cela vous gêne mais cela nous met en dessous de la moyenne de l'endettement de toutes les grandes villes de France. En ayant fait ce qu'aucune grande ville de France n'a fait aujourd'hui, c'est-à-dire se doter des équipements qui lui permettent d'affronter l'avenir au niveau européen.

Et je dois terminer en vous disant « qu'est-ce qui est important ? »

(réaction de Monsieur DECOCQ)

.../...

Monsieur le Maire - La Chambre a compris qu'on a réussi sur toute la ligne et maintenant vous allez avoir des tableaux de fiscalité, des tableaux d'endettement sur lesquels vous resterez bouche bée. Voilà la vérité.

(rires)

M. ROMAN - Je vais terminer, si vous le permettez, Monsieur DECOCQ.

(réaction de Monsieur DECOCQ et brouhaha au niveau de l'Intergroupe)

J'entends Monsieur BIENVENU qui dit « on doit toujours un peu d'argent ». On doit 400 M.F. de moins qu'on n'en devait en 1996. Donc, c'est faux. Il faut cesser de dire des contre-vérités ! Et puisque vous vous plaignez de ne pas avoir de tableaux, voilà les tableaux qui sont diffusés à l'occasion de tous les budgets, avec les courbes, avec les courbes d'endettement. Vous avez tout cela.

Je remercie Monsieur BIENVENU de démentir ce que Monsieur DECOCQ vient de nous dire. Vous avez ces tableaux.

(réaction de Monsieur DECOCQ)

Je veux terminer. Qu'est-ce que c'est le bout du bout, Monsieur DECOCQ ? Ne sortez pas votre colt ...

Le bout du bout, quel est-il ?

C'est la situation des contribuables, c'est la situation des citoyens. Qu'est-ce que nous avons dit ?

1) Nous endettons la Ville. Nous l'enrichissons. Les faits sont là.

2) Nous désendettons la ville et nous maîtrisons notre emprunt d'une part et d'autre part notre gestion du fonctionnement de la Ville. Les résultats sont là, je viens de le démontrer au Compte Administratif.

3) Nous baissons les impôts. Vous avez raison, il ne faut pas stabiliser la fiscalité, il faut la baisser. Mais je m'excuse de dire, je le dis publiquement ici, et si je me trompe, j'autorise n'importe quel élu de l'Opposition à venir me le dire en fin d'année, il n'y aura pas un foyer fiscal à Lille, Lomme ou Hellemmes qui ne connaîtra en 2000 une baisse de la fiscalité et une baisse de la taxe d'habitation, Ville d'une part, Gouvernement -de Gauche, je précise- d'autre part, les impôts locaux de tous les habitants de Lille, de Lomme et d'Hellemmes baisseront en 2000.

Monsieur le Maire - Votre calvaire va être dur à partir de maintenant ...

M. ROMAN - Eh bien moi, Monsieur le Maire, en me tournant vers vous, par rapport à ce bilan, M. le Maire, Je cherche mes mots mais je dis « chapeau l'artiste ».

(applaudissements)

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN, je vous remercie.

.../...

Mais c'est vrai, votre calvaire va commencer ... Ayez des idées ! Essayez de faire mieux ! Essayez de promouvoir un programme formidable pour Lille. Si vous descendez dans les caves comme vous l'avez fait, les Lillois, que croyez-vous, vous fermeront la porte ...

Allez-y, Monsieur DECOCQ. Que voulez vous dire ?

M. DECOCQ - Rien.

(rires)

J'accepte totalement la réponse politique de Bernard ROMAN, réponse à mon interpellation politique de la première partie de mon intervention. C'est le débat politique, on n'est pas d'accord, les Lillois trancheront.

Par contre, très calmement et sereinement, sur la deuxième partie de mon intervention, j'ai dit « il y a beaucoup d'anomalies », je n'ai pas dit d'anomalies pénales, etc

Je demande simplement -je me relis pour que vous entendiez bien ce que je vous demande, ni plus, ni moins- : un rapport sur ces anomalies. J'ai dit que c'était une mesure appropriée et adaptée. Je n'en dis pas plus.

Je vous demande ce rapport, dans les semaines qui viennent, et votre réponse, si vous êtes d'accord ou pas, sur la rédaction de ce rapport par l'Inspection Générale des Services.

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ, Monsieur ROMAN a très bien répondu. Je ne veux rien ajouter à ce qu'il a dit.

Je voudrais simplement vous dire, et c'est cela qui est l'essentiel, que vous avez un rapport sur ce qui a été fait dans Lille. Tout le monde s'accorde à dire que Lille a beaucoup changé.

Euralille. A un moment donné, Monsieur BIENVENU, je l'entends encore, et vous aussi, je vous entends encore nous dire « Les tours, on ne les remplit pas, les ceci, les cela »...

Les tours sont pleines. Euralille est un succès. Le centre commercial est un succès.

La S.N.C.F. a cru devoir augmenter ses transports entre Lille et Paris. Il y a maintenant à certaines heures, un T.G.V. toutes les demi-heures.

Le Palais des Beaux-Arts est un succès aussi. Et on va recommencer avec Lille 2004, vous allez voir. Si on n'avait pas fait cela, on serait minable, on ne pourrait même pas faire Lille 2004 !

On revient justement de Glasgow. Il faut voir ce que cette ville un peu comparable à Lille a été capable de faire, extraordinaire renaissance. Et nous aussi, extraordinaire renaissance d'une certaine façon.

Le Grand Palais est également un succès.

Alors, si tout cela n'avait pas débouché sur un grand succès, on comprendrait que vous puissiez faire des critiques.

.../...

Je ne vais pas les citer mais il y a d'autres villes où il y a bien plus que des anomalies parce qu'elles ont fait des investissements qui n'ont pas débouché sur des succès. Mais peu importe. A Lille, cela a débouché sur le succès.

Monsieur DECOCQ, voici ce que les dispositions légales disent :

« Les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion sont communiquées par l'Exécutif de la collectivité à son assemblée délibérante, dès sa plus prochaine réunion. »

C'est strictement ce que nous avons fait.

« Elles font l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de celle-ci et sont jointes à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée. » Point final.

Elles ne demandent même pas qu'on ait un débat ! Par souci de transparence et pour avoir le plaisir de vous entendre, il y a eu un débat. Eh bien, ceci ponctue définitivement le problème. Par conséquent, dont acte.

Et nous passons au rapport suivant.

(applaudissements)

M. BURIE - Dans le Bâtiment, cela s'appelle inspecteur des travaux finis

Monsieur le Maire - Non, il est normal qu'on ait une explication, ils sont l'Opposition, ils ne font pas mais ils ont droit de dire. Alors, ils disent.

M. DECOCQ - Vous verrez, vous n'avez pas beaucoup d'expérience, vous aurez beaucoup de mal

Monsieur le Maire - Comment, je n'ai pas beaucoup d'expérience ?

M. DECOCQ - De l'Opposition !

Monsieur le Maire - Vous osez me dire que je n'ai pas beaucoup d'expérience ! On m'a volé ma jeunesse, on m'a volé ma maturité, j'ai été pendant 25 ans dans l'Opposition. Je n'ai pu être Parlementaire qu'à partir de 40 et quelques années. Eh oui, c'est vrai !

Par conséquent, vous avez toujours été au pouvoir ! Et si j'observe cela depuis 1789, vous avez toujours été au pouvoir ! JAURES lui-même n'a pas été au pouvoir. On l'a été un an en 1936, avec de GAULLE parce qu'il était avec nous, avec les Communistes et les Socialistes et le M.R.P. ! On va d'ailleurs prochainement rendre hommage à Maurice SCHUMANN. Cela a duré 17 mois puis il est parti, il est allé avec la Droite.

Heureusement qu'il y a eu 1981 ! Quand même !

On est sorti de cela. Alors, depuis, cela ne s'arrête plus, on est toujours au pouvoir. Chacun son tour.

M. DECOCQ - Je vous comprends, Monsieur le Maire. C'est sans doute en souvenir de cette époque que vous n'allez pas à nouveau tenter l'expérience en 2001 et c'est sans doute pour cela que vous avez astucieusement fait cette opération de Lille-Lomme. Vous avez craint de retrouver ces cauchemars ...

.../...

Monsieur le Maire - Pas du tout.

M. DECOCQ - Ce n'est pas beau ...

(huées dans l'assemblée)

Monsieur le Maire - Quand je suis arrivé à Lille, on a commencé l'opération d'association avec Hellemmes. Je vous ai toujours dit qu'il fallait agrandir Lille. C'est chose faite avec les Hellemmois et les Lommois. On a la même histoire. Nous sommes des frères jumeaux, c'est normal qu'on se retrouve. Oui, des triplés même.

M. DURAND - Cela ne se voit pas ...

M. DECOCQ - Il y en a un qui est bien plus épais que l'autre ...

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ, il faudra quand même changer votre disque. Pour les élections, le tableau qui sera communiqué à la presse, il faudra en tenir compte, c'est Lille à 220.000 habitants, vous ferez les totaux, vous ferez les divisions, etc... Et vous allez trouver la Ville avec un endettement moyen, au milieu d'un endettement moyen des villes de France, une fiscalité qui tendra à être beaucoup plus moyenne. Autrement dit, une normalité de la Ville de Lille qui va naturellement ne pas vous réjouir mais qui, nous, va nous réjouir car, non seulement on a fait beaucoup de choses, mais maintenant on peut décélérer parce que la richesse est venue avec la croissance.

M. DECOCQ - Je n'arriverai pas à vous convaincre. Nous allons aller débattre ailleurs !

Monsieur le Maire - Et moi non plus.

M. DECOCQ - Mais je vais convaincre nos électeurs.

Monsieur le Maire - Oui, c'est eux qu'il faudra convaincre.

M. DECOCQ - Ce n'est pas trop difficile.

Monsieur le Maire - C'est vous qui le dites ...

On passe au rapport sur lequel Monsieur RICHIR a demandé à intervenir.

M. RICHIR - Monsieur le Maire, vous allez voir, une démarche extrêmement constructive puisque nous allons vous proposer de voter avec vous ce rapport mais de l'enrichir dans les mois qui viennent grâce à l'apport de ce qui se fait à Lomme. Vous conviendrez qu'il s'agit là de quelque chose de tout à fait positif.

J'interviens sur le rapport 284 concernant la participation forfaitaire de la Ville dans le cadre du contrat d'association avec les écoles privées de Lille.

Je vous rassure tout de suite, nous n'allons pas rouvrir une quelconque guerre scolaire en la matière.

Ce rapport prévoit de fixer pour cette année, dans une perspective triennale comme cela se fait depuis un certain temps dans cette ville, de fixer le forfait scolaire par élève pour l'année 1999/2000 à 2.743 F. Ce chiffre se situe dans une correcte moyenne, plutôt basse. Pour donner un ordre de grandeur, la Commune de Tourcoing, qui est de la même famille politique que Lille, verse 3.409 F, soit 25% de plus, mais ne chipotons pas sur ce point.

.../...

Il est toutefois un point qui nous paraît choquant et je crois qu'on pourrait le corriger assez rapidement au prix d'un petit groupe de travail qui pourrait se réunir dans les mois qui viennent de manière à intégrer une disposition nouvelle lors du budget 2001, c'est le fait que la Commune de Lille ne participe toujours pas à la prise en charge partielle de la restauration scolaire.

Or, quand vous regardez la liste des écoles primaires qui est annexée à cette délibération, chacun voit, dans un souci universel très large, chacun voit bien aujourd'hui qu'un certain nombre de ces écoles se situent dans des quartiers populaires, des quartiers qui accueillent des populations, pour certaines d'entre elles, en grandes difficultés, et chacun sait bien aujourd'hui que le service public de l'enseignement est parfaitement assuré également dans ces établissements et que, j'oserais dire, dans la même cage d'escalier, les uns vont à Malot-Painlevé, les autres vont à Don Bosco et que la question ne se situe plus à ce niveau-là.

Il nous paraîtrait souhaitable, dans un souci de justice et d'équité dans lequel nous pourrions nous retrouver côte à côte, de contribuer, non pas pour cette année, le budget est déjà parti, si j'ose dire, mais pour l'an prochain que la Ville intègre une participation à la restauration scolaire. Pourquoi ?

Pour deux raisons.

La première, c'est parce que cela se fait à Lomme.

M. DURAND - Non.

M. RICHIR - En tout cas, ce sont les renseignements qui nous ont été donnés ...

M. DURAND - Ils sont faux.

M. RICHIR - Monsieur PEUZIN semble dire que oui. Mais à vérifier. Je vais terminer et je vous laisserai répondre après, si vous le voulez bien, Monsieur DURAND.

Cela pourrait être un apport intéressant de l'arrivée de Lomme à Lille que de reprendre à Lille cette excellente pratique lommoise de participation à la restauration scolaire dans les établissements privés.

D'autre part, cela permettrait -et là, je crois que vous serez sensible à ce souci de justice- dans ces établissements scolaires qui ne le peuvent pas aujourd'hui d'introduire une tarification des restaurants scolaires dans les écoles privées selon le quotient familial.

Aujourd'hui, les restaurants scolaires des écoles privées sur Lille ont des tarifs qui se situent entre 16 et 23 F, soit des chiffres qui constituent de véritables exploits à prix coûtant, puisque je rappelle que le prix de revient complet d'un repas dans les écoles de Lille est à 47 F, chiffre de la Caisse des Ecoles.

Donc, non seulement ces écoles arrivent à faire des repas moitié moins chers, mais elles ne peuvent pas, pour des raisons évidentes, introduire un élément de quotient familial.

Nous pourrions donc demain, dans ces établissements scolaires, avoir également une tarification à caractère social affirmé. Il y faut pour cela une participation de la Ville sur cette ligne.

Toujours pour prendre l'exemple de notre voisine Tourcoing, cette Commune aujourd'hui verse une participation aux repas servis aux enfants dans ces écoles de 5,25 F par repas.

.../...

Il nous paraîtrait que pour l'an prochain un premier pas permettant de contribuer à hauteur de 5 F/repas serait une mesure de justice d'une part et d'autre part permettrait dans ces établissements d'introduire une tarification qui prenne en compte le quotient familial.

Je vous remercie d'examiner cette proposition qui, comme vous le voyez, est à la fois constructive et soucieuse d'équité.

Monsieur le Maire - Alors, Monsieur le Maire de Lomme ?

M. DURAND - Monsieur le Maire, deux remarques sur cette proposition de Monsieur RICHIR.

La première, c'est que je vois avec plaisir qu'il prend acte et qu'il voit d'ailleurs de multiples avantages à l'association entre Lille et Lomme. Je souhaiterais d'ailleurs qu'il convainque -cela ne saurait tarder- les élus de l'Opposition lommoise.

La deuxième remarque c'est que son information est fautive. Il y a une école privée qui effectivement envoie des enfants au restaurant scolaire municipal mais c'est parce que cette école elle-même n'a pas de restaurant propre et que, par charité œcuménique en quelque sorte, nous ouvrons le restaurant scolaire à cette école privée mais nous sommes dédommagés, c'est-à-dire qu'il y a un paiement par les parents et par l'école de ce service municipal.

Donc, votre renseignement, Monsieur RICHIR, est faux. Ceci dit, ce n'est pas le fond du débat.

M. RICHIR - Je vous propose, ce qui est quand même savoureux, que la charité œcuménique qui pourtant devrait être chère à un Démocrate Chrétien, nous la remplaçons par la solidarité institutionnelle qui devrait être chère à un homme de Gauche.

Monsieur le Maire - Il faut en terminer. A partir de maintenant, il faudrait aller assez vite.

M. ROMAN - Je veux simplement apporter un élément de réponse à Monsieur RICHIR pour dire que c'est une demande qui n'a à aucun moment été formulée par la Direction de l'Enseignement Diocésain que nous avons vue. Pourquoi ?

Parce que les textes qui précisent les conditions de subventionnement par les collectivités des établissements privés sous contrat d'association ne prévoient pas la prise en charge de ce que nous appelons le périscolaire.

Il est vrai que c'est une proposition qui peut sembler socialement, humainement, tout à fait justifiée. Il est vrai que comme toutes les propositions, Monsieur RICHIR, en allant au-delà de nos obligations, celle-là nous impose une dépense complémentaire qui va à l'encontre me semble-t-il de la maîtrise de la gestion dont on vient de parler à l'instant.

Ce n'est pas une fin de non-recevoir d'une discussion sur une demande qui ne nous a pas été présentée par la Direction de l'Enseignement Diocésain avec laquelle nous avons négocié cet accord et qui a donné son plein aval à cet accord. Je ne sais pas si elle est tout à fait adaptée à la situation actuelle sur le plan budgétaire.

Monsieur le Maire - Nous terminons sur les différents rapports de Monsieur ROMAN.

Et là, je veux dire un mot.

.../...

Monsieur BIENVENU, on ne vous a pas entendu. Vous m'avez envoyé une lettre ignoble. Par respect pour le Conseil Municipal, je ne la lirai pas, d'ailleurs, cela n'a rien à voir avec nos affaires municipales. Vous attaquez des personnes, je leur communiquerai votre lettre. Ils prendront les décisions sur les suites qui conviendront à votre lettre.

Mais je me permets de vous dire que c'est un torchon que vous faites distribuer dans la ville et je voudrais vous faire deux remarques.

Il y a un certain nombre de personnes dont la présence à cette réunion du Conseil Municipal peut nous étonner.

Je ne sais pas si ce sont vos amis ou si ce sont au contraire des ennemis qui vous ont empêché de parler aujourd'hui, je n'en sais rien, En tout cas, nous ne sommes pas habitués à les voir et c' est sans doute en liaison avec tout ce que vous faites que ces personnes sont ici.

Il y a en particulier une personne dont on parle beaucoup bien qu'elle n'ait rien à voir avec la production bananière. Elle était présente ici tout à l'heure.

Ensuite, j'en remarque une autre que je connais hélas très bien, et qui apparaît à Lille au moment de certaines élections municipales. Elle a toujours été dans la fange à remuer les choses les plus invraisemblables. Elle était très liée au journal Minute, où l'on trouvait une diffamation inimaginable.

Ce journal m'a prêté toutes les propriétés possibles et imaginables alors que je ne possède que ma maison. Je l'ai fait condamner à 50.000 F de dommages et intérêts que Minute n'a jamais réglés car il a organisé son insolvabilité.

Ce Monsieur WAREING, on le connaît très bien : c'est maintenant votre Directeur de Cabinet. Il était déjà avec Monsieur CHAUVIERRE qui nous rappelle de bien mauvais souvenirs, avec sa maison incendiée, etc... Hou, la, la ... Et je pourrais continuer la série.

Heureusement que Premier Ministre j'ai pu mettre un peu d'ordre dans la Police elle-même, avec l'O.A.S., avec toutes les dérives que nous avons connues alors, c'étaient déjà des dérives mafieuses.

Alors, je ne sais pas où vous en êtes mais vous adoptez exactement les mêmes méthodes.

Monsieur BIENVENU, je voudrais vous dire une chose. Je suis Maire de Lille depuis un certain nombre d'années, j'ai succédé à un homme d'honneur, Monsieur Augustin LAURENT. J'ai eu des adversaires avec lesquels j'ai presque eu plaisir à me mesurer parce que c'étaient des hommes d'honneur.

Ce fut le cas en 1977 avec Norbert SEGARD à qui j'ai rendu hommage. Vous savez comment entre les deux tours il est venu me voir et vous savez quel dialogue nous avons eu dans cette mairie. Nous lui avons rendu hommage en baptisant une rue de nouveau.

Ensuite, aux élections suivantes, cela a été effectivement Monsieur CHAUVIERRE. Là, dérive totale, complète, un homme qui était au R.P.R., qui est passé au Front National, etc ... et qui a entraîné la déconfiture ...

.../...

Ensuite, il y en a eu d'autres. Il y a eu Monsieur TURK, deux fois. C'est lui aussi un homme d'honneur.

Vous savez, les combats politiques, je les aime quand ce sont des hommes qui sont animés par des idéaux et qui combattent loyalement. Et j'ai eu l'honneur de croiser le fer électoral, si on peut dire, avec des hommes qui étaient des hommes d'honneur.

Malheureusement, un des combattants, Monsieur CHAUVIERRE n'était pas de cette catégorie et je crains fort, Monsieur BIENVENU, que vous n'en soyez pas non plus. Tant pis pour vous.

M. BIENVENU - Je peux sans doute vous répondre, Monsieur le Maire ?

Lors du Conseil Municipal du 11 octobre dernier, je vous ai demandé de bien vouloir constituer une commission. C'est une demande tout à fait logique. Je crois savoir que vous avez créé cette commission pour les cimetières quand il y avait des problèmes.

Monsieur le Maire - Ce n'est pas une commission d'enquête la commission sur les cimetières. Vous allez me demander une enquête sur quoi ?

Ce que vous dites n'a rien à voir avec la Municipalité.

M. BIENVENU - Je voulais prendre la parole tout à l'heure sur les dossiers de la SORELI puisque, en ma qualité d'administrateur, je viens d'apprendre...

Ou vous me laissez parler... vous me laissez m'expliquer quand même ...

Monsieur le Maire - Vous ne l'avez pas fait tout à l'heure, vous n'aviez pas la parole, vous n'étiez pas désigné par votre Groupe. On va se donner rendez-vous au mois de juillet. Votre lettre, je la passe à ceux que vous avez injustement diffamés. Vous entendez, diffamés ! Ils répondront pour le sort qu'ils vous réserveront.

M. BIENVENU - Est-ce que vous me laissez parler ou pas ?

Monsieur le Maire - Quelques minutes, c'est tout.

M. BIENVENU - Très bien. Merci.

Je souhaitais prendre la parole tout à l'heure sur les divers rapports de la SORELI et je vais le faire maintenant ...

Monsieur le Maire - Non, on n'y revient pas, Monsieur BIENVENU ! Le rapport est passé, vous n'aviez pas la parole, vous n'étiez pas désigné par votre groupe, on n'y revient pas.

Vous m'avez envoyé une lettre ignoble, je vous le dis devant le Conseil Municipal, je ne la lis pas au Conseil Municipal. Je vous demande de faire attention à vous. Vous racontez tout et n'importe quoi. Vous déshonorez, vous injuriez.

Il faut que tous les Lillois sachent qu'il y a certaines photos qui vous compromettent aussi et que vous avez des rencontres ... Bon.

Vous réglerez cela où il faut le régler, pas ici. Je ne vous donne pas la parole maintenant sur un rapport qui est passé. Et vous vous expliquerez avec ceux que vous avez injuriés.

.../...

M. BIENVENU - Vous m'empêchez de répondre !

Monsieur le Maire - Vous me répondrez sur la lettre. C'est le problème de la lettre que je vous pose.

Vous n'avez pas la parole, on a passé le rapport.

M. BIENVENU - Quel rapport ?

Monsieur le Maire - Vous me parlez de la SORELI. C'est passé.

M. BIENVENU - Ce n'est pas passé, c'est à venir.

Monsieur le Maire - Ce n'est pas le moment, vous interviendrez si vous voulez tout à l'heure sur la SORELI.

Mais ne détournez pas les choses, je vous parle de la lettre que vous m'avez envoyée. C'est la deuxième lettre que vous m'envoyez.

M. BIENVENU - Laissez-moi vous répondre ! Vous sortez des documents ...

Monsieur le Maire - Non.

M. BIENVENU - Si je ne suis pas un homme d'honneur ... Vous me laissez répondre ou pas ?

M. BURIE - Pas ici en tout cas pour faire de la publicité.

M. BIENVENU - Je suis un élu municipal. On m'interpelle, Je réponds.

Monsieur le Maire - Je vous interpelle sur une lettre. J'ai préparé une réponse si vous voulez. Je pense que ce n'est pas l'heure de prolonger la réunion du Conseil Municipal. Je vous donne rendez-vous à la prochaine réunion du Conseil Municipal, après avoir transmis votre lettre à tous les membres du Conseil Municipal et en particulier à ceux que vous mettez en cause.

M. BIENVENU - Donc, vous m'empêchez de répondre ?

Monsieur le Maire - Je vous le dis. On se retrouvera au prochain Conseil Municipal.

M. BIENVENU - Et à chaque fois je ne peux pas prendre la parole, à chaque fois mon micro est coupé et je ne peux pas apporter des réponses. Voilà la démocratie au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire - La lettre, vous me l'avez envoyée ou vous ne me l'avez pas envoyée ?

M. BIENVENU - Je vous ai envoyé une lettre comme je vous en avais envoyé une en octobre pour vous demander la création d'une commission municipale. Ce n'est pas un gros problème de créer une commission municipale !

Monsieur le Maire - Mais si. Les commissions municipales ont été créées lorsque la Municipalité a été mise en place.

Vous n'allez pas créer une commission municipale pour traiter de problèmes complètement extérieurs au Conseil Municipal. C'est tout ! Que voulez-vous que je vous dise ?

.../...

M. BIENVENU - Monsieur DELANOE demande la création d' une commission municipale à Paris ...

Monsieur le Maire - A Paris, il se passe des choses. A Lille, il ne se passe rien, en tout cas, à l'hôtel de ville.

M. BIENVENU - Moi je n'ai pas d'actions à L'Express ...

Monsieur le Maire - Pourquoi mettez-vous en cause L'Express ?

M. BIENVENU - Vous savez de quoi je parle.

Monsieur le Maire - Non, je ne sais pas du tout. Vous faites un amalgame, vous vous amusez, etc...

Je vous ai parlé de Monsieur CHAUVIERRE et de votre Directeur.

M. BIENVENU - Je n'ai aucun Directeur. C'est une information gratuite.

Monsieur le Maire - Je vous ai parlé de vos touillages. Vous faites ce que vous voulez.

J'aime entretenir de bonnes relations avec l'Opposition, lorsque ce sont des gens d'honneur. Là, vous êtes en train de prendre un chemin qui n'est pas celui de l'honneur, Monsieur BIENVENU. Par conséquent, je vous traite comme tel.

(applaudissements)

M. BIENVENU - En tout cas, je constate que je ne peux pas parler.

Monsieur le Maire - On passe au rapport suivant.

Monsieur VAILLANT.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,  
Conseiller municipal délégué

#### RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

00/300 - Tournoi International des Villes Jumelées d'Hellemmes - Demande de subvention.

00/301 - Participation de jeunes du quartier de Lille-Centre à l'Eurofête 2000 de Liège du 17 au 21 avril 2000 - Règlement des frais de transport.

00/302 - Partenariat Lille-Buffalo - Signature d'une charte d'amitié.

00/303 - Partenariat Lille-Saint Louis du Sénégal - Modification des statuts - Demande de subvention.

00/304 - Déplacement de la Compagnie de Théâtre "Les Tambours Battants" à Kiev et Kharkov (Ukraine) - Demande d'aide financière.

00/305 - Participation lilloise au Festival International de Jazz de Saint-Louis du Sénégal - 31 mai - 3 juin 2000 - Règlement des frais.

.../...

00/306 - Organisation d'une "Semaine de Naplouse" à Lille - 12/19 juin 2000 - Règlement des frais.

00/307 - Participation de jeunes de Lille, Safed et Naplouse au Festival International "Breeze" à Leeds - Règlement des frais.

Adoptés.

Simplement deux informations.

En ce qui concerne le partenariat entre Lille et Buffalo, je vous signale qu'une charte d'amitié sera signée le 1er juillet.

D'autre part, vous le savez, nous sommes maintenant jumelés avec la ville de Naplouse, en Palestine.

Une semaine de Naplouse est programmée à Lille du 12 au 19 juin 2000. L'organisation de cette semaine sera communiquée aux membres du Conseil Municipal et bien entendu à l'ensemble de la population.

Voilà. C'était une information.

Monsieur le Maire - Merci.

Dossier 11, Monsieur CALONNE. C'est Monsieur PETITE qui vous pose une question.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur CALONNE,  
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME - RELATIONS  
INTERCULTURELLES - INTEGRATION

00/319 - Subventions de la Ville - Délégation à l'Intégration - Programmation 2000 - Première répartition.

M. PETITE - La lecture attentive du plan d'intégration fait apparaître la difficulté de s'entendre sur des actions si on n'a pas d'abord défini le nom.

Or les dictionnaires précisent : « Intégrer », c'est « incorporer », par exemple, un élève peut intégrer une grande école. Et s'intégrer, c'est s'assimiler à un groupe.

C'est cette définition que nous adoptons qui sous-entend au minimum l'acquisition de la nationalité française qui s'hérite ou se mérite, quelle que soit la couleur de la peau ou l'origine.

Manifestement, ce n'est pas votre choix. C'est donc camouflé que vous avancez pour proposer un programme de société multiculturelle incluant parfois des mesures de véritable intégration.

Il ne nous est pas possible de vous suivre sur cette voie. Cela n'est peut-être pas politiquement correct mais dans une démocratie comme la nôtre, toutes les opinions peuvent s'exprimer valablement.

Je vous remercie.

.../...

Monsieur le Maire - Vous répondez, Monsieur CALONNE ?

M. CALONNE - Je ne vois pas ce que je pourrais répondre à ce tissu de bêtises.

Monsieur le Maire - Je mets aux voix le dossier de Monsieur CALONNE.

Ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

contre : le Front National

abstention : néant

Il est adopté à la majorité.

00/320 - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adopté.

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,  
Adjoint au Maire

## URBANISME

00/325 - Quartier de Wazemmes - Approbation du schéma de quartier actualisé.

Monsieur le Maire, je voudrais dire quelques mots du schéma de quartier actualisé de Wazemmes, même si j'ai cru comprendre que les préoccupations d'un certain nombre de collègues portaient sur d'autres dossiers, mais ils le diront et éventuellement j'apporterai les précisions.

Je vous rappelle que dans la volonté qui a été la nôtre de mieux organiser le développement des quartiers de la ville, nous avons souhaité doter chacun des quartiers de la ville d'un schéma de quartier.

Ce schéma de quartier visait à la fois à faire le diagnostic de la situation d'un quartier dans tous ses aspects, qu'il s'agisse du logement ou qu'il s'agisse des activités, qu'il s'agisse des équipements collectifs de tous types, socio-éducatifs, scolaires, sportifs, qu'il s'agisse des problèmes en matière de circulation ou de stationnement. Dans l'ensemble des domaines, le point a été fait sur la situation d'un quartier et le dessin d'une perspective d'évolution souhaitable de ce quartier à l'horizon qui est celui de l'urbanisme c'est-à-dire 10, 12 ou 15 ans.

Nous avons doté chacun des quartiers de la ville de ce schéma de quartier. Nous l'avons fait non pas pour le plaisir de faire des études mais tout simplement en ayant un document qui soit suffisamment précis pour être un guide pour l'action, en particulier en matière foncière, mais pas seulement, et également suffisamment souple pour s'adapter aux évolutions de la vie. Chacun sait bien que les choses en matière d'urbanisme ne se passent jamais exactement comme on a pu éventuellement les dessiner à un moment donné.

.../...

Il est apparu souhaitable d'actualiser ces schémas de quartier et puisque nous avons commencé notre travail par le quartier de Wazemmes, nous avons, en liaison étroite avec la Présidente du Conseil de quartier, actualisé le schéma de ce quartier.

Nous avons fait d'abord, et cela est fort logique, le bilan de toutes les transformations qu'a connues Wazemmes durant ces 15 dernières années puisque le schéma initial datait de 1985. Qu'il s'agisse du rythme de la construction de logements, qu'il s'agisse de la résorption de l'habitat insalubre, de la réalisation d'un certain nombre d'équipements sur une revitalisation commerciale, en particulier de la rue Gambetta, sur la requalification d'un certain nombre d'espaces publics, sur la préoccupation manifestée en matière d'environnement, que ce soit dans la requalification complète du square Ghesquière ou la réalisation du jardin des Sarrazins ou de l'espace qui se trouve à l'intérieur de l'opération Flandre-Manuel.

Nous avons fait le bilan de tout ce qui a été fait depuis 15 ans. Je pense que fondamentalement, depuis 15 ans, la nature de Wazemmes a changé et que, aujourd'hui, sa centralité s'est considérablement renforcée. Nous raisonnions Wazemmes il y a 15 ans comme étant un quartier un peu extérieur au centre-ville alors que désormais, avec les problèmes que cela pose, il est partie intégrante du centre-ville.

Nous avons fait le bilan sur tous ces aspects. Un des signes de l'évolution de Wazemmes, c'est bien entendu la progression démographique qu'on a pu constater avec le dernier recensement.

Nous avons également fait le bilan des opérations, en particulier d'immobilier privé, qui ont été réalisées dans un quartier où, il y a 15 ans, la promotion privée ne voulait pas venir, tout simplement parce que le quartier lui paraissait trop porteur de risques et trop peu attractif.

Nous avons bien entendu tenu compte des facteurs négatifs qui existent encore, en particulier la précarité sociale et financière, la différenciation qui existe entre le Nord et le Sud du quartier, avec cette image de la partie la plus centrale du quadrilatère qui est compris entre le boulevard Montebello, la rue des Postes, la rue Gambetta et la rue du Marché, ce quadrilatère qu'il faut encore requalifier.

Nous avons également redéfini les orientations fondamentales de ce quartier, à savoir, la nécessité de poursuivre tout le travail qui avait été engagé mais également de l'intégrer progressivement et de plus en plus aux quartiers du centre.

Il y a également la volonté d'assurer un développement économique sur un certain nombre de secteurs qui ont été identifiés, de définir des plans de référence des zones les plus opérationnelles, ce que l'on peut synthétiser en disant que pour l'essentiel, même si ce n'est pas exclusif, il s'agit des anciens terrains Maene Bi.

Nous avons donné ce plan de référence en précisant que, s'agissant des formes de l'habitat, il fallait respecter la structure traditionnelle en îlot, même si des opérations antérieures ont pu le remettre en cause.

Dernier point sur la nécessité de préserver l'ambiance du quartier, de l'aérer, je crois que beaucoup de choses ont été faites pour renforcer à nouveau la présence du végétal. Là encore, des avancées ont été réalisées mais il faut sans doute continuer, en particulier à travers la végétalisation d'un certain nombre d'itinéraires.

.../...

Voilà, Monsieur le Maire, ce travail qui a été mené sur le quartier de Wazemmes et qui préfigure le travail que nous mènerons régulièrement sur l'ensemble des autres quartiers de la ville. Vous savez bien que nous sommes en phase finale, mais vous avez souhaité approfondir la concertation, sur le schéma de quartier de Lille-Sud. De la même façon, durant l'année 2000, nous engagerons de manière très significative l'actualisation des schémas de quartier de Moulins et du Vieux-Lille.

Voilà ce que je souhaitais préciser.

Monsieur le Maire - Madame STANIEC a souhaité s'exprimer.

Mme STANIEC - Monsieur le Maire, simplement pour compléter le propos d'Alain qui a présenté très rapidement le bilan, les actions principales et les objectifs, pour noter que ce schéma est extrêmement important pour le quartier de Wazemmes puisque le bilan du précédent de 1985 montre tout l'intérêt d'une réussite urbaine, d'une rénovation bien construite, bien pensée.

Monsieur le Maire, je voulais vous remercier puisque, en 1985, vous étiez à l'initiative de cette démarche. Aujourd'hui, tout le monde vante les mérites du développement du quartier de Wazemmes. Je pense que celui que nous allons voter aujourd'hui marquera enfin la finition de ce quartier de façon aussi positive.

Je voulais également insister sur un élément que n'a pas du tout évoqué Alain, c'est que ce document a été travaillé avec les partenaires du quartier, qu'il y a eu des commissions qui ont permis d'abonder la réflexion et que nous avons eu une réunion publique où nous avons présenté ce document à l'ensemble des habitants du quartier, ce qui montre là aussi l'intérêt que nous avons les uns et les autres à faire participer le plus possible les habitants de la ville.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Non.

Monsieur le Maire - Alors, Monsieur CACHEUX, je mets le rapport aux voix.

Ceux qui sont d'accord pour l'adopter l'expriment en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

contre : néant

Adopté.

Mais alors, vous ne réagissez plus ? Qu'est-ce que vous faites ?

M. RICHIR - C'est un problème d'ordre du jour.

Sur la délibération concernant Wazemmes, nous votons pour mais nous avons demandé la parole sur les études concernant l'aménagement de l'îlot des Fleuves qui est une autre délibération des dossiers de Monsieur CACHEUX.

Nous votons la délibération concernant Wazemmes mais on avait demandé la parole sur une autre délibération de Monsieur CACHEUX.

.../...

Monsieur le Maire - Oui. La 326. Monsieur RICHIR. Allez-y alors.

00/326 - Secteur rues du Faubourg d'Arras - Europe (comprenant l'îlot des fleuves) - Etudes d'aménagement - Lancement d'un appel d'offres.

00/327 - Site "Abélard" - Convention d'études préopérationnelles avec la SORELI.

M. RICHIR - Pour ce qui est de la délibération 326, et nous y ajouterons la délibération 327, nous ne voterons pas les deux délibérations prévoyant la mise en place d'études sur l'îlot des Fleuves qui correspond en fait à l'emplacement des anciennes Biscottes, bien connues des Lillois sous ce nom, et au niveau de la rue Abélard.

La raison pour laquelle nous ne votons pas ces deux délibérations se trouve dans un exercice que je vous conseille de refaire et qui est de reprendre le schéma de quartier de Lille-Sud de 1990 où l'on constate que les trois quarts des propositions qui étaient présentes dans ce schéma de quartier n'ont pas été réalisées, en particulier concernant la centralité et concernant les désenclavements en terme de voirie.

Cette nouvelle étude nous paraît plus relever de la gestion des attentes que d'une démarche sérieuse d'élaboration d'un nouveau schéma d'aménagement de quartier qui doit d'ailleurs nous être soumis pour discussion dans quelques mois.

Il ne nous paraît pas non plus sérieux d'avoir ainsi reporté l'adaptation du schéma d'aménagement de quartier d'un quartier au cœur de la zone franche, en sachant que forcément les décisions d'urbanisme concernant le quartier de Lille-Sud étaient déterminantes par rapport à la zone franche.

Quand on reprend d'ailleurs le document qui avait accompagné la mise en place de la zone franche sur les projets proposés à l'époque, on se rend compte aussi qu'une bonne partie des propositions de ce document accompagnant la zone franche ne sont toujours pas mises en œuvre. C'est ainsi que la friche Fauvet-Girel est toujours une friche, c'est ainsi que l'Epi de Soil est toujours un champ de betteraves, c'est ainsi que d'autres emplacements de Lille-Sud n'ont pas bougé dans leur adaptation.

Si quelques friches comme la friche Sader ou le terrain de football de la rue de Cannes ou de l'Arbrisseau ont évolué, nous constatons qu'il y a là une perte de chance. Bien sûr, il y aura le grand projet de ville mais il nous semble qu'on est en train de perdre du temps et qu'on va quitter la période d'application de la zone franche. Il ne faudra pas créer des parcs d'activités lorsque la zone franche sera terminée, lorsqu'on sera arrivé à la fin.

Donc, pour ces raisons, nous ne votons pas ces études qui nous paraissent plus être d'opportunité que d'un intérêt véritablement pratique.

Il nous paraîtrait également sage et réaliste d'organiser dans les mois qui viennent des assises de la zone franche urbaine, non pas pour glorifier les actions qui ont été entreprises, mais surtout pour voir comment maintenant tirer le meilleur parti possible de cette zone franche dans cette espèce de compte à rebours qui est enclenché car si on prend la liste des projets qui avaient été annoncés dans les trois dernières années concernant la zone franche, et en particulier je pense à Fauvet-Girel et à l'Epi de Soil, on s'aperçoit aujourd'hui que nous sommes loin du compte.

Donc, ne laissons pas passer ces deux dernières années d'un dossier auquel, lorsque nous étions dans la Majorité, nous avons beaucoup contribué. Ne laissons pas passer ces chances d'aménagement.

.../...

J'entends dire ici ou là qu'on manque de terrains industriels. Je sais bien qu'il s'agit souvent de terrains recherchés de l'ordre de 10, 15, 20, 30 ou 40 hectares, mais il y a là encore des opportunités d'opérations tout à fait intéressantes.

Qu'est-ce qui bloque aujourd'hui ces opérations ?

Pourquoi ne voit-on rien sortir sur Fauvet-Girel ? J'y suis encore repassé hier, c'est un très beau champ d'observation ornithologique, il y a de belles espèces d'oiseaux sur cette friche, mais j'ai cru comprendre que ce n'était pas la destinée qu'on lui accordait dans la zone franche urbaine.

Monsieur le Maire - Monsieur CACHEUX, si vous avez un mot. Maintenant, je pense qu'il faut aller très vite à la fin de cette réunion.

M. CACHEUX - Deux ou trois observations.

Je le disais sur le schéma de quartier de Wazemmes et cela vaut pour le quartier du Sud, le temps de l'urbanisme est un temps long et il faut souvent des années et des années pour qu'un quartier se transforme.

C'est encore plus vrai bien entendu lorsqu'il n'y a pas d'initiative privée qui vient accompagner et amplifier l'action municipale réalisée.

Vous savez bien, Monsieur RICHIR, que sur le quartier du Sud il n'y a pas de marché privé. Les quelques opérations, non seulement ont été très limitées mais se sont parfois soldées par un échec sur le plan commercial pour les promoteurs. Rappelez-vous l'opération de logements de la rue Vaisseau-le-Vengeur.

Vous demandez pourquoi on n'a pas avancé sur Fauvet-Girel. Je vais vous le dire très simplement, c'est parce que le site Fauvet-Girel est pollué et que nous ne sommes pas d'accord, par rapport à cette société, sur ce qui revient à la collectivité dans le coût de la dépollution. Voilà ce qui bloque fondamentalement l'aménagement de Fauvet-Girel.

Chacun sait bien qu'au-delà de la destruction d'un certain nombre de friches industrielles, lorsque se pose le problème de la dépollution, ce sont des coûts encore beaucoup plus élevés qu'il faut additionner pour trouver des solutions.

Je rappelle quand même que le site Fauvet-Girel, dès lors que ces problèmes seront réglés -ils mettent souvent beaucoup de temps à se régler-, a vocation à s'intégrer au pôle Eurasanté.

Pour ce qui est des deux délibérations concernées, je vous ferai d'abord remarquer que pour ce qui concerne l'îlot des Fleuves, il est apparu nécessaire, au-delà des options qui étaient contenues dans le schéma de quartier -pour ce qui est du bilan du schéma de quartier, on le fera à la rentrée de septembre comme vous le suggérez et je pense que ce sera une appréciation assez différente-, il est apparu nécessaire d'approfondir les options.

Je vous rappelle qu'à une certaine époque nous avons essayé de convaincre l'université de Lille II d'utiliser ce site en vue de sa réimplantation. Mais là aussi, on ne force pas un certain nombre d'universitaires. Finalement, ils se sont ralliés à Moulins et c'est également un point très positif.

.../...

Donc, les initiatives n'ont pas manqué pour essayer de restructurer tout ce secteur. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de relancer un certain nombre d'études qui ne sont plus des études de principe comme le sont les schémas de quartier mais qui sont des études très opérationnelles : relevé topographique, servitudes techniques, études géotechniques, réseaux... Vous le voyez, des choses beaucoup plus concrètes et matérielles.

Pour ce qui est du site Abélard, si les choses ont tardé, c'est bien parce qu'il y a eu une très longue négociation avec la S.N.C.F. sur les modalités de récupération du foncier de ce site.

Voilà les raisons qui nous paraissent justifier à la fois les retards que vous annoncez et le fait qu'il faille réaliser tout un certain nombre d'études complémentaires.

Monsieur le Maire - Ceux qui sont d'accord pour approuver les rapports de Monsieur CACHEUX l'expriment en levant la main :

Pour : l'ensemble de la Majorité municipale

Contre : néant

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

00/328 - Zac Euralille 2 - Prise en compte du Programme des Equipements Publics.

00/329 - Opération Maracci - Traité de concession à la SORELI - Avenant n°6

00/330 - Opération rue de Cannes - Traité de concession à la SORELI - Avenant n°3.

00/332 - Association des Paralysés de France - Service accessibilité - Demande de subvention.

00/333 - Ravalement de façades - Subventions.

Adoptés.

#### ACTION FONCIERE

00/335 - Droit de Prémption Urbain - Immeuble sis à Lille 77, quai de l'Ouest - 16 cité Henninot - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine - Délibération rectificative.

00/336 - Droit de Prémption Urbain - Immeuble sis à Lille 155, avenue de Dunkerque - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine.

00/337 - Terrain sis à Lille, rue Richard Wagner - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Habitat - OPAC de Lille.

00/338 - Terrain sis à Lille, à l'angle des rues de Bellevue et Pressencé - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption.

00/339 - Immeuble sis à Lille, 6 rue de Thumesnil - Vente par la Ville au profit de Lille Métropole Habitat O.P.A.C. de Lille.

.../...

00/340 - Vente au profit de Monsieur et Madame SZYMKOWIAK de la partie arrière du terrain communal sis à Lille, 36 rue de Saint-Amand.

00/341 - Immeuble sis à Lille, 108 à 112 rue Pierre Legrand et 2 bis, rue Bourjemois - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit préemption.

Adoptés.

00/342 - Immeuble sis à Lille, 19 rue du Cirque - Vente par la Ville de Lille.

00/343 - Immeuble sis à Lille, 3 avenue du Peuple Belge - Vente par la Ville de Lille.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prend pas part au vote).

00/344 - Immeuble sis à Lille, 5 rue Jules de Vicq - Aquisition par la Ville de Lille auprès de la S.C.I. Alcazar.

00/345 - Constitution de servitudes - Résidence "Les Terrasses de Saint-Maur".

Adoptés.

Ensuite, Monsieur PETITE souhaite intervenir sur les dossiers de Monsieur KANNER.

Monsieur PETITE, vous aviez dit « deux phrases ».

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur KANNER,  
Adjoint au Maire

#### ACTION SOCIALE

00/405 - APU Vieux-Lille - Contrat d'objectif - Proposition.

00/406 - Octroi de subventions à l'OSLO - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et cette association - Avenant n°2.

00/407 - Signature de l'avenant n°6 à la convention relative à la transformation du FAIL OSLO en Fonds Local du FSL - Réabondement du Fonds Local - Participation financière de la Ville - Proposition.

00/408 - Subvention au FARG - Plan Espoir Nord - Proposition.

00/409 - Contrat d'objectif relatif à la participation en nature et financière de la Ville au GRAAL - Proposition.

00/410 - Attributions de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des OPAH Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'ANAH.

Adoptés.

.../...

00/411 - Contrat d'objectif relatif à la participation financière de la Ville au DAL (Droit au Logement) - Proposition.

M. PETITE - Une seule.

Le préambule du contrat d'objectif "en vue d'une action sur l'accès au logement" reste dans un flou artistique et ne permet pas de se faire une idée claire du programme du DAL. Terminé.

Monsieur le Maire - Là, je vous félicite.

Adopté à la majorité (le Front National vote contre)

Monsieur LESERRE.

00/412 - Subventions destinées aux organismes à caractère social dans le cadre des actions Pauvreté - Précarité 2000.

00/413 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

00/414 - Aménagements à la convention conclue entre le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille, l'Association Médecins Solidarité Lille et la Ville de Lille.

00/415 - Proposition de convention de partenariat entre l'organisme Macadam Journal et la Ville de Lille.

00/416 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Centres sociaux.

00/417 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Associations diverses.

00/418 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions à caractère familial.

00/419 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Vacances familiales.

00/420 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Vacances enfants.

00/421 - Subventions municipales dans le cadre des OPAH Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'ANAH.

Adoptés.

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

00/422 - Equipements de Proximité (Maisons de Quartiers et Centres Sociaux) et Union Lilloise des Equipements de Proximité - Versement du solde de subventions au titre de l'An 2000.

.../...

M. LESERRE - Je vais malheureusement être un peu plus long car le sujet est important. Il s'agit du dossier concernant le versement du solde aux équipements de proximité et je voudrais m'arrêter quelques instants sur le cas particulier de la maison de quartier, centre social Faubourg de Béthune.

Il a effectivement beaucoup été dit et écrit que le Faubourg de Béthune serait le laboratoire social - je cite- de Martine AUBRY. Ministre importante, éminente, du Gouvernement, cette dernière d'ailleurs ne cesse de vanter l'exemplarité du travail engagé et annonce même que ce qui est réalisé dans les quartiers lillois en difficultés doit trouver application à l'échelle nationale.

Nous sommes donc évidemment impressionnés par tant d'assurance et de certitude et les habitants du quartier nourrissent d'ailleurs de nombreux espoirs.

Rien ne semblait manquer, une Ministre dévouée pour le quartier, un Adjoint, Patrick KANNER, spécialiste de l'action sociale, on l'appelle d'ailleurs dans la presse « Monsieur Social », il est lui-même Président de l'Union Nationale des C.C.A.S., un schéma de quartier présenté sur lequel j'ai eu l'occasion d'intervenir, et un grand architecte parisien de renommée internationale pour réhabiliter cette fameuse maison de quartier, centre social.

Quel regard peut-on porter aujourd'hui sur ce centre social qui est au cœur du dispositif de la politique de la ville ?

Un déficit de plus d'un demi million de francs.

L'écoeuement d'une partie du personnel, obligé de se réunir en collectif pour défendre leur outil de travail.

Et une population encore un peu plus désabusée devant tant de gâchis.

Alors, pour comprendre une telle dérive, il s'agit tout simplement de se pencher sur l'objectif, les méthodes et le système qui est mis en place par la Majorité municipale.

L'objectif recherché, on le connaît, il s'agit toujours de s'acheter une hypothétique paix sociale dont on voit toutes les limites au gré des événements.

En réalité, la politique sociale de la Ville apparaît de plus en plus comme un faux nez, réajusté au gré des crises, mais qui cache de plus en plus mal la gestion purement électoraliste et de plus en plus électoraliste des difficultés des quartiers.

Les méthodes utilisées, toujours les mêmes. Licenciements expéditifs, parfois même méprisants pour les femmes et les hommes qui ont investi leurs compétences et leur temps. Voilà pour le personnel.

Alors que d'autre part on nous parle d'un départ négocié -et je reprends les termes de Patrick KANNER- pour le Directeur, apparemment, lui, bien protégé et qui a mené la structure au bord du dépôt de bilan.

Il y a même eu pression sur une partie de ce personnel qui refuse d'accepter une telle injustice. Et cela en dit long sur la pratique sociale en cours dans la ville.

Quant au système qui en résulte, on voit un peu à quoi il ressemble, une tentative de verrouillage politique qui s'avère d'ailleurs assez inefficace et qui cherche souvent à manoeuvrer ou à contrôler des associations qui mènent un travail remarquable, exemplaire, avec les habitants du quartier.

.../...

Il existe des solutions, et j'espère que nous serons entendus ce soir, là où souvent la Majorité municipale pratique le copinage systématique et les manœuvres de couloirs car on nous cite des noms maintenant pour le centre social, maison de quartier, il faut exiger la transparence dans toutes les procédures de désignation.

Là où la Majorité municipale pratique le colmatage en inventant des subventions de dernière minute, il faut exiger la publication d'un audit et la transparence dans toutes les procédures de gestion.

Et enfin, là où la Majorité municipale pratique le licenciement expéditif et le non renouvellement de contrat sans autre forme d'explication, il faut pratiquer la confiance et le dialogue afin de valoriser les compétences.

Décidément, ce laboratoire social semble aux mains de quelques apprentis sorciers dont l'exemplarité des expériences reste encore largement à démontrer.

Bien sûr, de nombreuses choses évoluent sur le quartier mais surtout en fait grâce à la mobilisation et à l'énergie des habitants qui regardent d'ailleurs avec effarement les petites luttes de pouvoir qui s'exercent souvent à leurs dépens.

Nous savons bien que toute politique sociale est complexe et exige de la durée mais la majorité socialiste ne semble toujours pas comprendre qu'à force de jouer avec le feu des promesses de Lille-Sud Développement au centre social du Faubourg de Béthune, on brûle l'argent public et on épuise les bonnes volontés.

Alors, dans ce dossier, nous voterons évidemment les subventions car nous ne voulons pas être accusés de ne pas permettre le fonctionnement de ces centres sociaux, nous voterons donc ces subventions afin de permettre leur fonctionnement.

En revanche, nous nous opposerons farouchement à la subvention qui concerne l'Union Lilloise des Equipements de Proximité qui, à notre avis, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, symbolise l'outil de contrôle politique que nous dénonçons.

On demande donc la séparation dans ce dossier de la subvention accordée à l'ULEP que nous refuserons par rapport aux subventions accordées aux centres sociaux que nous accepterons.

Monsieur le Maire - Monsieur KANNER, vous répondez ?

M. KANNER - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Tout d'abord, par rapport à la question de Monsieur PETITE, je voudrais très rapidement rappeler à nos collègues, y compris d'Extrême -Droite, que la politique d'aide sociale au logement à Lille a toujours reposé sur un étroit partenariat entre les actions que nous menons en régie et nos partenaires associatifs que beaucoup d'entre vous connaissent, l'A.P.U. du Vieux-Lille, celle de Moulins, OSLO, le GRAAL ou le dispositif d'A.T.D. Quart Monde ou encore le PACT.

Nous avons une très grande responsabilité en permettant à ces structures associatives de pouvoir agir sur le territoire de la Ville de Lille. En ce sens, nous sommes extrêmement bien payés de notre confiance puisque, aujourd'hui, la Ville de Lille est citée en exemple dans la France entière comme une ville qui n'exclut pas, comme bien d'autres villes et notamment des villes d'Opposition, vers les banlieues et qui permet de conserver dans son territoire y compris des populations qui sont en grandes difficultés, en contribuant ici bien sûr à l'effort que mènent les bailleurs sociaux, et en particulier l'OPAC L.M.H.

.../...

Par rapport au DAL, Monsieur le Maire, chers collègues, il est vrai que si nous avons eu parfois des relations un peu délicates avec nos amis du DAL, notamment au début de leur présence sur le territoire de Lille, aujourd'hui, nous avons normalisé ces rapports. Le DAL travaille en gardant sa spécificité mais il travaille avec la Ville et non pas à côté de la Ville et, je crois, au plus grand bénéfice de nos concitoyens qui encore aujourd'hui sont en difficultés, et par rapport aussi à tous ces citoyens d'autres villes de l'agglomération qui viennent à Lille chercher peut-être une solution à leurs problèmes de logement alors qu'ils ne la trouvent pas, nous le savons, dans les villes notamment de Droite qui entourent notre cité.

Sur l'interpellation de Monsieur LESERRE, un peu excessive, Monsieur LESERRE, manifestement, mais c'est le rôle de l'Opposition aussi en cette fin de Conseil de continuer à animer le débat.

Je voudrais dire tout d'abord que vous méconnaissiez totalement, sur le plan juridique, la place de la Ville de Lille.

En l'occurrence, la Ville de Lille est certes un partenaire financier important des centres sociaux, des 13 centres sociaux existants ou à venir de notre ville, mais en aucun cas la Ville de Lille n'est employeur des centaines de salariés qui travaillent dans ces centres sociaux.

Nous sommes financeurs, grosso modo, pour un tiers des centres sociaux mais vous oubliez la C.A.F., vous oubliez le F.A.S., vous oubliez l'Etat, la Région et aussi, bien sûr, le Département du Nord.

Donc, c'est avec très peu de respect pour tous ces employeurs associatifs, ces bénévoles, ces présidents qui font du mieux qu'ils peuvent pour animer nos quartiers que vous êtes intervenu ce soir, en prétendant que la Ville serait une sorte d'horrible Leviathan qui instrumentaliserait ses partenaires associatifs alors que, vous le savez d'ailleurs très bien pour assister à de nombreuses réunions des centres sociaux, Monsieur LESERRE, la liberté associative existe dans cette ville et en particulier dans les centres sociaux.

Dans ce cadre, Monsieur LESERRE, je tiens à vous rappeler quelques chiffres.

Sur l'engagement de la Ville néanmoins -et je reviendrai à Concorde dans un second temps-, l'engagement de la Ville, c'est tout d'abord dans ce mandat 77 M.F., avec ses partenaires, pour la rénovation de l'investissement des centres sociaux. Ne l'oubliez pas trop facilement parce que cela signifie que nous estimons que ces partenaires sont aujourd'hui des éléments essentiels des politiques de solidarité et de proximité que nous souhaitons voir développer dans notre ville.

La Ville de Lille, c'est aussi, hors locaux, des subventions, y compris les charges supplémentaires, de plus de 17 M.F. en 2000 pour le fonctionnement des centres sociaux.

Faudrait-il, Monsieur LESERRE, que nous nous désengagions pour contribuer à votre fantasme visant à mettre en avant une main de la Ville sur toutes les petites associations qui auraient perdu leur liberté ?

Je peux vous dire que je connais des villes dans le département du Nord, et notamment de votre sensibilité, qui refusent de mettre le moindre centime dans les centres sociaux et qui les menacent par là même de mort en tant que tels.

.../...

Donc, nous n'avons pas la même pratique, nous n'avons peut-être pas la même philosophie. En tout cas, je peux vous dire que le partenariat qui existe avec les centres sociaux se fait sur la base de contrat d'objectif, sur la base de relations contractuelles particulièrement claires et qui responsabilisent les centres sociaux.

L'ouverture dans quelques mois du centre social de Lille-Sud à Lazare Garreau, l'ouverture du centre social Moulins-Belfort sur Moulins, l'ouverture dans quelques mois à l'automne de la maison de quartier de Vauban-Esquermes montrent que nous allons contribuer à créer ce lien social que vous pensez pouvoir traiter « d'achat de paix sociale », ce qui, encore une fois, est particulièrement désobligeant, je dirai même plus, particulièrement désagréable pour tous ces bénévoles qui s'investissent dans les centres sociaux mais ailleurs aussi, M. LESERRE, dans les foyers de Jeunes travailleurs, dans les associations de proximité, dans le secteur sportif. Autant de collaborations que nous évoquons en permanence dans notre travail quotidien et qui constituent la richesse de cette ville.

Alors, dans ce cadre, Concorde a connu et connaît encore quelques difficultés.

Concorde, tout d'abord, 14 M.F. de travaux que nous allons engager puisque les travaux ont commencé début avril sur le quartier du Faubourg de Béthune. 14 M.F. pour rénover un centre social, seriez-vous contre, Monsieur LESERRE ou les membres de votre Majorité ? Je ne le crois pas.

Concorde, c'est aussi une attention toute particulière en cette période où la Ville, à la demande du centre social, à la demande du Conseil d'Administration unanime, et en dehors de la présence des élus puisque Madame FILLEUL et moi-même étions présents à ce Conseil d'Administration et que, très simplement, on nous a demandé de quitter la salle pour que le Conseil puisse délibérer souverainement sur l'aide qu'il souhaitait demander à la Ville, eh bien, ce Conseil d'Administration, Monsieur LESERRE, a unanimement demandé l'aide de la Ville pour faire face aux difficultés que vous connaissez, que vous avez rappelées et que personne d'ailleurs ne nie, y compris d'ailleurs moi-même puisque je l'ai reconnu dans la presse très simplement.

Seulement, 500.000 F de déficit avec un espoir de récupérer 400.000 F de subventions qui n'avaient pas été sollicités, sur un budget de 7 M.F., permettez-moi, Monsieur LESERRE, de penser que c'est tout à fait jouable pour l'avenir et dans l'intérêt des salariés du centre social.

Quand vous parlez de licenciements expéditifs, de quoi parlons-nous ?

Nous parlons, sur 50 salariés, de 2 licenciements, un licenciement pour raisons économiques parce que la personne a refusé le poste qu'on lui a proposé et un licenciement pour faute lourde.

Si c'est cela, Monsieur LESERRE, que vous estimez être des licenciements expéditifs, permettez-moi de dire simplement que ce sont des mesures de gestion, bien souvent courantes, y compris dans le secteur associatif, pour permettre de faire face à la difficulté.

Donc, en l'occurrence, votre propos est excessif, je le qualifierai même de tendancieux. La Ville de Lille ne se désengage pas de sa responsabilité par rapport aux centres sociaux, comme nos autres partenaires, C.A.F., Conseil Régional, Etat, Département.

Sachez que nous irons jusqu'au bout de cette responsabilité, avec la ferme intention de préserver la liberté associative dans la responsabilité et surtout en ce sens de préserver l'intérêt des Lillois qui font confiance aux centres sociaux.

Je vous remercie.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur KANNER, vous avez été excellent.

Ceux qui votent le rapport le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" vote contre la subvention à l'ULEP

abstention : néant

Adopté à la majorité.

00/423 - Mission Jeunesse Lille-Sud - Avenant n°2 à la convention - Versement du solde de subvention.

00/424 - Centre social Godeleine Petit - Avenants.

00/425 - Locaux associatifs 59/61, rue des Meuniers.

Adoptés.

Monsieur DEGREVE, vous avez un mot à dire sur les dossiers de Madame CAPON.

Chemise n°25

Rapporteur : Madame CAPON,  
Adjoint au Maire

#### ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

00/445 - Réfection des cours d'écoles Bouchor, Bara, Bichat et Gounod - Appel d'offres ouvert.

00/446 - Aménagement du Temps de l'Enfant - Versement d'une subvention à une association - Année scolaire 1999/2000.

00/447 - Politique de la Ville - Accompagnement scolaire - Convention entre l'Etat, le Conseil Régional, la Ville de Lille et l'A.F.E.V.

00/448 - Ensemble immobilier "Mme de Staël" - Bâtiment rue d'Isly - Rénovation - Maîtrise d'œuvre.

00/500 - Espace Paul Bardou - Construction d'un restaurant scolaire et d'une salle d'activité Avenants.

Adoptés.

M. DEGREVE - Un seul mot et c'est en même temps une forme d'invitation à Monsieur RICHIR qui parlait des cantines tout à l'heure puisqu'il y a une directive qui vient d'être passée au niveau européen et qui a amené le Conseil d'Etat à enjoindre le Gouvernement à remettre en cause le non assujettissement à la T.V.A. de la restauration scolaire notamment.

.../...

Je tiens à préciser à nos collègues que ce processus d'uniformisation du taux de T.V.A. à 14% sur l'ensemble de la restauration hors foyer contreviendrait au caractère social de la restauration scolaire.

Il entraînerait l'augmentation sensible du prix des repas et, à terme, la désaffection des restaurants scolaires par les enfants dont les parents ont de faibles ressources.

En conséquence, la motion que nous proposons d'envoyer au Gouvernement précise que : « Dans l'éventualité d'une telle mesure, les élus communistes demandent qu'il ne soit fait appel ni aux ressources communales, ni à celles des familles pour supporter les surcoûts qu'elle induit.

Il conviendrait nous semble-t-il mieux que des interventions nationales de compensation totale soient examinées par le Gouvernement. »

Pourquoi dis-je cela ?

Parce que cela a une incidence immédiate, y compris sur les décisions modificatives budgétaires puisque, si cela est appliqué, nous nous retrouverons avec une augmentation de 14% du prix des repas qui, pour mémoire, fait plus que les 5 F que vous réclamiez tout à l'heure.

J'enjoins simplement l'ensemble des groupes du Conseil Municipal à être aussi mobilisés que nous pouvons l'être et d'interpeller le Gouvernement après cette initiative qui a été prise par le Conseil d'Etat.

Monsieur le Maire - Monsieur DEGREVE, on sera attentif à cela pour suivre l'évolution de cette directive européenne qui sera reprise ou non sur le plan national.

Ceux qui sont d'accord pour voter les rapports de Madame CAPON l'expriment en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adoptés.

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur BESSON,  
Adjoint au Maire

#### ACTION SPORTIVE

00/459 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

00/460 - Subventions de fonctionnement des associations sportives et de développement de l'animation sociale et sportive des jeunes des quartiers.

Adoptés.

00/461 - Etat récapitulatif des aides directes et indirectes versées au titre de l'année 1999 - Information.

Mme BAERT - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en intervenant ce soir sur cet épais dossier informatif 461 de Monsieur l'Adjoint aux Sports, je souhaite attirer votre attention sur la place accordée aux sports à Lille et sur celle accordée à l'O.M.S.

.../...

Paradoxalement et alors que près du tiers de la population lilloise pratique un sport, 60.000 personnes, et que 300 Clubs ou associations proposent des activités sportives, le budget global consacré aux sports ne représente que 1,68% du budget total de la Ville de Lille.

Les clubs et les associations sportives dans nos quartiers lillois doivent sans cesse jongler avec la trésorerie et les coûts de déplacements de leurs équipes, être en quête permanente de terrains ou de salles disponibles, saturés à longueur d'année dans leurs plannings d'occupation, faire face à la diminution du nombre des bénévoles pour l'encadrement quotidien, quand ce n'est pas celle du nombre de dirigeants sportifs qui se restreint-d'une façon inquiétante à Lille.

Mais comment s'en étonner alors que beaucoup d'entre eux doivent, pour faire vivre le sport et ce n'est qu'un problème parmi d'autres, prendre leur véhicule personnel ou payer des taxis pour conduire par exemple les petits au foot ?

Le bénévolat a ses limites et il nécessite des encouragements solides et durables.

Le nombre de sportifs diminue aussi à Lille. De 1996 à 1999, Lille a perdu 225 licenciés et 370 pratiquants, tous sports confondus.

Ces clubs et ces associations sportives vous avaient pourtant cru lorsque, dans votre programme municipal 1995/2000, vous leur promettiez une intensification des aides municipales.

Et côté investissements, combien là encore de promesses électorales non tenues ?

Vauban-Esquermes, toujours pas de pôle sportif, Saint-Maurice, toujours pas de pôle sportif, Centre, toujours pas de site sportif sur le secteur du parc des expositions. Et la liste est tellement longue.

Il faudrait une allonge de 50 M.F. supplémentaires en investissement pour achever le programme 1995/2000 dans les dix mois. Chiffre annoncé à la dernière A.G. de l'O.M.S. par l'Adjoint aux Sports lui-même.

Mais il est vrai que si votre Majorité substitue le programme municipal au plan pluriannuel et ignore ce dernier, nous resterons toujours sur le registre des promesses.

Il n'y a d'ailleurs qu'à voir la mine défaite des fonctionnaires du service des sports lorsqu'ils nous annoncent consternés que le moindre changement de casiers d'une piscine, celle de Lille-Sud, coûte 400.000 F, et on mesure alors le fossé qui existe entre vos belles promesses électorales d'aides financières et les faits.

Que voulez-vous d'ailleurs qu'ils puissent faire de miraculeux avec 1,68% de votre budget consacré aux sports ?

La vérité est là. Lille, grande ville du Nord, carrefour européen, n'a pas les moyens d'une politique sportive à sa mesure. C'est un fait, on est à la traîne.

Et cela est d'autant plus dommageable que Lille est une ville jeune, trop souvent confrontée aux phénomènes de violence dans ses quartiers.

Je relisais dernièrement l'interview que Michel PLATINI avait accordée à l'Association des Maires de France lors des dernières rencontres des décideurs du sport. Il disait : « Aujourd'hui, les jeunes ont besoin de passion. Sans passion, il ne peut y avoir de projection dans l'avenir. » Et il ajoutait : « Grâce au sport, les problèmes d'intégration et de délinquance diminueront. »

.../...

Rapprochons cette analyse des résultats de politiques municipales sportives actives et citoyennes d'autres villes, comme la Ville d'Istres qui, en 20 ans, a vu très nettement baisser la petite délinquance au regard des communes avoisinantes. Mais voilà, cette Ville consacre 12 à 13% de son budget au sport et ce, hors investissements.

La Ville de Douai qui, comparativement à son nombre d'habitants, consacre aux associations et aux clubs sportifs un budget de subventions deux fois et demi plus important que Lille ne le fait pour ses clubs et associations.

La Ville de Villeneuve d'Ascq aussi qui, avec deux tiers d'habitants en moins qu'à Lille, consacre à un million près pour ses associations et clubs sportifs le même budget de subventions que Lille pour ses clubs et associations.

Et je pourrais encore vous citer bien d'autres Villes sportives du Nord qui, elles, misent sur le sport qui est une voie sûre car il a fait ses preuves vers la citoyenneté.

Alors, que se passe-t-il ?

Vous n'êtes pas sportif ?

Vous croyez si peu aux vertus qu'offre le sport en matière d'intégration, de solidarité, d'effort sur soi, de courage, de volonté, pour ne lui avoir laissé qu'une ridicule frange budgétaire ?

Mais il est un autre problème, complémentaire du premier et qui amplifie cette absence de grande politique sportive municipale, l'Office Municipal des Sports.

Monsieur le Maire, il est urgent de donner à l'O.M.S. une véritable utilité sportive car, actuellement, c'est une vitrine qui ne brille même plus.

Quelles devraient être les caractéristiques fondamentales de notre O.M.S. ?

Et je me réfère ici aux statuts de la Fédération Nationale des O.M.S.

L'O.M.S. doit être un organisme autonome, un organisme de réflexion chargé d'étudier les problèmes sportifs et d'orienter la politique sportive de la Commune. C'est une structure de concertation, d'information, véritable carrefour de l'Education Physique et Sportive, du mouvement sportif local et des activités de loisirs à caractère sportif.

Il accueille des représentants du Conseil Municipal et des différents secteurs de la pratique sportive. Il s'agit donc d'un lieu ouvert où peuvent s'exprimer dans la commune à propos du sport un grand nombre de points de vue pour susciter et harmoniser des actions à dominante sportive dans la ville.

Arrêtons-nous sur ces quelques mots.

Le premier, l'autonomie.

Depuis la date de création de l'O.M.S. de Lille, le 16 mai 1986, le Président, désigné par le Maire, n'a donc jamais été élu démocratiquement au sein des membres de l'O.M.S. comme cela se fait pourtant dans la majorité des O.M.S. de France. L'O.M.S. à Lille est donc sous contrôle politique.

.../...

C'est une erreur fondamentale car, avec le recul, les O.M.S. qui sont les plus dynamiques, donc ceux qui favorisent le plus le développement du sport dans leur ville, sont aussi ceux qui n'ont pas une présidence politisée à leur tête.

L'actuel Secrétaire Général de l'O.M.S. avait d'ailleurs souligné ce problème de l'indépendance de l'O.M.S. par rapport au service municipal des sports au comité directeur de janvier 1997.

Deuxième point : la réflexion, la concertation et l'information.

A l'O.M.S. de Lille, il n'y a ni réflexion, ni concertation car l'O.M.S. de Lille n'est qu'une simple chambre d'enregistrement des décisions du service municipal des sports dans une communication descendante. Les décisions ont déjà été prises à la direction du service des sports lorsqu'elles arrivent à l'O.M.S.

D'ailleurs, le comité directeur de l'O.M.S. n'est réuni par son Président qu'une fois par an. Cela vous donne une petite idée non seulement du dynamisme mais aussi du rôle qui lui est assigné.

Quant à l'information qui devrait circuler efficacement, en interne ou en direction des clubs, je ne citerai qu'un exemple.

A la dernière A.G. du 28 janvier, alors que devait être élu le nouveau tiers sortant des membres de l'O.M.S., les collèges, lycées, associations sportives scolaires et universitaires n'ont pas été informés de la date de cette A.G. et n'ont donc pas pu être présents pour voter. Conséquence, pour vice de forme, il faut reconvoquer une nouvelle A.G.

Troisième point : la participation des membres de l'O.M.S.

De nombreuses personnalités qui siègent à l'O.M.S. se désespèrent de l'utilisation qui est faite de cette structure. Les élus qui devraient y siéger ne s'y sont d'ailleurs pas trompés eux non plus puisqu'ils s'y font de plus en plus rares. Pourquoi voulez-vous d'ailleurs que les gens viennent au comité directeur puisque leur présence ne changera rien à des décisions qui sont déjà prises ?

C'est peut-être pour cela que certains membres de l'O.M.S. se réfugient au Conseil Communal de Concertation pour y soulever les questions qui ne peuvent être ni discutées, ni abordées à l'O.M.S.

Mais à quoi sert de déplacer un débat, de le lancer dans une autre structure, s'il n'y a pas une réelle volonté politique d'examiner les propositions qui pourraient s'ensuivre ?

Depuis la création de l'O.M.S., le seul vrai débat qui a eu lieu en comité directeur -mais cela n'a pas été facile- a porté sur l'élaboration de la grille d'attribution de subventions sportives aux clubs. Le sujet est important et il devait être traité.

Mais où est la cohérence de son application lorsque l'on s'aperçoit que par ailleurs des subventions supplémentaires pour les clubs de haut niveau -Monsieur BESSON les appelle « dotations du Maire »- sont, elles, attribuées avec on ne sait quels critères par le Maire ?

Et pourquoi ces subventions de haut niveau ne peuvent-elles pas être discutées au sein de l'O.M.S. ?

Croyez-vous, Monsieur le Maire, que la création en fin de mandat d'une commission mixte O.M.S./service des sports planchant après coup sur ce sujet puisse légitimer vos décisions d'attribution de subventions pour le sport de haut niveau à Lille ?

.../...

Croyez-vous que la création, dix mois avant les élections, de cette commission suffise à habiller de démocratie participative les décisions que vous prenez seul ?

Il est vrai que le sport de haut niveau à Lille, avec 1,5 M.F., n'est pas suffisamment aidé.

Le cas du Tennis Club Lillois en est un exemple. Considéré parmi les quatre premiers clubs français au niveau sportif, il n'est pourtant qu'en 25ème position en terme d'installations par rapport à l'ensemble des clubs de la Ligue des Flandres, parce que ses installations sont vétustes.

Mais quelle image est alors donnée d'une cohérence sportive et d'une équité de traitement pour tous les autres clubs si les subventions légitimement revendiquées sont décidées ailleurs que dans les structures municipales où devraient se traiter démocratiquement toutes les questions sportives ?

En fait, notre O.M.S. n'est qu'une vitrine, servant d'alibi à une gestion centralisée et descendante de la Politique sportive lilloise.

Mesdames, messieurs, cette intervention fut peut-être un peu longue mais on parle rarement du sport à Lille, et pour cause. Soyez assurés que sous nos couleurs et dans les mois qui viennent, il sera hissé là où il doit l'être. Merci.

Monsieur le Maire - Très bien.

Ecoutez, Monsieur BESSON, je pense que c'est un rapport virtuel, vous n'allez pas y répondre. On vous félicite peut-être pour le rapport.

Adopté.

Mais je ne sais pas ce qui se passe au cours de cette réunion du Conseil Municipal, on n'avait pas vu cela depuis cinq ans et demi, six ans. Alors, il faut se faire une raison, la campagne électorale est commencée. Au revoir. La séance est levée.

00/462 - Location de matériel sportif municipal - Reconduction du tarif.

00/463 - Conventions entre la Ville de Lille et divers clubs sportifs pour la gestion de matériel adapté au sport des personnes handicapées.

00/464 - Conventions d'utilisation des installations sportives municipales.

00/465 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Quartier du Faubourg de Béthune - Réfection du terrain de football situé rue d'Esquermes à Lille - Procédure d'appel d'offres.

00/466 - Quartier Saint-Maurice Pellevoisin - Construction de deux salles de sports près du Collège Matisse - Appel d'offres et admission en recettes de la subvention départementale.

00/467 - Quartier Saint-Maurice Pellevoisin - Aménagement du pôle sportif avenue Duray - Appel d'offres.

00/468 - Pôle sportif Roquette dans le quartier de Fives - Deuxième tranche - Participation financière du Conseil Général.

.../...

00/469 - Quartier de Lille-Sud - Salle Michelet - Construction d'une salle de musculation - Désignation du concepteur.

00/470 - Piscine Olympique Marx Dormoy - Réfection des étanchéités horizontales - Appel d'offres ouvert.

00/471 - Piscine Olympique Marx Dormoy - Réfection de l'alimentation électrique - Appel d'offres ouvert.

Adoptés.

(Séance levée à 21 h 05)